

LAGARDERE ACTIVE BROADCAST

Société Anonyme Monégasque au capital de 24 740 565 euros
Siège Social : « Roc Fleuri » 1 rue du Ténao - MC 98000 MONACO
56 S 448 R.C.I. MONACO

RAPPORT FINANCIER ANNUEL EXERCICE 2014

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 5 JUIN 2015

RAPPORT FINANCIER ANNUEL - EXERCICE 2014

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	17
Annexe 2 : Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895	18
Annexe 3 : Listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux.....	19
Annexe 4 : Tableau des filiales et participations.....	23
Annexe 5 : Informations Sociales, Environnementales et Sociétales consolidées	24
RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES	35
COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE	37
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	46
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE DU 5 MARS 1895	46
PROJET DE RESOLUTIONS	47
COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE	49
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL SUR LES COMPTES CONSOLIDES	81
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	82
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ETABLI EN APLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE FRANÇAIS, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LAGARDERE ACTIVE BROADCAST	90
ATTESTATION DU PRESIDENT DELEGUE	91

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice 2014

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, (i) pour vous rendre compte de l'activité de la société Lagardère Active Broadcast (la « Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, (ii) soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice, ainsi que (iii) pour vous présenter le présent rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

I – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE

1. PRESENTATION GENERALE - ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

Les comptes sociaux de la société Lagardère Active Broadcast sont le reflet de son activité de concessionnaire de programmes et de publicité de la station Europe 1, ainsi que de son activité de maison mère.

2. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE

Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont présentés dans les documents mis à votre disposition, et notamment dans l'annexe et dans le rapport de vos commissaires aux comptes.

Ces comptes présentent certains points intéressants qui sont décrits plus en détail ci-après.

2.1 *Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes*

Nous vous indiquons qu'il n'y a pas eu de modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

2.2 *Bilan*

Le total du bilan de la Société s'élève à 413 916 353,11 euros contre 410 430 402 euros au titre de l'exercice précédent.

2.3 *Résultat*

- Les ventes de la Société ont été arrêtées à 63 332 927 euros, en hausse par rapport à 2013 où elles s'élevaient à 60 660 627 euros, du fait de l'augmentation des recettes publicitaires de la radio Europe 1.
- Le coût des ventes de (65 449 784) euros est en hausse par rapport à 2013 (60 080 081) euros.
- Les frais d'administration représentent au 31 décembre 2014 une charge de (161 670) euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'activité principale s'élève à (2 278 528) euros contre 6 151 014 euros au 31 décembre 2013.

- Le résultat des activités accessoires s'élève à 86 243 317 euros contre 5 661 118 euros au 31 décembre 2013. Il correspond essentiellement à des produits financiers sur des participations.
- Les résultats extraordinaires ou exceptionnels s'élèvent à 3 697 563 euros contre (29 260 585) euros au 31 décembre 2013. Ils correspondent pour l'essentiel à des dotations et reprises de provisions liées aux participations et à l'ajustement de la provision pour risques.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net s'élève à un bénéfice de 87 595 121 € contre une perte de (17 036 452) euros au 31 décembre 2013.

Le total des capitaux propres de la Société s'élève à 204 510 368 euros pour un capital social d'un montant de 24 740 565 euros.

2.4 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé

Nous vous proposons d'affecter le résultat social bénéficiaire d'un montant de 87 595 121,86 euros au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, le compte "Report à nouveau", passera d'un solde de 85 026 858,02 euros à un nouveau solde de 172 621 979,88 euros.

Le bilan présente un fonds social positif de 204 510 368,48 euros.

2.5 Dépenses de nature somptuaire (Ordonnance souveraine monégasque n° 3.152 du 10 mars 1964 et article 223 quater du Code général des impôts français)

En application de l'Ordonnance souveraine monégasque n° 3.152 du 10 mars 1964 et de l'article 223 quater du Code général des impôts français, vous noterez que la Société n'a encouru aucune dépense ou charge non déductible visée par l'article 39-4 dudit Code et n'a donc supporté aucun impôt sur les sociétés supplémentaire à ce titre.

2.6 Rapport des commissaires aux comptes

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport général dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

2.7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint en **annexe 1**, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce français, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce français, la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs est la suivante :

Dettes fournisseurs	2014	2013
Dettes fournisseurs échues	-	5 634 753 €
< 120 jours	-	-
< 90 jours	-	-
< 60 jours	900 €	450 €
< 30 jours	58 065 €	-
Dettes fournisseurs non échues	8 408 859 €	3 440 307 €
Total	8 467 824 €	9 075 510 €

4. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (ARTICLE 243 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS FRANÇAIS)

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts français, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

5. OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE DU 5 MARS 1895

Au présent rapport, est jointe en **annexe 2**, conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, la liste des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé avec des sociétés dans lesquelles certains membres du conseil d'administration détiennent des intérêts directs ou indirects.

6. ADMINISTRATION – DIRECTION - CONTROLE

6.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est actuellement composé de :

- | | |
|--------------------------|--|
| - Denis OLIVENNES | Administrateur et Président Délégué |
| - Richard LENORMAND | Administrateur Délégué |
| - Christophe THORAL | Administrateur Délégué |
| - Dominique D'HINNIN | Représentant permanent de LAGARDERE MEDIA SA, Administrateur |
| - Dalila ZEIN | Représentant permanent de LAGARDERE ACTIVE, Administrateur |
| - Thierry FUNCK-BRENTANO | Administrateur |
| - Pierre LEROY | Administrateur |
| - Thierry ORSINI | Administrateur |

Le conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme. Il sera procédé lors de l'assemblée générale à la ratification du mandat d'administrateur de Monsieur Christophe THORAL qui a été coopté lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 29 octobre 2014, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2015.

6.2 Quitus

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé ainsi qu'à Monsieur Rémy PIERRE, démissionnaire de son mandat d'administrateur délégué, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014.

6.3 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce français, nous vous communiquons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société ou autre entité par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette liste est jointe en **annexe 3** au présent rapport.

6.4 Information relative au contrôle

Le conseil examine la situation des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléant et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

7. ETAT ET EVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET CONTROLE DE LA SOCIETE SUR D'AUTRES SOCIETES (ARTICLE L.233-6 DU CODE DE COMMERCE FRANÇAIS)

7.1 Etat et évolution des participations

Au présent rapport, est joint en **annexe 4**, le tableau des filiales et participations.

7.2 Prise de participation au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce français, nous vous rappelons que votre Société n'a pris aucune participation significative au cours de l'exercice écoulé.

8. STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société Lagardère Active Broadcast est constitué de 1 649 371 actions d'une valeur nominale de 15 euros :

- 1 296 366 actions à droit de vote simple sont cotées sur le marché NYSE Euronext Paris / Compartiment B (code Euroclear MC0000120790) LAGB.
- 353 005 actions à droit de vote double et non cotées.

Au 31 décembre 2014, le capital social de la société Lagardère Active Broadcast était détenu à 99,50 % par la société Lagardère Active, filiale à 100 % de la société Lagardère SCA, sans changement à ce jour depuis cette date.

Le capital social de la société Lagardère Active Broadcast n'a pas subi de modification significative au cours de l'exercice écoulé.

9. INFORMATIONS RELATIVES A L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE FRANÇAIS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce français, nous vous indiquons ci-après, les informations suivantes :

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Néant

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Néant

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Article 10 des statuts :

« La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de deux membres au moins et de quinze au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale. »

Article 11 des statuts :

« Chaque administrateur doit, pendant toute la durée de son mandat, être propriétaire de trois actions au moins. Les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont l'importance, fixée par l'Assemblée Générale annuelle, demeure maintenue jusqu'à décision contraire. »

Article 12 des statuts :

« La durée des fonctions des administrateurs est de six années sauf l'effet du renouvellement partiel.

Le premier conseil est nommé par l'Assemblée Générale constitutive de la Société et reste en fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira pour statuer sur l'approbation des comptes du sixième exercice et qui renouvellera le Conseil en entier.

A partir de cette époque, le Conseil se renouvellera à l'Assemblée Générale Ordinaire à raison d'un nombre d'administrateurs déterminé en alternant, s'il y a lieu, de façon que le renouvellement soit aussi régulier que possible et complet dans chaque période de six ans.

Les membres sortants sont désignés par le sort pour la seconde période de six années et ensuite par ordre d'ancienneté.

Les membres du Conseil d'Administration seront toujours rééligibles.

En cas de vacance par décès, démission ou toute autre cause et en général, quand le nombre des administrateurs est inférieur au maximum fixé, le Conseil a la faculté de se compléter provisoirement s'il le juge utile ; dans ce cas, la nomination des membres provisoires doit être ratifiée par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Jusqu'à cette ratification les administrateurs ainsi nommés ont voix délibérative au sein du Conseil d'Administration au même titre que les autres.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne reste en fonctions que jusqu'à l'époque à laquelle devaient expirer les fonctions de celui qu'il remplace. »

Article 13 des statuts :

« Le Conseil nomme parmi ses membres un Président, et s'il le juge utile, un Vice-Président, qui peuvent être élus pour toute la durée de leur mandat d'administrateur.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le Conseil désigne celui de ses membres qui, pendant son absence, doit remplir les fonctions de Président.

Le Conseil nomme aussi un secrétaire, qui peut être pris même en dehors des actionnaires. »

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

Néant

Délégations au conseil d'administration, notamment en matière d'augmentation de capital au d'émission ou de rachat d'actions

Néant

Accords conclus par la Société en cas de changement de contrôle de la Société

Néant

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés
Néant

10. MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires d'audit légal inscrits au compte de résultat 2014 : 40 400 euros HT.

11. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES

Au présent rapport, sont jointes, en **annexe 5**, les informations sociales environnementales et sociétales consolidées, conformément au Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale qui modifie les articles R-225-105-1 et R-225-105-2 du Code de commerce français.

II – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

1. PRESENTATION GENERALE – ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

1.1 Activité du Groupe

Les commentaires qui suivent décrivent la situation de Lagardère Active Broadcast dans son périmètre 2014 ainsi que l'évolution de ses activités au cours de l'exercice 2014.

La société Lagardère Active Broadcast constitue le pôle audiovisuel de Lagardère Active. Ses activités s'exercent dans les domaines de la radio, des chaînes thématiques et de la production et distribution audiovisuelles.

Le chiffre d'affaires consolidé de Lagardère Active Broadcast s'est élevé au cours de l'exercice 2014 à 417,6 millions d'euros, contre 393,3 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le résultat consolidé avant charges financières et impôts a été arrêté à 71,0 millions d'euros, contre 21,5 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le résultat net consolidé part du Groupe ressort à 57,2 millions d'euros, contre 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le résultat social de la société mère Lagardère Active Broadcast est un bénéfice de 87,6 millions d'euros contre une perte de (17,0) millions d'euros au 31 décembre 2013.

A – PRINCIPALES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX MARCHÉS

A.1 – Radio

La Radio représente près de 43 % du chiffre d'affaires de Lagardère Active Broadcast, dont un tiers environ à l'international. Les revenus des radios sont constitués à 84 % par les recettes publicitaires qui dépendent largement des mesures d'audience et de l'état du marché publicitaire.

En France, Lagardère Active Broadcast est, avec ses trois réseaux nationaux, l'un des acteurs majeurs sur le marché de la radio.

Europe 1

Europe 1, radio de référence, écoutée par un peu plus de 4,6 millions¹ d'auditeurs par jour, fidèle à sa vocation généraliste, exigeante et grand public, est la radio de l'événement : dont elle rend compte, au cœur duquel elle place ses auditeurs, et aussi qu'elle crée.

Virgin Radio

Virgin Radio, radio musicale avec pour cœur de cible les jeunes adultes de 25 à 34 ans, mêle créativité, dynamisme et proximité. Virgin Radio est un format musical pop, rock et électro mêlant références incontournables et nouveautés. Virgin Radio est écoutée par près de 2,3 millions d'auditeurs par jour.²

¹ Source : Médiamétrie 126 000 ; moyenne lundi-vendredi ; 5h-24h ; vague novembre-décembre 2014.

² Source : Médiamétrie 126 000 ; moyenne lundi-vendredi ; 5h-24h ; vague novembre-décembre 2014.

RFM

RFM, radio musicale « adulte contemporaine », est positionnée sur la diversité de sa programmation musicale avec pour slogan : « Le meilleur de la musique ». RFM séduit chaque jour près de 2,6 millions d'auditeurs¹.

Les radios à l'international

À l'international, Lagardère Active Radio International (LARI) exploite avec succès le savoir-faire radio de la branche dans sept pays (depuis plus de 20 ans en Europe de l'Est, en Allemagne, en Afrique du Sud, et depuis cette année au Sénégal).

Ses 20 radios, essentiellement musicales, sont écoutées quotidiennement par plus de 13 millions d'auditeurs.

Dans tous les pays où il est présent, LARI est un acteur majeur du marché des radios privées :

- premier groupe radio en République tchèque avec cinq radios dont Evropa 2 et Frekvence 1, deuxième et troisième radios du pays² ;
- deuxième groupe radio en Pologne avec cinq radios dont Radio Zet, une des marques à plus forte notoriété du pays (plus de 6 millions d'auditeurs tous les jours)³ ;
- deuxième groupe radio en Roumanie avec trois radios, dont Europa Fm dans le top 3 des radios privées du pays⁴ ;
- première radio dans la Sarre, en Allemagne, avec Radio Salü⁵ ;
- première radio régionale de l'Afrique du Sud depuis plus d'une décennie avec Jacaranda⁶ ;
- dans le top 4 des radios en Slovaquie avec Europa 2⁷.

LARI a lancé au Sénégal, en septembre 2014, sa vingtième radio à l'international et première station en Afrique de l'Ouest.

En France comme à l'étranger, les activités Radio sont soumises à un cadre législatif et réglementaire national et communautaire qui organise le secteur de l'audiovisuel et des télécommunications. En France, l'activité Radio est soumise à des autorisations préalables obtenues auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

A.2 – Chaînes de télévision

Le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision a représenté en 2014 environ 17 % de celui de Lagardère Active Broadcast (comprenant Gulli sur les deux derniers mois de l'année).

L'année 2014 a été marquée par la poursuite de la réorientation thématique des chaînes de télévision de Lagardère Active, initiée il y a 2 ans autour de deux grands axes.

Il y a tout d'abord, l'offre Jeunesse et Famille avec les chaînes TiJi (pour les moins de 7 ans) et Canal J (pour les enfants de 6 à 14 ans), qui sont diffusées sous format payant en exclusivité auprès de CanalSat et de Numéricâble en France, mais également en Russie où ces deux chaînes bénéficient de la diffusion satellitaire avec des programmes spécifiquement dédiés. La chaîne Gulli, qui depuis novembre 2014 est détenue à 100% par Lagardère Active complète ce bouquet Jeunesse avec une diffusion, sous format gratuit, sur la Télévision numérique terrestre (TNT).

Cette offre Jeunesse et Famille est leader sur sa thématique. Elle est la plus connue des Français (97 % des foyers avec enfants connaissent au moins une de ces chaînes).⁸

En complément de ces chaînes Jeunesse, les chaînes musicales MCM, RFM TV (anciennement MCM Pop) et MCM Top, ainsi que la chaîne féminine June, constituent l'offre de Divertissement jeunes adultes, soit masculine, soit féminine. June continue de bénéficier d'une diffusion en exclusivité auprès de CanalSat et de Numéricâble, sous les mêmes formes que les chaînes jeunesse, ce qui n'est pas le cas des chaînes MCM qui sont distribuées également par les fournisseurs d'accès Internet. Dans le même univers musique, 2 chaînes déclinaison des radios musicales du groupe ont été lancées en 2014: VIRGIN RADIO TV et RFM TV. Elles sont distribuées exclusivement par les fournisseurs internet, CanalSat et Numéricâble.

¹ Source : Médiamétrie 126 000 ; moyenne lundi-vendredi ; 5h-24h ; vague novembre-décembre 2014.

² Source : Radio Project 2014 LV12+

³ Source : SMG KRC Radio Track septembre-novembre 2014 ; LV15+

⁴ Source : IMAS mai-août 2014 LV11+ Urbain

⁵ Source : AS&S MAlI 2014 & E.M.A II 2014 LV10+

⁶ Source : RAMS 2013/4 LV15+

⁷ Source : MML SK Q2+Q3 2014 LV14+

⁸ Source : CSA ; observatoire 2014 de notoriété des chaînes de complément ; avril 2014

La chaîne Mezzo et sa déclinaison Mezzo Live HD sont aujourd'hui diffusées dans 48 pays et plus de 27 millions de foyers. Elles se sont imposées comme la référence internationale pour la musique classique, le jazz et la danse à la télévision. L'entité Mezzo est détenue à 40 % par France Télévisions.

À noter que la chaîne Mezzo Live HD est disponible dans la zone Asie pacifique depuis le 4 janvier 2014

Par cette offre multiple, Lagardère Active Broadcast est un acteur de référence dans le domaine télévisuel. La chaîne Gulli représente pour l'année 2014 la sixième part d'audience (PDA)¹ des chaînes de la TNT, avec 1,8 % de PDA auprès des 4 ans et plus - France entière, mais surtout, la première offre auprès des enfants 4-10 ans en journée (7h-19h) avec 18,5 % de PDA² (largement devant TF1 à 15.3%).

Gulli gagne ainsi 19% en un an sur son cœur de cible, les 4-10 ans.

Signalons que France 4 s'est repositionnée en chaîne jeunesse depuis le 31 mars 2014, et progresse naturellement auprès des 4-10 ans, passant de 1.9% de PdA en 2013 à 4.6% en 2014 (en 07h-19h), même si elle reste très loin derrière Gulli.

Il existe deux modes de rémunération de ces activités d'édition de chaînes de télévision. Les revenus des chaînes du câble, du satellite et de l'ADSL sont très majoritairement constitués de la rémunération versée par les opérateurs qui les diffusent et, accessoirement, de revenus publicitaires.

À l'inverse, les chaînes diffusées sur la TNT gratuite accessible à tous tirent l'essentiel de leurs revenus de la publicité car elles bénéficient d'un large bassin de téléspectateurs potentiels.

Enfin, il est à noter que depuis décembre 2012, l'offre de la TNT s'est enrichie de six nouvelles chaînes. La couverture géographique de ces chaînes est encore incomplète en décembre 2014 (90 %) mais devrait couvrir l'intégralité du territoire français à la mi-2015.

A.3 – Production et Distribution audiovisuelles

Dans le domaine de la Production et de la Distribution audiovisuelles, Lagardère Active Broadcast, à travers sa filiale Lagardère Entertainment, fournit à la grande majorité des chaînes de la TNT, du câble et du satellite, des programmes de stock (fictions, documentaires) et de flux (magazines, divertissements, access prime time).

En 2014, le chiffre d'affaires réalisé par la Production et la Distribution audiovisuelles a représenté près de 40 % de celui de Lagardère Active Broadcast.

Lagardère Entertainment a conservé en 2014 sa position de premier producteur de fiction avec plus de 78 heures de programmes de fictions inédites diffusées en prime time entre le 1er septembre 2013 et le 31 août 2014³, et est le deuxième producteur d'émissions de flux avec près de 20h de diffusion hebdomadaire de programmes⁴, en forte progression par rapport à l'exercice précédent notamment grâce au rachat du Groupe Réservoir.

Le chiffre d'affaires de ces sociétés est composé des financements accordés par les diffuseurs. Les autres sources de financement, apportées par les coproducteurs, les collectivités territoriales ou régionales et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), participent à l'économie des productions.

B - ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2014

B.1 - Radio

Europe 1

Depuis 2011, Europe 1 poursuit sa mutation afin d'être la radio exigeante, positive, dont on parle, et la station de référence sur l'information.

La stratégie est de s'appuyer sur les deux piliers de la station, l'information et le divertissement, afin d'offrir aux auditeurs, d'une part, plus d'expertise, d'avis tranchés et de transgression et, d'autre part, une antenne libre, décapante, surprenante, qui secoue l'auditeur.

Europe 1 est la 2ème radio privée. Elle fédère chaque jour 4 630 000 auditeurs.

¹ Source : Médiamétrie - Médiamat 2014; audience consolidée. Part d'audience (PDA) : valeur en pourcentage obtenue en divisant l'audience d'un support par l'audience totale du medium auquel il appartient.

² Source : Médiamétrie - Médiamat 2014; audience consolidée. Part d'audience (PDA) : valeur en pourcentage obtenue en divisant l'audience d'un support par l'audience totale du medium auquel il appartient.

³ Source : Écran Total - Classement des producteurs de fiction - septembre 2014

⁴ Source : classement des producteurs de flux réalisés par le magazine Écran Total sur la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

Sur la dernière vague d'audience¹, la station a enregistré des performances atypiques et décevantes alors qu'elle était dans une belle dynamique sur les précédentes vagues :

- 8,7 % d'audience cumulée, soit - 0,7 point en un an ;
- une durée d'écoute de 120 minutes, en baisse de 13 minutes en un an ;
- 7,2 % de part d'audience sur les 13 ans et +, soit -1,4 point en un an ;
- 5,3% de part d'audience sur les 25-59 ans (cible de consommation), soit -2,2 points en un an.

Les résultats sont d'autant plus faibles que la vague Novembre-Décembre 2013 était une vague record.

L'effet « départ de Ruquier chez RTL », qui ne s'était pas manifesté à la rentrée, a été cette fois perceptible.

On note cependant que la matinale présentée par Thomas Sotto reste à un niveau élevé avec 3 168 000 auditeurs et reste la 1ère matinale des radios privées sur les CSP+.

L'émission de Cyril Hanouna « Les pieds dans le plat », qui occupe l'ancien créneau horaire de Ruquier, est encore très jeune. Cependant, pour sa 2ème vague d'audience, elle gagne 31 000 auditeurs avec 1 130 000 auditeurs par jour et progresse sur la plupart des cibles marché (+15% sur les 25-49 ans, +6% sur les 25-59 ans).

Radios musicales

Virgin Radio a fait sa rentrée 2014 avec Camille Combal à la tête de Virgin Tonic entre 6h et 9h30.

Forte de son univers musical Pop Rock Electro, de ses programmes, de ses événements musicaux et de ses déclinaisons TV et numériques (nouvelle chaîne, nouvelle application, nouveau site, réseaux sociaux), Virgin Radio s'impose comme la radio d'une génération active, décontractée et connectée.

En un an, la radio gagne 81 000 auditeurs qui écoutent aussi plus longtemps (+ 3 minutes de durée d'écoute). La station est en hausse de +0.2 point de part d'audience.

Toutes les tranches musicales sont en hausse de part d'audience sur 1 an.

2 271 000 auditeurs écoutent Virgin Radio en moyenne 1h13mn par jour.

À la rentrée 2014, le morning de RFM, le meilleur des réveils, poursuit sa progression avec le duo Bruno Roblès et Justine Fraïoli, tous les jours entre 6h à 9h.

Entre 17h et 20h, le duo Guillaume Aubert et Sophie Coste agrémentent le drive time de chroniques people, cinéma, musique et d'interviews.

Sur la dernière vague de l'année, RFM enregistre son meilleur niveau d'audience (2 566 000 auditeurs et 4,8 % d'audience cumulée) depuis huit ans². RFM, par la diversité de sa musique et grâce à la qualité de ses animateurs remporte de plus en plus de succès.

L'évolution de l'audience cumulée des radios de Lagardère Active Broadcast en France est la suivante :

	Nov.-déc. 2014	Sept.-oct. 2014	Nov.-déc. 2013	Nov.-déc. 2012	Nov.-déc. 2011	Nov.-déc. 2010
Virgin Radio	4,30%	4,40%	4,10%	4,10%	4,60%	4,40%
RFM	4,80%	4,30%	4,70%	4,20%	4,60%	4,40%
Europe 1	8,70%	9,00%	9,40%	9,10%	9,40%	8,90%

Source : Médiamétrie.

Radios à l'international

À l'international, 2014 a été en matière d'activité publicitaire une année de forte croissance, soutenue notamment par les excellentes performances réalisées en Pologne, en Allemagne et en Slovaquie.

Lagardère Active Radio International (LARI) a parallèlement développé son portefeuille d'activité en 2014 en lançant en septembre Vibe Radio à Dakar, sa 1er radio en Afrique de l'Ouest. D'autres projets de création de stations en Afrique sont explorés, visant à l'implantation d'un nouveau réseau de radios sur le continent.

¹ Source : Médiamétrie novembre-décembre 2014.

² Source : Médiamétrie 126 000 Radio, lundi-vendredi ; 5h-24h ; évolution de 2006 à 2014 sur une vague novembre-décembre.

LARI a également accéléré son développement numérique en 2014 :

- en renforçant l'offre éditoriale de ses sites internet dans chacun des pays, avec notamment la création de nouveaux produits liés à l'univers de ses radios, comme le site d'infotainment Humr.cz en République tchèque, lancé en novembre 2014 (1 million de pages vues et 140 000 visiteurs uniques en décembre 2014)
- en développant la commercialisation de son offre numérique dans chaque pays, avec notamment le contrat de régie conclu avec Melty en Pologne, en République tchèque et en Roumanie ou encore le lancement d'opérations de brand content, comme en Pologne avec la création du site aktywniebardzo.pl.

En audience cumulée, les radios de LARI réunissent chaque jour :

- 7,3 millions d'auditeurs en Pologne¹ (- 0,2 million en un an) ;
- 2,3 millions en Roumanie² (stable sur un an) ;
- 1,8 million en République tchèque³ (- 0,1 million en un an) ;
- 0,9 million en Afrique du Sud⁴ (- 0,1 million en un an) ;
- 0,6 million en Allemagne⁵ (+ 0,1 million en un an) ;
- plus de 300 000 en Slovaquie⁶ (stable sur un an).

Au total, LARI rassemble quotidiennement plus de 13 millions d'auditeurs.

B.2 - Chaînes de télévision

Entre 2013 et 2014, la part d'audience (PDA) des chaînes TNT de première génération (lancées en 2005) perd du terrain et affiche 20.9 % : soit un recul de 5% en un an.⁷

Notons que D8, reprise en main par Canal+ en octobre 2012 continue sa progression, affichant en 2014 3.3% de PdA (+0.1 pt en un an). Progression également pour les chaînes info : BFM affiche 2% de PdA (+0.1 pt vs 2013) et i>Télé obtient 0.9% de PdA (+0.1 pt vs 2013).

Toutes les autres chaînes (hors Gulli), sont en baisse.

TMC, W9, NRJ12 et NT1 accusent les plus fortes baisses, en recul de 0.3 pt en un an avec respectivement : 3.1% de PdA, 2.6% de PdA, 1.9% de PdA et 1.8% de PdA .

Il faut rappeler que depuis quelques années, elles ne bénéficient plus de l'augmentation de leur couverture : le seuil de 95 % de la population française initialisée a été atteint dès la fin 2011.

Quant aux six nouvelles chaînes TNT HD, lancées fin 2012 et dont la couverture s'étendra progressivement jusqu'à la mi-2015, elles voient leur PdA augmenter, passant en 2014 à 3.8% (+65% en un an).

Ces nouvelles chaînes HD progressent donc essentiellement au détriment des chaînes TNT de première génération, puisque dans le même temps, les hertziennes sont quasi-stables en un an à 64.5% de PDA (vs 65% en 2013). Dans cet environnement, les chaînes thématiques voient leur PDA se stabiliser avec 10.7% de PDA (vs 10.8% en 2013).

Dans ce contexte, Gulli a réussi son repositionnement sur la cible 4-10 ans, en s'adaptant par exemple aux nouveaux rythmes scolaires avec la mise en place pour la première fois en France d'un prime pour les enfants à 18.40 h le mardi, depuis le mois d'octobre 2014.

En 2014, Gulli a touché en moyenne 33 000 000 téléspectateurs⁸ de 4 ans et + chaque mois. La chaîne a fait ses plus belles audiences en prime time. En 2014, Gulli a été deux fois « millionnaire » avec les films *Maman j'ai encore raté l'avion* (1 150 000 téléspectateurs de 4 ans et + en moyenne) et *Maman j'ai raté l'avion* (1 122 000 téléspectateurs de 4 ans et + en moyenne).

¹ Source : SMG/KRC Radio Track ; septembre-novembre 2014 ; LV 15+.

² Source : IMAS ; mai-août 2014 ; LV11+ National et IMAS ; mai-août 2014 ; LV11+ Bucarest.

³ Source : Radio Project 2014 ; LV12+.

⁴ Source : RAMS 2014/5 ; LV15+.

⁵ Source : AS&S MA II 2014 et E.M.A II 2014 ; LV10+.

⁶ Source : MML SK ; Q2+Q3 2014 ; LV14+.

⁷ Source : Médiamétrie - Médiamat ; audience consolidée.

Chaînes hertziennes historiques : TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5 24/24, Arte 24/24 et M6.

Chaînes TNT : BFM TV, D8, France 4, Gulli, i>Télé, LCP, NRJ12, NT1, TMC, D17, W9 et France Ô.

Nouvelles chaînes TNT HD : HD1, L'Équipe 21, 6ter, Numéro 23, RMC Découverte, Chérie 25.

Chaînes thématiques : Total TV - (chaînes hertziennes historiques + chaînes TNT + chaînes TNT HD).

⁸ Source : Médiamétrie - Médiamat ; audience consolidée

Les deux semestres se sont montrés assez équivalents en termes de performances :

- + 2 % sur les 4-10 ans en 7h-19h, passant de 18.3 % au premier semestre à 18.6 % au second. Gulli s'est imposée comme leader du PAF sur chacun des semestres.

France 4 est naturellement la chaîne qui progresse le plus entre les deux semestres (+88% à 6% de PDA) : ce qui est logique du fait de son repositionnement en chaîne jeunesse fin mars 2014.

- PDA stable sur les mamans en 20h-24h : 1,4% de PDA
- PDA en légère baisse sur les 4ans et + : 1.8% en moyenne au S1 2014 versus 1.7% au S2 2014

L'ensemble des chaînes Jeunesse de Lagardère Active Broadcast représente 41% de l'audience des chaînes enfants (+21% en un an).¹

TiJi et Canal J sont respectivement au huitième et quatorzième rang des chaînes du câble et du satellite auprès des 4-10 ans (offre payante), avec respectivement 2,1 % et 1% de PDA.²

June est la chaîne la plus féminine du PAF avec une audience composée à 80.2 %³ de téléspectatrices de 15 ans et +. June est aussi la première chaîne en affinité sur les femmes de 15 ans et + (indice 156). Avec 1,6% de PDA sur les femmes 15-24 OP⁴, June est stable sur un an et consolide sa deuxième place des chaînes thématiques sur cette cible.

L'offre MCM (MCM, MCM Top et MCM Pop (RFM TV) est la première offre musique et divertissement en PDA sur les hommes 15-24 ans (0,5 %).⁵

MCM se classe toujours dans le top 10 des chaînes thématiques sur les hommes 15-24 ans OP avec 0,9% de PDA, en hausse de 0,2 pt en un an.

La marque Mezzo a poursuivi sa commercialisation sur le continent asiatique durant l'année 2014.

Les versions localisées de TiJi et de Gulli en Russie, lancées en mai 2009 sur la plate-forme satellite NTV+, ont poursuivi leur croissance dans les régions russophones et ont conforté en 2014 les rentabilités déjà atteintes en 2012 et en 2013. Éditées en langue russe, ces chaînes sont basées sur un modèle économique payant à l'abonné. Fin novembre 2014, TiJi totalisait 9.1 millions de foyers abonnés dans neuf pays (+ 18 % vs 2013) et Gulli 5.3 millions de foyers abonnés (+20 % vs 2013)⁶. La chaîne TiJi en Russie a reçu également pour la seconde fois le prix de la meilleure chaîne payante pré-school du pays.

De plus, pour optimiser le positionnement des marques, développer leur notoriété, anticiper et accompagner les nouveaux modes de consommation de la télévision en imaginant de nouvelles déclinaisons de contenus et leur mise à disposition, le pôle TV s'est adapté à l'ère numérique : applications pour mobiles, tablettes et TV connectée, Xbox, télévision de rattrapage, vidéos à la demande et sites Internet. Il a également été proposé en 2014, comme en 2013 des opérations doubles écrans à ses annonceurs privilégiés.

À titre d'exemples :

- plus de 13,4 millions de visionnages mensuels en moyenne sur Gulli Replay en 2014 contre 8,5 millions en 2013 et une consommation en progression de 55 % par rapport à l'année précédente et un record en novembre 2014 avec plus de 17.5 millions de vidéos vues⁷ ;
- plus de 2,0 millions de téléchargements de l'application Gulli, disponible sur iOS, Android et Windows 8 contre 1,3 millions l'année dernière.

Par ailleurs, les opérations de diversification, notamment celles de la marque Gulli, se sont poursuivies et développées avec notamment l'ouverture d'un troisième Gulli Parc au Havre, poursuite de la commercialisation de Tablettes motion 7.0 by Gulli, et la multiplication des opérations spéciales dans les stations de sports d'hiver.

Enfin, l'engagement de l'offre Jeunesse et Famille dans la préservation de l'environnement, le sport et les bonnes pratiques alimentaires s'est retrouvé dans sa programmation.

¹ Source : Médiamétrie - Médiamat' Thématik ; janvier-juin 2014 ; audience consolidée ; PDA 4-10 ans ; offre étendue ; moyenne lundi-dimanche ; 3h-27h.

² Source : Médiamétrie - Médiamat' Thématik ; janvier-juin 2014 ; audience consolidée ; offre payante

³ Source : Médiamétrie - Médiamat' Thématik ; janvier-juin 2014 ; audience consolidée ; offre payante

⁴ Source : Médiamétrie - Médiamat' Thématik ; janvier-juin 2014 audience consolidée ; offre payante

⁵ Source : Médiamétrie - Médiamat' Thématik ; janvier-juin 2014 ; audience consolidée ; offre étendue

⁶ Source : Reporting local Russie.

⁷ Sources : Estat, Free, SFR, Bouygues, Orange, YouTube, AT Internet, Samsung, Xbox.

B.3 - Production et Distribution audiovisuelles

L'année 2014 a été marquée, pour Lagardère Entertainment, par le rachat en février 2014 du Groupe Réservoir ce qui a contribué à renforcer sa présence dans les émissions de flux notamment grâce à l'émission quotidienne Toute Une Histoire sur France 2 et les émissions Recherche Appartement ou Maison et Maison à vendre sur M6. Lagardère Entertainment a également racheté en avril 2014 une société spécialisée dans les productions de fiction de comédie (De Père en Fils) et, en décembre 2014 la société de distribution The Box qui vient renforcer son catalogue et sa capacité d'acquisition de mandats de distribution.

Les séries récurrentes de Prime Time de Lagardère Entertainment continuent de réaliser de bonnes audiences, notamment Joséphine ange gardien, Clem, Boulevard du Palais, Famille d'accueil et les programmes courts Pep's et Nos Chers Voisins. L'émission quotidienne C dans l'air diffusée sur France 5 demeure un très fort succès d'audience.

La société Atlantique Productions a poursuivi son développement international avec la livraison de la deuxième saison de Transporteur pour M6 et de la dernière saison de Borgia (saison 3) pour Canal+.

On constate une légère diminution de la durée d'écoute de la télévision en 2013 par rapport à 2012 (3h46 par jour, soit 4 minutes de moins par rapport à 2012, selon Médiamétrie, enquête publiée en 2014). Malgré le contexte de recomposition du paysage audiovisuel et de modification des méthodes de consommation de la télévision (vidéo à la demande avec ou sans abonnement, télévision de rattrapage), les groupes TF1 et France Télévision demeurent les principaux clients de Lagardère Entertainment.

2014 a vu la création de Lagardère Entertainment Digital qui a pour mission d'accompagner les producteurs de Lagardère Entertainment dans l'univers du Numérique et de proposer des productions dédiées uniquement à Internet. Par ailleurs, les deux séries internationales livrées en 2014 par Atlantique Productions sont en partie financées par un acteur 100% numérique à savoir Netflix US.

Enfin, Lagardère Entertainment a initié en 2014 des développements afin d'être présent prochainement en Afrique et en Asie du Sud-Est.

B 4 – objectifs et réalisations 2014

Lagardère Active Broadcast a poursuivi son développement dans l'activité audiovisuelle avec l'acquisition de Réservoir Production et le rachat des parts de France TV dans Gulli.

Parallèlement, Lagardère Active Broadcast a poursuivi ses efforts de maîtrise de ses coûts.

C - PERSPECTIVES

En ce début 2015, la visibilité sur le marché publicitaire reste faible. Dans ce contexte, l'effort de maîtrise des coûts de Lagardère Active Broadcast sera poursuivi.

1.2 Situation financière du Groupe

TABLEAU DE FINANCEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
Marge brute d'autofinancement	52 004	35 398
Variation du BFR (hors variation des impôts)	(5 275)	(3 227)
Flux générés par l'activité	46 729	32 170
Intérêts payés, encaissés et impôts payés	(11 026)	(17 726)
Flux opérationnels	35 703	14 444
Investissements	(36 250)	(12 431)
<i>Incorporels et corporels</i>	<i>(10 482)</i>	<i>(9 121)</i>
<i>Financiers</i>	<i>(25 768)</i>	<i>(3 311)</i>
Cessions d'actifs	6 001	16 099
<i>Incorporels et corporels</i>	<i>261</i>	<i>9</i>
<i>Financiers</i>	<i>5 739</i>	<i>16 090</i>
(Augmentation) diminution des placements	0	0
Flux nets d'investissements	30 248	3 668
Somme des flux opérationnels et d'investissements	5 454	18 112
Flux de financement	(20 396)	(1 230)
Autres flux	(922)	(853)
Variation de trésorerie courante	(15 864)	16 028

Au 31 décembre 2014, la marge brute d'autofinancement ressort à + 52,0 M€ contre + 35,4 M€ en 2013. Cette évolution reflète la croissance du résultat opérationnel courant pour + 0,9 M€, la variation des amortissements et provisions pour + 8,9 M€, la baisse des coûts de restructuration pour + 7,1 M€, les frais liés aux acquisitions pour - 0,3 M€.

La variation du besoin en fonds de roulement, négative sur l'année à -5,3 M€, se dégrade par rapport à celle de l'année 2013 qui s'établissait à - 3,2 M€. Cette dégradation est principalement liée à l'intégration à 100% des sociétés Gulli et Gulli Interactive au 31/10/2014.

Les intérêts encaissés (nets des intérêts payés) augmentent sensiblement par rapport à ceux de l'année précédente de + 0,2 M€ en 2013 à + 0,6 M€ en 2014. Les impôts payés représentent - 11,7 M€ au 31 décembre 2014, contre - 17,9 M€ au 31 décembre 2013.

En conséquence de ce qui précède, les flux opérationnels s'élèvent à + 35,7 M€ au 31 décembre 2014 contre + 14,4 M€ au 31 décembre 2013.

Les investissements corporels et incorporels ressortent à 10,5 M€ au 31 décembre 2014, en hausse de 1,4 M€ par rapport à 2013. Ils concernent essentiellement des achats de catalogues dans l'activité de distribution et des travaux de construction de plateaux pour la production d'émissions.

Les investissements financiers s'élèvent à 25,8 M€ au 31 décembre 2014. Ils concernent les investissements dans les sociétés de Production audiovisuelle ainsi que le rachat des parts de Gulli à France Télévision.

Les cessions d'actifs financiers s'élèvent à 5,7 M€ au 31 décembre 2014 et correspondent à la cession des parts détenues dans la société OEE Ltd et au remboursement du prêt consenti aux coproducteurs sur l'activité internationale.

Au total, la somme des flux opérationnels et d'investissements représente un encaissement net de 5,5 M€ contre un encaissement net de 18,1 M€ au 31 décembre 2013.

Les flux de financement représentent un emploi net de - 20,4 M€, dont les principales composantes sont les exercices des puts par les minoritaires dans les sociétés de production et le remboursement de l'emprunt de Gulli à France Télévision.

L'ensemble des flux aboutit à une variation de la trésorerie courante de -15,9 M€. Elle s'établit à 102,4 M€ au 31 décembre 2014.

1.2.1 Examen des comptes consolidés au 31 décembre 2014

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont présentés dans les documents mis à votre disposition, et notamment dans l'annexe et dans le rapport de vos commissaires aux comptes.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux normes IFRS telles que décrites en note A de l'annexe aux comptes consolidés - Référentiel comptable.

Les principales variations de périmètre intervenues entre les exercices 2014 et 2013 sont décrites en note D de l'annexe aux comptes consolidés.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	Décembre 2014	Décembre 2013
Chiffre d'affaires	417 587	393 273
Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées (*)	51 201	50 309
Résultat des sociétés mises en équivalence (**)	(1 550)	129
Éléments non récurrents / non opérationnels	21 396	(28 981)
Résultat avant charges financières et impôts	71 047	21 456
Charges financières nettes	412	(187)
Charges d'impôts	(12 432)	(16 015)
Résultat net consolidé	59 028	5 254
Dont part attribuable aux :		
- Propriétaires de la société mère du Groupe	57 205	2 552
- Participations ne conférant pas le contrôle	1 823	2 702

(*) Le résultat opérationnel courant des sociétés intégrées est défini comme la différence entre le résultat avant charges financières et impôts et

les éléments suivants du compte de résultat :

- Contribution des sociétés mises en équivalence
- Plus ou moins-values de cession d'actifs
- Pertes de valeur sur écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles
- Charges de restructuration
- Éléments liés aux regroupements d'entreprises
- Frais liés aux acquisitions
- Profits et pertes découlant des ajustements de prix d'acquisition

(**) Avant pertes de valeur.

En 2014, le groupe Lagardère Active Broadcast a affiché une légère baisse de son activité à données comparables (- 3,2%), avec un chiffre d'affaires en hausses de 6,2% en données brutes. L'écart entre ces deux variations s'explique essentiellement par un effet de périmètre positif (38,1 M€) lié à l'acquisition de Groupe Réservoir (production audiovisuelle en France) et à la consolidation en intégration globale de la chaîne Gulli au 1er novembre 2014.

Les comptes consolidés qui figurent dans l'annexe présentent certains points intéressants qui sont décrits plus en détail ci-après.

1.2.1.1 Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé de la Société s'élève à 815 841 milliers d'euros contre 771 983 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

1.2.1.2 Compte de résultat

Le résultat opérationnel courant consolidé se traduit par un bénéfice de 51 201 milliers d'euros contre un bénéfice de 50 309 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, en progression de 892 milliers d'euros.

Le résultat financier se traduit par un gain de 412 milliers d'euros contre une perte de (187) milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les Eléments non récurrents / non opérationnels se montent à 21 396 milliers d'euros contre (28 981) milliers d'euros au titre de l'exercice précédent et comprennent, pour l'essentiel : l'impact positif de l'application de la norme IFRS 3 révisée sur la prise de contrôle de Gulli (passage de 66 % à 100 % du pourcentage de détention) pour mise à la juste valeur de la participation et des charges de restructuration.

Compte tenu de ces éléments, le résultat avant impôts des sociétés intégrées de l'exercice se traduit par un bénéfice de 71 460 milliers d'euros contre un bénéfice de 21 269 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

1.2.1.3 Rapport des commissaires aux comptes et Auditeur Contractuel

Vos commissaires aux comptes et Auditeur Contractuel vous feront part dans leur rapport sur les comptes consolidés dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

1.3. Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

1.3.1 Règlementations particulières applicables au Groupe

Dans le cadre de ses activités audiovisuelles, le Groupe est soumis, en particulier, aux législations applicables en matière de droit d'auteur, de diffamation, de droit à l'image et de respect de la vie privée.

La loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est applicable aux activités françaises du Groupe relevant de la communication audiovisuelle. L'exploitation de services audiovisuels (notamment de radio et de télévision) par le Groupe en France est subordonnée à l'obtention d'autorisations délivrées pour une durée déterminée, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Les obligations spécifiques à cette exploitation comportent entre autres le respect de quotas de diffusion et une obligation de contribution à la production audiovisuelle. Elles font l'objet d'une convention signée avec le CSA et leur renouvellement s'effectue dans les conditions prévues par la loi précitée. La plupart des autres pays dans lesquels les activités audiovisuelles sont implantées ont adopté un dispositif législatif dont le fonctionnement est comparable à celui de la loi du 30 septembre 1986 et sont dotés d'un conseil de l'audiovisuel ; le cadre juridique définit généralement les conditions d'octroi de fréquences de services audiovisuels, les conditions d'exploitation des programmes de ces services (reprises dans les licences signées avec le conseil audiovisuel local), le régime anti-concentration et les pouvoirs de contrôle et de sanction du conseil de l'audiovisuel local. Il convient enfin de rappeler qu'aux termes des lois du 30 septembre 1986 et du 1er août 1986, sont interdites les acquisitions qui auraient pour effet de porter, directement ou indirectement, à plus de 20 % la part détenue par des étrangers dans le capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de radio ou de télévision par voie hertzienne ou d'une société éditant une publication de langue française (cette disposition s'entendant sous réserve des engagements internationaux de la France, c'est-à-dire comme ne s'appliquant pas notamment aux ressortissants communautaires ou de l'Espace économique européen).

1.3.2 Risques liés aux marques et autres droits de propriété intellectuelle

Une part essentielle des biens et droits du Groupe réside dans les marques et autres droits de propriété intellectuelle lui appartenant.

1.3.3 Risques avérés et consécutifs au non respect d'engagements contractuels

Le Groupe est confronté, comme l'ensemble des acteurs économiques, à la défaillance de certains partenaires, prestataires, fournisseurs ou clients suite notamment à l'ouverture de procédures collectives ou à des difficultés financières ponctuelles les concernant.

Le Groupe n'a pas connaissance d'autres risques avérés et consécutifs au non-respect d'engagements contractuels qui pourraient avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

1.3.4 Risques liés à des litiges en cours

Le Groupe et/ou ses filiales sont parties à un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de leurs affaires, principalement d'origine contractuelle. Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques ; le montant total des provisions pour litiges figure en note E. 17 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2014.

Le Groupe n'a pas connaissance, pour une période couvrant les douze mois précédant immédiatement la publication du présent Rapport financier annuel de l'exercice 2014, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

* * *

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration,
représenté par Denis OLIVENNES
Président délégué

Liste des annexes :

Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Annexe 2 : Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine Monégasque du 5 mars 1895

Annexe 3 : Listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Annexe 4 : Tableau des filiales et participations

Annexe 5 : Informations Sociales, Environnementales et Sociétales consolidées

ANNEXE 1**RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES***(en euros)*

	2010	2011	2012	2013	2014
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	24 740 565	24 740 565	24 740 565	24 740 565	24 740 565
- Nombre d'actions ordinaires existantes	1 649 371	1 649 371	1 649 371	1 649 371	1 649 371
Opérations et résultats de l'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes	66 954 157	61 960 056	58 519 644	60 660 627	63 332 927
- Résultat avant impôts, amortissements et provisions	1 454 232	2 556 766	-10 514 772	6 037 567	72 260 312
- Impôts sur les bénéfices	1 196 287	764 226	1 410 437	0	67 230
- Résultat après impôts, amortissements et provisions	18 234 866	-6 821 952	5 150 705	-17 036 452	87 595 122
- Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
- Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,16	1,09	-7,23	3,66	43,77
- Résultat après impôts, amortissements et provisions	11,06	-4,14	3,12	-10,33	53,11
- Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	1	0	0
- Montant de la masse salariale de l'exercice	442 432	512 041	1 457 536	0	0
- Montant des sommes versées au titre des charges sociales	159 680	169 938	366 232	0	0

ANNEXE 2

Opérations visées à l'article 23 de L'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895

Par application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, nous vous rendons compte, ci-après, des opérations réalisées avec des sociétés dans lesquelles certains membres du Conseil d'Administration détiennent des intérêts directs ou indirects.

1. Opérations réalisées avec la Compagnie Européenne de Radiodiffusion et de Télévision (C.E.R.T.)

Administrateur concerné : Richard Lenormand

La concession par laquelle la C.E.R.T. a confié à Lagardère Active Broadcast la location exclusive du temps d'antenne d'Europe 1, a continué à s'appliquer au cours de l'exercice 2014 pour un total de facturations de 5 272 822 €.

2. Opérations réalisées avec Europe 1 Télécompagnie

Administrateur concerné : Denis Olivennes

La convention par laquelle Europe 1 Télécompagnie est chargée, à titre exclusif, de réaliser les programmes à diffuser sur l'antenne d'Europe 1 est demeurée en vigueur. La rémunération allouée à Europe 1 Télécompagnie s'est élevée à 57 231 962 €.

La facturation de frais communs à Europe 1 Télécompagnie représente un montant global de 2 004 €.

3. Opérations réalisées avec Régie 1 (fusionnée dans Lagardère Publicité le 31/12/14)

Administrateurs concernés : Rémy Pierre pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014
Christophe Thorat pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014

Le contrat par lequel Lagardère Active Broadcast a confié à Régie 1 la mission de rechercher la publicité à diffuser sur l'antenne de la radio Europe 1 s'est poursuivi. Régie 1 a retenu à ce titre sa commission de sous-régie publicitaire.

4. Opérations réalisées avec Lagardère Active

Administrateur concerné : Denis Olivennes

La facturation de frais communs à Lagardère Active représente un montant global de 11 784 €.
La facturation de redevance de marque par Lagardère Active représente un montant global de 373 784 €.

5. Opérations réalisées avec certaines sociétés du Groupe

5. a) L'engagement pris par Lagardère Active Broadcast d'assumer les conséquences financières éventuelles des engagements pris par les sociétés Europe 2 Entreprises, RFM Entreprises et Lagardère Active Radio International, dans le cadre de leurs activités, s'est poursuivi.

5. b) Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, Lagardère Active Broadcast a reçu et/ou versé aux sociétés suivantes, des intérêts pour un montant net versé de 389 148 € :

Europe 1 Sport
Europe 2 Entreprises
IS 21
Lagardère Entertainment
Lagardère Active Finances
Lagardère Active Radio International
Lagardère Active TV

ANNEXE 3

Listes des mandats et fonctions exercés dans toute société ou autre entité par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014

Denis OLIVENNES
28, rue François 1^{er} - 75008 Paris

A - Fonction exercée :

- Président de Lagardère Active

B - Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014 :

- Président de Lagardère Active (SASU)
- Président d'Europe 1 Télécompagnie (SAS)
- Président Délégué et Administrateur de Lagardère Active Broadcast (Sa Monégasque)
- Administrateur de Newsweb (SA)
- Administrateur de Holding Evelyne Prouvost (SA)
- Administrateur de Leguide.com (SA)
- Administrateur de Maire Claire Album (SA)
- Gérant d'Europe News (SNC)
- Gérant de Lagardère News (SARL)
- Représentant permanent de Promotion et Spectacles d'Europe 1 (SA) administrateur de Médiamétrie (SA)
- Administrateur de la Fondation d'Entreprise Elle (fondation)
- Trésorier du Syndicat Professionnel des Radiodiffuseurs Généralistes Privés (SRGP) (syndicat)

Richard LENORMAND
28, rue François 1^{er} - 75008 Paris

A - Fonction exercée :

- Directeur général du pôle Radio et Télévision de Lagardère Active

B - Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014 :

- Président-Directeur General de Virgin Radio Régions (SA)
- Président d'Europe 2 Entreprises (SASU)
- Président de RFM Entreprises (SASU)
- Président de Lagardère Active TV (SAS)
- Président de Lagardère Active Radio International (SASU)
- Membre et Président d'Europe 2 Ajaccio (Association)
- Gérant de RFM Ajaccio (EURL)
- Gérant de RFM Régions (EURL)
- Gérant de RFM Est (SARL)
- Représentant permanent de Lagardère Thématiques (SAS) au conseil d'administration de Mezzo (SA)
- Gérant de Compagnie Européenne de Radiodiffusion et de Télévision – C.E.R.T. (Allemagne)
- Vice-Président d'Europe Développement International – RSA
- Administrateur Délégué de Lagardère Active Broadcast (SA monégasque)
- Président du conseil de surveillance de Frekvence 1, A.S. (République Tchèque)
- Président du conseil de surveillance de Lagardère Active CR, A.S. (République Tchèque)
- Président du conseil de surveillance de Radio Bonton A.S. (République Tchèque)

- Membre du conseil de surveillance de Eurozet Spolka Z Ograniczona Odpowiedzialnoscia (République Tchèque)
- Administrateur de Régie Radio Music SRL (Roumanie)
- Administrateur de Radio XXI S.r.l. (Roumanie)
- Director de Mediamark (PTY) LTD
- Alternate Director de Jacaranda FM (proprietary) Limited
- Représentant permanent de Lagardère Active Radio International (SAS) au conseil d'administration d'Adi Sénégal (SA)
- Secrétaire général du Syndicat des Réseaux Radiophoniques Nationaux (SRN) Syndicat

Christophe THORAL

149 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret

A - Fonction exercée :

- Directeur Général Finances, Stratégie et Développement de Lagardère Active

B - Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014 :

- Président-Directeur Général d'Amaya-Technisonor (SA)
- Président d'Europe 1 Immobilier (SAS)
- Président de Genao Productions (SASU)
- Représentant permanent de Lagardère Active TV (SAS) au conseil d'administration de Mezzo (SA)
- Représentant permanent de Lagardère Active (SAS) au conseil d'administration de Leguide.com (SA)
- Gérant de Compagnie Immobilière Europa (SNC)
- Gérant de Hachette Filipacchi Associés (SNC)
- Président du conseil de surveillance d'Electron Libre Productions (SAS)
- Membre du comité de surveillance de De Père En Fils (SAS)
- Membre du comité de surveillance de Merlin Productions (SASU)
- Administrateur Délégué de Lagardère Active Broadcast (SA Monégasque)

Dominique D'HINNIN

4, rue de Presbourg - 75116 Paris

A - Fonction exercée :

- Directeur Financier de Lagardère SCA

B - Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014 :

- Co-gérant de Lagardère SCA
- Directeur Général Délégué de la société Arjil Commanditée-Arco (SA)
- Administrateur et Directeur Général Délégué de la société Lagardère Media (SAS)
- Président-Directeur Général de la société Ecrinvest 4 (SA)
- Membre du conseil de surveillance de la société Lagardère Active (SAS)
- Représentant permanent de la société Lagardère Media (SAS) au conseil d'administration de la société Lagardère Active Broadcast (*société de droit monégasque*)
- Membre du conseil de surveillance de la société Lagardère Services (SAS)
- Administrateur de la société Hachette Livre (SA)
- Administrateur de la société Lagardère Ressources (SAS)
- Membre du conseil de surveillance de la société Matra Manufacturing & Services (SAS)
- Administrateur de la société Marie Claire Album (SA)
- Administrateur de la société Holding Evelyne Prouvost (SA)
- Membre du conseil d'administration de la société Lagardère North America, Inc.
- Président du Club des Normaliens dans l'Entreprise
- Trésorier de la Fondation de l'Ecole normale Supérieure
- Président de l'Institut de l'Ecole normale Supérieure

Dalila ZEIN
149 rue Anatole France 92300 - Levallois-Perret

A - Fonction exercée :

- Directrice Financière de Lagardère Active

B - Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014 :

- Gérante de Lagardère Active Finances (SNC)
- Représentant permanent de Hachette Filipacchi Presse (SA) au conseil d'administration de Quillet (SA)
- Représentant permanent de Lagardère Active (SAS) au conseil d'administration de Lagardère Active Broadcast (SA Monégasque)

Thierry FUNCK- BRENTANO
4, rue de Presbourg - 75116 Paris

A - Fonction exercée :

- Directeur des Relations Humaines, de la Communication et du Développement Durable de Lagardère SCA

B - Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014 :

- Co-gérant de Lagardère SCA
- Administrateur et Directeur Général Délégué de la société Arjil Commanditée-ARCO
- Administrateur et Directeur Général Délégué de la société Lagardère Media (SAS)
- Représentant permanent de la société Lagardère Media (SAS) au conseil d'administration de la société Hachette Livre
- Membre du conseil de surveillance de la société Lagardère Active (SAS)
- Membre du conseil de surveillance de la société Lagardère Services (SAS)
- Président et membre du comité de direction de la société Lagardère Unlimited (SAS)
- Membre du conseil d'administration de la société World Sport Group Holdings Ltd
- Membre du conseil d'administration de la société World Sport Group Investments Ltd
- Représentant de la société Lagardère Unlimited, Président de la société Lagardère Unlimited Stadium Solutions (SAS)
- Administrateur de la société Lagardère Active Broadcast (société de droit monégasque)
- Administrateur de la société Lagardère Ressources (SAS)
- Membre du conseil de surveillance de la Société d'Exploitation des Folies Bergères (SAS)
- Administrateur de la société Lagardère Capital & Management (SAS)
- Président du Conseil de Surveillance de la société Matra Manufacturing & Services (SAS)
- Administrateur de la société Ecrinvest 4 (SA)
- Administrateur de la Fondation Jean-Luc Lagardère
- Administrateur, Secrétaire général et Trésorier de l'Association sportive Lagardère Paris Racing Ressources (Association loi 1901)
- Secrétaire général et Membre du comité directeur de l'Association sportive Lagardère Paris Racing (Association Loi 1901)

Pierre LEROY
4, rue de Presbourg - 75116 Paris

A - Fonction exercée :

- Secrétaire Général de Lagardère SCA

B - Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014 :

- Co-gérant de Lagardère SCA
- Administrateur, Vice-Président et Directeur Général Délégué de la société Arjil Commanditée-Arco (SA)
- Président de la société Lagardère Ressources (SAS)
- Administrateur, Vice-Président et Directeur Général Délégué de la société Lagardère Media (SAS)
- Administrateur de la société Hachette Livre (SA)
- Membre du conseil de surveillance de la société Lagardère Services (SAS)
- Membre du conseil de surveillance de la société Lagardère Active (SAS)
- Administrateur de la société Lagardère Active Broadcast (société monégasque)
- Président du conseil de surveillance de la Société d'Exploitation des Folies Bergère (SAS)
- Liquidateur de la société Financière de Pichat & Compagnie (SCA)
- Président de la société Lagardère Participations (SAS)
- Président de la société Lagardère Expression (SAS)
- Président de la société Dariade (SAS)
- Président de la société Sofrimo (SAS)
- Président de la société Holpa (SAS)
- Président de la société Equajal (SAS)
- Représentant permanent de la société Lagardère Participations au conseil d'administration de la société Galice (SA)
- Représentant de la société Lagardère Participations, Président de la société Hélios (SAS)
- Administrateur de la société Ecrinvest 4 (SA)
- Administrateur délégué de la Fondation Jean-Luc Lagardère
- Président-Directeur Général de la société Lagardère Paris Racing Ressources (SASP)
- Gérant de la société Team Lagardère (SNC)
- Membre du conseil d'administration de la société Lagardère UK Ltd
- Administrateur Délégué de la société Lagardère Capital & Management (SAS)
- Président de l'IMEC (Institut « Mémoires de l'Edition Contemporaine »)
- Président du Fonds de dotation « Mémoire de la Création Contemporaine »
- Président du jury du « Prix des Prix » littéraires

Thierry ORSINI
Place de la Visitation - MC 98015 Monaco

A - Fonction exercée :

- Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie

B - Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014 :

- Administrateur de Radio Monte Carlo
- Administrateur de Télé Monte Carlo
- Administrateur de Monaco MediAx
- Administrateur de Monaco Inter Expo
- Administrateur de Lagardère Active Broadcast SA Monégasque)

ANNEXE 4**FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2014***(en euros)*

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1. Renseignements détaillés										
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)										
SA. Lagardère Active Radio International 28, rue François 1er - 75008 Paris	58 500 000	57 872 989	100,00	111 038 632	111 038 632	0	0	858 166	1 576 282	61 797 810
SAS. Europe 2 Entreprises 28, rue François 1er - 75008 Paris	11 700 000	-20 462 471	100,00	15 244 724	0	15 191 000	0	21 671 657	-298 254	0
SAS. Lagardère Active TV 28, rue François 1er - 75008 Paris	27 116 550	122 347 116	100,00	124 432 426	124 432 426	95 508 000	0	0	10 316 974	0
GmbH. Compagnie Européenne de Radiodiffusion et de Télévision - Europe 1 (CERT) Ittersdorfer Strasse 101 D - 66802 Uberherrn (Allemagne)	4 000 000	7 934 657	99,80	17 071 375	17 071 375	0	0	5 272 822	6 105 078	0
SAS. Europe 1 Télécompagnie 26 bis, rue François 1er - 75008 Paris	3 750 000	4 007 631	50,00	3 954 139	3 954 139	0	0	78 700 497	1 685 636	5 000 200
B. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
SAS. Lagardère Thématiques 32, rue François 1er - 75008 Paris	35 759 368	12 112 625	49,00	50 710 019	36 603 000	0	0	46 573 245	6 476 031	9 802 768
SAS. Europe 1 Immobilier 26 bis, rue François 1er - 75008 Paris	1 050 000	501 232	42,14	6 714 277	6 714 277	0	0	10 839 852	1 499 238	0
2. Renseignements globaux										
A. Filiales non reprises au paragraphe 1										
a) Filiales françaises (ensemble)				39 613	39 613	16 260 000	0			10 000 120
b) Filiales étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0
B. Participations non reprises au paragraphe 1										
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0			0
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0

ANNEXE 5

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES

1. LA RSE, ENJEUX ET POLITIQUE

Donner du sens. Favoriser l'épanouissement au travail et l'accompagnement de ses collaborateurs et talents dans la diversité. Conjuguer excellence et responsabilité envers une société en pleine mutation. Harmoniser le respect de ses objectifs avec celui de la planète. Ces défis, directement liés à ses métiers, se traduisent par des engagements de Lagardère, Groupe de medias diversifiés, en matière sociale, sociétale et environnementale. Le Groupe a ainsi mis en œuvre une politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), guidée par trois objectifs : répondre aux contraintes croissantes des régulateurs, adapter sa démarche de RSE à la stratégie du groupe, renforcer le dialogue avec les parties prenantes.

L'accroissement des attentes de ces dernières, le renforcement de la réglementation et les évolutions des activités du groupe Lagardère, ont conduit ce dernier, qui avait orienté jusqu'en 2014 sa politique RSE vers quatre priorités et douze engagements, à tracer une nouvelle feuille de route pour 2015-2020 autour de cinq enjeux stratégiques et prioritaires :

- Favoriser l'accès aux cultures et aux divertissements ;
- Accompagner les organisations dans la transformation de la société et la diversité des talents ;
- Assurer une gestion responsable de la filière papier et des développements numériques ;
- Renforcer l'éco- responsabilité des contenus, services, produits et sites ;
- Garantir un haut niveau d'exigence sur l'éthique des affaires.

La société Lagardère Active Broadcast adhère aux directives de sa société mère, la société Lagardère SCA, et sa politique de Responsabilité sociale et environnementale est exposée ci-après.

1.1 LES DONNEES SOCIALES

1.1.1 L'effectif et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Répartition des effectifs permanents au 31 décembre 2014 par branche et par genre

Branche	Femme	Homme	Totaux
Radio	450	588	1 038
Télévision	105	68	173
Totaux	555	656	1 211

Répartition des effectifs permanents au 31 décembre 2014 par branche et par âge

Branche	< 25 ans	25-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	> 60 ans	Totaux
Radio	21	162	439	293	106	17	1 038
Télévision	2	21	67	57	22	4	173
Totaux	23	183	506	350	128	21	1 211

Répartition des effectifs permanents au 31 décembre 2014 par branche et zone géographique

Branche	France	Allemagne	Pologne	République Tchèque	Roumanie	Slovaquie	Totaux
Radio	370	1	455	135	65	12	1 038
Télévision	173	0	0	0	0	0	173
Totaux	543	1	455	135	65	12	1 211

Au cours de l'exercice 2014, il a été constaté 163 embauches et 34 licenciements, hors licenciements économiques.

Politique de rémunération

En matière de rémunération, le groupe s'attache à proposer des pratiques de rémunération justes, équitables et cohérentes. Celles-ci respectent les dispositions légales et tiennent compte du contexte économique et social de chaque pays ainsi que des accords négociés entre les partenaires sociaux du secteur d'activité concerné, notamment en matière de salaire minimum ou de barèmes d'augmentation générale.

La volonté du Groupe est en tout état de cause de contribuer à l'égalité entre les rémunérations des hommes et des femmes à condition égale d'emploi et de qualification.

La gestion des rémunérations et de leur évolution est également un outil d'écoute des collaborateurs, la politique du Groupe étant de favoriser des augmentations de salaire fondées sur l'évaluation des résultats individuels, selon des critères qualitatifs et quantitatifs définis par les filiales. Afin de prendre en compte le niveau de compétences, de formation et de responsabilité des collaborateurs mais également la spécificité des secteurs dans lesquels ils évoluent, l'individualisation des augmentations est ainsi de plus en plus pratiquée.

De même, la plupart des entités du Groupe rétribuent leurs collaborateurs avec des rémunérations complémentaires fondées sur la performance individuelle (primes exceptionnelles, bonus...) et collective. Ces pratiques permettent d'associer la rétribution des collaborateurs à la réalisation de leurs objectifs personnels et à l'atteinte de résultats collectifs au niveau de la filiale concernée.

En contrepartie de cette individualisation et afin de garantir la plus grande transparence entre le salarié et sa hiérarchie en matière d'évolution de la rémunération de base, le Groupe encourage la mise en place d'entretiens annuels permettant aux salariés de mieux se situer par rapport à leur fonction.

Enfin, la masse salariale de Lagardère Active Broadcast au 31 décembre 2014 est d'environ 155 M€.

1.1.2 Organisation du travail

Temps de travail

La durée de travail maximum est en moyenne de 35 heures hebdomadaires et de 218 jours par an. Comme chaque année, afin de répondre aux besoins liés à la spécificité de leurs activités, les entités du Groupe ont mis en place une organisation du travail qui fait preuve de souplesse.

Il est important de souligner toutefois que cette souplesse, nécessaire dans l'organisation du travail, n'empêche pas le Groupe de rester attentif au respect des dispositions réglementaires propres à chaque pays, notamment en matière de durée et d'organisation du travail.

Analyse des moyens de flexibilité du travail

Au niveau des indicateurs liés à l'organisation du travail le Groupe s'attache à avoir un suivi précis du niveau d'utilisation des moyens de flexibilité du travail comme le recours aux heures supplémentaires, l'intérim et les contrats non-permanents.

Les salariés « occasionnels »

Afin de répondre aux besoins liés à la spécificité de leurs activités, les entités du Groupe ont mis en place une organisation du travail qui fait preuve de souplesse grâce notamment au recours aux heures supplémentaires, aux contrats non-permanents, ainsi qu'au travail temporaire.

De même, ses activités dans la production audiovisuelle et la production de spectacles vivants amènent le Groupe à s'appuyer, en France, sur la collaboration de catégories de personnel spécifiques : les pigistes, intermittents du spectacle et autres travailleurs occasionnels (comme les relecteurs ou le personnel indispensable à l'organisation d'évènements ou d'hospitalités).

L'absentéisme

Les données au titre de l'exercice 2014 relatives à l'absentéisme permettent de constater que le nombre moyen de jours d'absence pour cause d'accident du travail est en baisse (- 14 %) par rapport à l'année précédente.

Le nombre moyen de jours d'arrêt de travail pour cause de maladie par an a été de 6,27 jours en 2014.

Par ailleurs, aucune maladie professionnelle n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2014.

1.1.3 Les relations sociales

Composante essentielle de la politique de ressources humaines du Groupe, le dialogue social, qui s'inscrit sur un principe clair de recherche d'équilibre permanent entre les enjeux économiques et sociaux, se situe à tous les niveaux de l'organisation (entités et branches).

Représentation au niveau du groupe

Le Groupe dispose d'interlocuteurs indépendants et librement élus représentant les collaborateurs. Il peut ainsi établir un dialogue régulier notamment sur les sujets concernant les conditions de travail et les changements d'organisation ayant un impact sur l'emploi.

Sur le plan du dialogue social, au-delà du principe d'autonomie des branches, le Groupe souhaite privilégier la concertation et le dialogue avec ses partenaires sociaux et entre ses différentes filiales, en France et à l'international.

Dans cet objectif deux Comités ont été constitués : le Comité d'Entreprise Européen, créé en janvier 2003, et le Comité de Groupe, créé en janvier 2002. Ces deux instances échangent régulièrement avec la Direction sur les enjeux et transformations nécessaires à l'activité du Groupe.

Au sein des entités Lagardère Active Broadcast il existe de nombreuses instances représentatives du personnel (comités d'entreprise, délégués du personnel, délégué unique du personnel, comité central des UES, CHSCT,...).

Par ailleurs, il existait 61 accords collectifs en vigueur existants au sein de Lagardère Active Broadcast au 31 décembre 2014, et 6 nouveaux accords ont été signés au cours de l'exercice 2014 (accords sur les salaires, contrats de génération, accords sur les mutuelles et prévoyance, accords seniors, ...).

1.1.4 Santé et sécurité

Les activités du Groupe relèvent principalement du secteur tertiaire, secteur dans lequel les problématiques de sécurité, d'hygiène et de santé sont plutôt réduites. En 2014, il a été constaté 4 accidents du travail pour l'ensemble des entités de Lagardère Active Broadcast. Par ailleurs, 706 heures de formation ont été dispensées au sein des entités de Lagardère Active Broadcast sur l'hygiène et la sécurité en 2014.

Néanmoins, le Groupe mène dans chacune de ses branches, une politique de réduction des risques sanitaires et professionnels à travers des actions de prévention et de formation. Au cours de l'année 2014, aucune activité n'a été menée pour le stress au travail et aucun accord n'a été signé pour le télétravail.

1.1.5 Formation

Conformément au principe d'autonomie de chacune des branches, les actions en matière de développement des compétences et de mobilité interne sont propres à chaque entité.

Elles traduisent cependant la volonté du Groupe d'investir dans le savoir-faire et les responsabilités individuelles de ses collaborateurs, et de favoriser leur épanouissement professionnel par le développement de la mobilité interne.

En 2014, le montant total des heures de formation s'est élevé à 12 746 heures.

1.1.6 Egalité et traitement

Répartition des effectifs permanents au 31 décembre 2014 par genre et par statut

Branche	Autres salariés		Cadres (hors Exécutifs)		Cadres Exécutifs		Journalistes / Photographes		Total	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Radio	240	227	59	110	3	12	148	239	450	588
Télévision	23	14	73	29	8	20	1	5	105	68
Totaux	263	241	132	139	11	32	149	244	555	656

Dans ce domaine, le Groupe appuie ses actions sur deux principes forts : garantir l'égalité des chances et traiter chaque individu avec respect.

S'adapter aux cultures locales, à la diversité des consommateurs et à la multiplicité des marchés constitue un enjeu clé pour le développement de toutes les activités du Groupe. C'est pourquoi fort de la variété de ses métiers et des compétences de ses collaborateurs, le Groupe encourage la diversité au sein de ses branches, qui par leurs activités média ou distribution se doivent encore plus de refléter la société qui les entoure.

La diversité des équipes se révèle ainsi non seulement une opportunité d'attraction de nouveaux talents pour le Groupe, mais aussi un axe de croissance et un levier d'innovation.

Afin de promouvoir l'égalité de traitement entre tous ses collaborateurs et d'avoir des pratiques équitables en matière d'emploi, il s'attache à développer des actions transversales en faisant notamment émerger les bonnes pratiques initiées dans les différentes entités puis en les faisant partager en interne.

Le Groupe s'oppose à toute forme de discrimination pour des motifs tirés des origines, des mœurs, de l'âge, du sexe, des opinions politiques ou religieuses, de l'appartenance syndicale des individus, du handicap ou des orientations sexuelles.

A ce titre il a décidé de mettre l'accent sur trois dimensions :

- la place des femmes dans l'entreprise,
- l'insertion des travailleurs en situation de handicap.
- l'intégration de jeunes issus de zones urbaines sensibles.

A la suite d'un audit portant sur la diversité sous toutes ses formes (handicap, parité, senior, origines ethniques...) réalisé en 2012, le plan d'action pluriannuel, *Diversité Active* a commencé son déploiement.

En matière de diversité et de parité, au niveau du Groupe, un audit sur la perception de la place des femmes et de la représentation de la diversité des origines ethniques et sociales a été conduit au dernier trimestre 2014. Ses conclusions donneront lieu à un plan d'actions qui sera élaboré au cours de l'année 2015. Ce plan distinguera les actions relevant spécifiquement des branches, en fonction des problématiques inhérentes à leurs activités, et les initiatives devant être portées par le Groupe.

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Avec un pourcentage de femmes atteignant près de 46 % du total de l'effectif par rapport à 44 % l'année précédente, la question de l'égalité professionnelle homme/femme au sein du Groupe est encore à améliorer.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Le Groupe avait lancé en 2012 un audit sur le handicap au travail et en 2014, chacune des branches a poursuivi ses actions dans ce domaine. Celles-ci sont de différentes natures : actions de sensibilisation ou de formation des salariés, embauches ou accueil de salariés ou stagiaires handicapés, recours à des ESAT, travaux d'aménagement dans les locaux pour en renforcer l'accessibilité.

La Mission Handicap du Groupe a poursuivi la mise en place d'actions pour favoriser l'intégration de personnes en situation de handicap (contrats permanents, alternance, accueil de stagiaires) et ainsi contribuer à faire changer le regard sur le handicap. Le nombre de salariés en situation de handicap au sein de Lagardère Active Broadcast est de 8 personnes.

En 2014 l'entreprise adaptée APR2 s'est à nouveau chargée du recyclage du matériel informatique et bureautique de la branche mais aussi de la collecte et du recyclage des magazines. Plusieurs sociétés de production ont choisi l'entreprise Sabooj pour les accompagner dans le lancement de leurs sites sur le portail Lagardère Entertainment.

1.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales

La politique de lutte contre les discriminations.

Révisé en 2012, le Code de déontologie du groupe Lagardère a pour objet d'établir un corpus de principes directeurs à l'échelle du Groupe, découlant directement des valeurs de Lagardère et dont le respect permet de s'assurer que l'ensemble des femmes et des hommes du Groupe partage un socle de valeurs commun.

Le chapitre 2 du Code de Déontologie, dédié aux « relations à l'intérieur du groupe », résume l'engagement du Groupe en matière de lutte contre les discriminations :

« Le groupe Lagardère s'attache à promouvoir l'égalité de traitement entre tous ses Collaborateurs et à avoir des pratiques équitables en matière d'emploi. Il s'oppose à toute forme de discrimination pour des motifs tirés des origines, des mœurs, de l'âge, du sexe, des opinions politiques ou religieuses, de l'appartenance syndicale des individus ou du handicap.

Sur le plan religieux, le Groupe revendique sa conception laïque de l'entreprise et sa neutralité vis-à-vis de toutes les religions. Il respecte les croyances et opinions de ses Collaborateurs et leurs manifestations aussi longtemps qu'elles ne viennent pas troubler la vie sociale et/ou contrarier le bon fonctionnement de l'entreprise. En ce qui concerne le respect des fêtes religieuses, le Groupe se réfère au cadre légal des différents pays dans lequel il est implanté.

Toute discrimination d'un collaborateur à l'égard d'autres collaborateurs pour quelque motif que ce soit ne saurait être tolérée ».

En ce qui concerne l'élimination du travail forcé et l'abolition effective du travail forcé des enfants, le Groupe avait décidé, en 2012, dans le cadre du reporting social réalisé chaque année, de se doter d'un outil de recensement des éventuels cas de contentieux formels enregistrés. A nouveau en 2014, aucune plainte officielle n'a été déposée en ce sens.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

Le « respect des droits fondamentaux en matière de droits de l'homme et de conditions de travail » et la promotion des principes de l'OIT, répond à l'article R-225-105-1 du Code de commerce français, qui fait notamment référence aux droits et libertés suivants :

- le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

Le respect de la liberté d'association (et notamment le droit de créer et proposer une représentation sociale aux salariés du groupe) a déjà été abordé dans le paragraphe 1.1.3 relatif aux relations sociales qui a notamment permis d'apprécier la vitalité du dialogue social, tant au niveau du groupe, qu'au niveau local.

La politique d'élimination des discriminations a quant à elle été étudiée dans le paragraphe 1.1.6, à travers notamment les mesures visant à assurer une égalité professionnelle entre hommes et femmes au sein du Groupe, les actions proactives de partenariats visant à permettre une meilleure intégration des jeunes issus de zones urbaines sensibles, ainsi que la politique d'insertion des travailleurs handicapés.

En ce qui concerne l'élimination du travail forcé et l'abolition effective du travail forcé des enfants, cette information n'est pas pertinente au regard de l'activité de la Société.

1.2 LES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe se présente comme un groupe audiovisuel exerçant des activités diversifiées de nature largement tertiaire, ce qui limite ses impacts environnementaux.

Le présent document reprend, dans l'ordre fixé par le Code du commerce français, la liste des informations environnementales requises, mais la nature tertiaire de ses activités a conduit le Groupe à considérer comme non pertinentes un certain nombre de ces informations, plus particulièrement liées aux secteurs primaire et secondaire de l'économie.

Il en va ainsi :

- des mesures concernant l'utilisation des sols et des mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,
- des informations concernant la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales, compte tenu de la nature sanitaire des eaux concernées dans les bureaux,
- de la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.

1.2.1 Politique générale en matière environnementale

La Direction du Développement durable du Groupe est rattachée à la Direction des Ressources humaines et gère de façon opérationnelle la politique RSE en matière environnementale.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement.

Le Groupe gère de façon autonome ses actions de formation ou de sensibilisation en matière de protection de l'environnement. Depuis plusieurs années, le Groupe a organisé différents séminaires, sessions de e-learning, ateliers ou forums permettant à ses collaborateurs de maîtriser les enjeux environnementaux propres à leurs activités ainsi que les outils et actions engagées pour y faire face. Chaque entité mène des campagnes d'affichage sur ses différents sites pour le tri sélectif des déchets.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

La nature des activités du Groupe est largement tertiaire et une grande partie des actifs sont de nature incorporelle.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

En 2014, aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe. De même, aucune charge n'a été intégrée dans ces mêmes comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

1.2.2 Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les différentes entités du Groupe s'efforcent de limiter et recycler leurs différents types de déchets (papiers de bureaux, déchets d'équipements électriques et électroniques).

Il a mis en place en 2011 au sein des entités de Lagardère Active Broadcast un dispositif de tri sélectif dans les principaux sites de la région parisienne, ce qui a permis de trier et valoriser les déchets (par recyclage ou incinération).

La consommation de matière premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Conscient de cet enjeu de préservation de ressources naturelles, le Groupe a fait de la gestion responsable du papier, une priorité environnementale et cherche à accroître d'année en année à la fois la part de son papier acheté certifié (issu de forêts gérées durablement) et l'utilisation de papier recyclé lorsque cela est possible.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Le reporting environnemental répond à la politique de développement durable du Groupe, tout en tenant compte, lui aussi, des spécificités de ses activités et/ou des spécificités locales. En 2006, le Groupe avait intégré à son système de consolidation des données financières certaines informations environnementales concernant les consommations en eau et énergie (électricité, gaz, fioul, cogénération) d'une part et les achats de papier d'autre part.

Au cours de l'année 2012, le référentiel d'indicateurs environnementaux a fait l'objet d'un travail spécifique dans le but de le simplifier et de le fiabiliser mais surtout de le faire évoluer vers plus de pertinence au regard des nombreuses activités du Groupe. Comme pour le reporting social, le protocole de reporting environnemental a été mis à jour au cours de l'année 2013. Il a de nouveau été revu en 2014.

D'une manière générale, les mises à jour des protocoles ont vocation à simplifier et faciliter le travail des contributeurs.

Les consommations d'énergie publiées concernent les implantations du Groupe en France et en Allemagne et font référence aux énergies utilisées pour produire et fournir les biens et services liés à ses activités ainsi que pour chauffer et éclairer les différents locaux/sites où travaillent les collaborateurs (bureaux, entrepôts de stockage, points de vente), étant précisé que les données d'électricité incluent également les consommations des sites de diffusion radio gérés en propre par le Groupe.

Consommations d'énergie tertiaire du Groupe en 2014

Electricité (kWh)	13 579 644
Gaz (kWh)	3 024 230
Fioul (litre)	2 520

Equivalence CO₂ des consommations d'énergie tertiaire du Groupe en 2014

Electricité (t.eq.CO ₂)	3 798,41
Gaz (t.eq.CO ₂)	764,88
Fioul (t.eq.CO ₂)	8,19

Les émissions de gaz à effet de serre affichées font uniquement référence aux consommations d'énergie mentionnées ci-dessus. Ces émissions sont spécifiées pour chaque type d'énergie consommé (gaz, fioul et électricité) puis regroupées par Scope c'est-à-dire par catégories d'émissions. Ainsi, le Scope 1 fait référence aux émissions directes de gaz à effet de serre et notamment ici aux émissions directes des sources fixes de combustion (gaz et fioul). Le Scope 2, lui, renvoie aux émissions indirectes associées aux achats d'énergie et notamment aux consommations d'électricité.

Concernant la méthode de calcul et de conversion en équivalence CO₂, les facteurs d'émission utilisés sont issus de la Base Carbone® qui est une base de données publique de facteurs d'émissions nécessaires à la réalisation d'exercices de comptabilité carbone.

Par ailleurs, lors de son déménagement à Boulogne, Lagardère Entertainment a également fait le choix d'un immeuble labellisé HQE et BBC (Bâtiment Basse Consommation).

1.2.3 Changement climatique

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées directement par la Direction du Développement durable du Groupe à partir des données énergétiques mentionnées ci-dessus et en accord avec la méthodologie stipulée dans le protocole environnemental.

1.2.4 La protection de la biodiversité

La protection de la biodiversité n'est aujourd'hui pas un enjeu matériel pour les activités du Groupe.

1.3 LES ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe afin de satisfaire les attentes de tous ses publics, s'attache à produire des contenus variés (politique, jeunesse, sport, divertissement, santé, musique, société...) à travers divers modes de production, de diffusion ou de sites Internet, radios, chaînes télévisées, sociétés de production), favorisant ainsi l'accès à la culture et à l'information, ainsi que la promotion de la diversité des opinions et des idées.

L'immersion croissante de ses activités dans le monde du numérique, (notamment des réseaux sociaux), pose au Groupe de nouveaux défis à relever, tant en matière de nouveaux modèles économiques à inventer que de métiers à repenser (comme celui de journaliste), ou de nouvelles relations avec son public à maîtriser.

L'aide à la création sous toutes ses formes, la défense des auteurs aux quatre coins du monde, le respect de la propriété intellectuelle, la diversité culturelle, la lutte contre le piratage et la protection des données personnelles.

C'est conscient de tous ces enjeux sociétaux que le Groupe a choisi d'y consacrer deux de ses quatre priorités RSE (Favoriser l'accès à l'information et à la connaissance et Etre un groupe audiovisuel créateur de lien social), toutes deux développées dans le rapport de développement durable, ainsi que les six engagements qui en découlent :

- défendre le pluralisme de l'information et garantir la diversité des contenus ;
- faciliter l'accès des contenus et être à l'écoute des différents publics ;
- nourrir le débat sur le développement durable et les grands sujets de société ;
- s'engager pour la promotion de la culture ;
- se montrer solidaire et permettre l'éclosion des jeunes talents.

Ces enjeux spécifiques à ses activités de medias n'exemptent aucunement le Groupe de ses responsabilités sociétales vis-à-vis du reste de la société civile et de ses fournisseurs et sous-traitants.

1.3.1 Impact territorial, économique et social

En matière d'emploi et de développement régional

Dans les différents pays où l'activité de radio est implantée, le Groupe tient compte de l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional. Plus particulièrement en France avec ses activités de radios musicales, il est privilégié l'emploi de salariés en région.

Sur les populations riveraines ou locales

La nature essentiellement tertiaire de ses activités y compris à l'étranger conduit le Groupe à considérer comme non pertinente cette thématique spécifique.

1.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations

Le Groupe choisit de présenter ici le dialogue constant qu'il tisse plus particulièrement avec les établissements d'enseignement et les étudiants, en cohérence avec son engagement sociétal à « permettre l'éclosion des jeunes talents ».

Leur parler est un enjeu (de recrutement des meilleurs talents) autant qu'une responsabilité (pour les orienter et les guider vers les filières les plus porteuses). C'est pourquoi le Groupe s'attache chaque année à être présent, en y associant à chaque fois des recruteurs des différentes branches, sur des forums de grandes écoles (HEC, ESCP Europe, ESSEC, EDHEC ou encore l'EM Lyon), afin de présenter à des étudiants ou des jeunes diplômés des offres de stages, de contrats en alternance ou d'emplois. C'est également un moment privilégié durant lequel les candidats peuvent demander des conseils précis sur leur premier choix de carrière et où les recruteurs peuvent présenter le Groupe et l'ensemble de ses marques.

Ainsi, depuis plusieurs années, Europe 1 attribue la bourse Lauga-Delmas, récompensant d'un CDD au sein de la rédaction les meilleurs étudiants en journalisme. En 2014, un étudiant en dernière année de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille a obtenu un contrat de six mois au sein de la rédaction d'Europe 1.

Par ailleurs, dans l'optique de se démarquer et de développer des instants originaux d'échanges, le Groupe s'associe depuis 6 ans à un événement fort et porteur de sens : le Challenge du Monde des Grandes Ecoles et Universités, qui réunit, sur une journée, étudiants et entreprises autour d'une compétition sportive, d'actions relatives à l'insertion des travailleurs handicapés et d'échanges sur les métiers des entreprises partenaires.

La volonté du groupe Lagardère est également d'élargir le champ d'intervention de ses actions de promotion, notamment en impliquant ses collaborateurs dans une démarche sociétale. Il s'est d'ores-et-déjà engagé dans un tel processus grâce au partenariat débuté en 2013 avec Alter Actions, qui propose un dispositif innovant d'aide au secteur de l'économie sociale et solidaire réunissant étudiants de grandes écoles et cadres d'entreprises.

Associations (mécénats et partenariats)

Du 9 au 12 octobre 2014, Europe 1, Virgin Radio et RFM ont participé à la 8^{ème} édition du « Pasteurdon » en diffusant des messages de personnalités et un message collectif, enregistrés par Alexandra Lamy, marraine de l'évènement et les journalistes et animateurs de chaque antenne. Gulli a également participé à cet évènement en diffusant sur sa chaîne les clips avec le présentateur Joan et Alexandra Lamy, marraine de l'opération.

Pour la 10^{ème} année consécutive, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) a organisé le Sauveteur Tour du 15 juillet au 15 août 2014 le long des côtes atlantiques et méditerranéennes françaises. Cet événement a pour but d'initier le grand public aux techniques de sauvetage et de secourisme, et Gulli a mis place une diffusion d'un spot de publicité sur les écrans publicitaires de sa chaîne ainsi qu'un relai éditorial consacré à cet événement sur le site gulli.fr.

1.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe dispose d'une politique Achats en vigueur depuis 2008. Lors de sa révision en 2013, cette Politique Achats a laissé sa place à une Politique Achats Responsables. Ce nouveau texte, qui s'inspire de la norme NF X50-135 « Achats Responsables », promeut notamment auprès des acheteurs du Groupe le respect de l'environnement, la diversité et l'insertion sociale, la qualité de gouvernance, l'accès facilité aux TPE/PME, la prise en compte de la trésorerie des petits fournisseurs et la sélection de fournisseurs responsables.

En parallèle de la politique Achats, qui pose les principes de base que chaque collaborateur concerné doit appliquer et mettre en œuvre, le groupe dispose également, depuis 2005, d'une charte à destination des fournisseurs. Mise à jour en 2012 et rebaptisée Charte Fournisseur Responsable, elle s'appuie sur un certain nombre de référentiels internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE, les conventions de l'Organisation internationale du travail et le Pacte Mondial. Depuis 2013, cette charte est systématiquement soumise aux nouveaux fournisseurs contractant avec une société du Groupe.

En fin d'année 2014, le groupe a signé un contrat cadre avec Ecovadis, qui fournit une plateforme collaborative permettant aux entreprises d'évaluer les performances environnementales et sociales de leurs fournisseurs. La mise en place d'évaluations de fournisseurs sera progressivement mise en place au cours de l'année 2015.

1.3.4 Loyauté des pratiques

Le Groupe s'attache à respecter un certain nombre de règles, celles édictées par des instances nationales et internationales à l'intention des entreprises et celles qu'il a choisi d'élaborer en son sein afin de les appliquer à ses collaborateurs ou à ses partenaires.

Le groupe Lagardère est particulièrement sensible au respect des principes fondamentaux de l'OCDE en matière de corruption. Son Code de Déontologie, mis à jour en 2012, intègre dans son chapitre "Relations avec les partenaires extérieurs et les concurrents" des dispositions concernant directement « l'interdiction de la corruption en France et à l'étranger ».

De surcroît, dans le cadre de la démarche globale de Conformité conduite au sein du Groupe, la Direction de la Conformité a élaboré un programme anti-corruption (comprenant notamment une politique et des procédures de lutte anti-corruption).

Le déploiement du programme anti-corruption, au moyen notamment d'actions de sensibilisation, a débuté en 2014 et il sera prochainement complété par un programme de conformité aux sanctions commerciales et financières internationales (gels d'avoir et embargos).

Les diffuseurs radio du Groupe veillent au respect des lois et réglementations en vigueur et des conventions signées avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). À cet égard, les chaînes de télévision et veillent rigoureusement au respect des prescriptions du CSA concernant la protection des mineurs. Les conventions de chacune des chaînes du Groupe avec le CSA indiquent notamment les heures de diffusion des programmes en fonction de leur classification.

La prévention de l'obésité

Les chaînes Jeunesse du Groupe (Gulli, Canal J et Tiji) sont conscientes de leur responsabilité éditoriale en matière de promotion d'une alimentation saine et équilibrée et de lutte contre l'obésité vis-à-vis de leurs téléspectateurs et se sont engagées sur ce thème auprès des autorités publiques et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) depuis la signature en 2009 de la première Charte alimentaire pour une durée de cinq ans.

Depuis lors, les chaînes ont déployé une approche globale de valorisation d'une alimentation saine et équilibrée à l'antenne ainsi que sur les supports numériques et hors médias. En cinq ans (2009 à 2013), les trois chaînes ont participé à la diffusion de près de 1174 heures de programmes de prévention.

Les trois chaînes ont naturellement participé au dialogue mené par le CSA pour l'établissement d'une nouvelle charte conclue le 21 novembre 2013 (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 pour une nouvelle période de cinq ans) Gulli, Canal J et TiJi, sont signataire de cette nouvelle charte qui comprend 14 engagements et prévoit des volumes horaires annuels plus élevés, de 30 à 40 heures pour chaque chaîne, avec une possibilité de mutualisation entre les chaînes. Gulli a renforcé son engagement en intégrant une obligation dans sa convention conclue avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour proposer au moins 35 heures de programmes par an.

En 2014, première année d'application de la nouvelle Charte, les trois chaînes jeunesse du Groupe souhaitent valoriser auprès du CSA un volume de diffusion de 330 heures et 18 minutes de programmes de prévention faisant référence pour la plupart d'entre eux aux repères du Plan National Nutrition Santé (PNNS) et renvoyant tous vers le site <http://www.mangerbouger.fr/>.

Gulli et Canal J ont participé à la diffusion de la série « Les défis d'Alfridge », financée par les entreprises de l'agroalimentaire et pilotée par l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires), avec le soutien de l'UDA (Union Des Annonceurs), nouvelle émission produite conformément aux engagements organisés par la Charte.

En 2014, les chaînes jeunesse du Groupe ont poursuivi leurs actions pour proposer aux téléspectateurs des programmes en partie inédits favorisant une alimentation saine et équilibrée tout comme l'activité sportive.

Enfin, Gulli et Canal J ont également développé lors du Kidexpo (Salon des enfants à Paris) des animations sportives en partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), afin de donner envie aux enfants de pratiquer plus de sport.

1.3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Acteur à part entière de la société et de ses bouleversements, immergé dans le monde de la culture, de la connaissance, de l'information, du divertissement, du sport et du voyage, le Groupe exerce une responsabilité sociétale bien spécifique que lui confère son statut de groupe de médias diversifié.

Si l'offre culturelle du Groupe est très vaste, son rôle d'acteur des médias sur tous les supports, lui impose une réflexion permanente sur son impact dans la société. C'est pourquoi, avec d'autres directions RSE de groupes de médias¹, il a cofondé le Forum RSE des médias, qui anime la réflexion et l'échange de bonnes pratiques autour des enjeux spécifiques de responsabilité du secteur des médias. Au sein de ce forum, la direction RSE de Lagardère a ainsi participé à la rédaction d'un guide de la RSE des médias, disponible en ligne sur le site de l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises), et présenté en mars 2014 à la Bibliothèque nationale de France. Plusieurs des thématiques développées ci-dessous font ainsi l'objet de fiches pratiques détaillées dans le guide, qui seront complétées au fur et à mesure.

Outre ces engagements liés principalement à ses contenus, Lagardère exerce également une responsabilité liée à son engagement solidaire et à celui de ses différentes marques vis-à-vis de la société. Créateur de lien social, le groupe s'efforce ainsi de promouvoir notamment la protection de la jeunesse, de l'accessibilité des contenus aux personnes fragilisées, de la liberté de la presse, la diversité, la protection des données personnelles... à travers différentes opérations de partenariat ou de mécénat.

Protection et accompagnement de la jeunesse

La protection de la jeunesse relève de la responsabilité sociale d'une entreprise de médias, créatrice et productrice de contenus destinés aux jeunes publics sur de nombreux supports. Certains d'entre eux (comme la télévision) font l'objet d'une régulation rigoureuse depuis longtemps en la matière, d'autres (comme l'internet) impose une vigilance au quotidien.

Les diffuseurs TV et Radio du Groupe veillent ainsi au respect des lois et réglementations en vigueur et des conventions signées avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). À cet égard, les chaînes de télévision du Groupe veillent rigoureusement au respect des prescriptions du CSA concernant la protection des mineurs. Les conventions de chacune des chaînes du Groupe avec le CSA indiquent notamment les heures de diffusion des programmes en fonction de leur classification.

Au-delà des réglementations, ces questions de protection et d'éducation constituent des préoccupations de premier ordre pour tous les médias du Groupe, notamment pour les chaînes Jeunesse en raison de la spécificité de leur ciblage et de la relation de confiance de grande qualité qui les unit aux enfants, tout autant qu'aux parents et/ou aux éducateurs.

Le Groupe rappelle par ailleurs dans son code de déontologie, qu'il considère comme fondamental le respect et la promotion de certains textes à valeur universelle parmi lesquels figure la Convention fondamentale de l'OIT relative à l'abolition effective du travail des enfants. Le Groupe s'engage également à respecter les Principes directeurs de l'UNICEF sur les Droits de l'enfant et les entreprises.

Enfin, au-delà de ses activités de production et de diffusion de contenus destinés à la jeunesse, à travers lesquelles il exerce une vigilance particulière liée à ce public spécifique, le Groupe trouve aussi dans les partenariats solidaires tissés par ses deux Fondations, des défenseurs actifs de la protection et de l'éducation de la jeunesse.

¹ Notamment les directions RSE de TF1, Vivendi, France Télévisions, Bayard Presse, mais aussi d'autres médias tels que Youphil,

Cette responsabilité particulière s'inscrit non seulement dans le cadre des conventions qu'elles ont conclues avec le CSA mais aussi dans une démarche déontologique particulière et de bonnes pratiques qui s'imposent à ces chaînes et à l'ensemble de leurs collaborateurs. Tous les programmes préachetés et coproduits pour les chaînes Jeunesse font l'objet d'un suivi attentif de la part de la Direction Générale concernée. Ce travail est effectué en amont, au niveau de l'établissement des personnages, des scénarios, du co-contrôle des dialogues, du graphisme...

Les radios, quant à elles, se mobilisent en faveur de la protection de l'enfance par la diffusion de spots sur les antennes pour des associations consacrées à la protection de l'enfance.

Plus encore, les chaînes Gulli et Tiji ont chacune mis en place un comité d'éthique, composé de personnalités qualifiées et d'experts indépendants chargés de veiller au contenu des programmes et à la protection de l'enfance.

Accessibilité des contenus aux personnes fragilisées.

En tant que groupe de médias diversifié, le Groupe se doit d'assurer l'accessibilité de ses contenus à tous et plus particulièrement à ceux qui ne peuvent y avoir accès facilement, que ce soit pour des raisons d'éloignement géographique, de précarité sociale ou d'incapacité physique. Les filiales du Groupe s'engagent notamment sur les dispositifs de sous-titrage et contribuent au développement du livre audio.

Les chaînes Jeunesse du Groupe (Tiji, Gulli, Canal J) vont au-delà des obligations fixées par le CSA en ce qui concerne le volume d'heures de programmes sous-titrés diffusés. Le nombre d'heures de programmes sous-titrés diffusés sur les chaînes Jeunesse au cours de l'année 2014 est de 6 377 heures et 13 minutes. Par ailleurs, les trois chaînes diffusent régulièrement différents programmes d'apprentissage de la langue des signes ainsi que des émissions traduites en langue des signes.

Ethique journalistique, liberté d'expression

Avec une activité centrée sur la production et l'édition de contenus, le Groupe attache une importance particulière à la liberté d'expression et agit activement dans le combat pour le droit d'informer et d'être informé.

Les événements tragiques de janvier 2015, ont été l'occasion pour la gérance de rappeler qu'elle est l'une des valeurs fondamentales de la démocratie et du Groupe. L'attachement à cette liberté d'expression fait également l'objet de différentes manifestations.

Promotion du pluralisme des opinions et de la diversité culturelle

Les engagements pris en 2014 par les radios et chaînes de télévision en la matière ont été honorés.

Ainsi en est-il par exemple de Gulli, qui, de l'étape de la commande et de la mise en production des programmes jusqu'à la diffusion à l'antenne s'est efforcée d'assurer une juste représentativité de la diversité des origines sociales et culturelles dans l'ensemble de ses émissions, fictions, animations, jeux... Comme elle l'avait fait en 2013, Gulli a par ailleurs réalisé et diffusé un spot à l'occasion du 14 juillet 2014 promouvant la diversité des visages, des parcours et des talents autour du slogan « Nous sommes la France ».

Ou encore d'Europe 1 qui, au cours de l'année 2014, a mis en place différentes mesures sur le sujet de la diversité dans les contenus :

- Mise en place d'un sondage régulier appréciant la place des femmes invitées expertes dans la grille d'Europe 1
- Attention particulière pour que la grille reflète la diversité de la société française, ...

La protection des données personnelles

Le sujet relève des directions informatiques et juridiques du Groupe, qui ont assuré en 2014, la sensibilisation des équipes concernées à la protection des données personnelles et aux évolutions en cours dans ce domaine.

La direction des Risques du Groupe, en liaison avec la direction des Systèmes d'Information, la direction Juridique et la direction de la Conformité, assure une surveillance du dispositif notamment par l'intermédiaire d'un outil d'auto-évaluation (questionnaire) destiné à sensibiliser les personnes concernées et à s'assurer de l'application des bonnes pratiques dans les activités numériques du Groupe. Le dispositif de maîtrise repose sur trois piliers :

1. Le respect des réglementations ;
2. La mise en œuvre de moyens techniques de protection (cryptographie, signature électronique, droit d'en connaître) ;
3. L'établissement de chartes informatiques.

Le Groupe applique les dispositifs réglementaires et légaux en France (Loi Informatique et Libertés, déclaration à la CNIL) et les dispositifs équivalents dans les pays où le groupe opère des activités.

La direction de la Conformité du Groupe prévoit également de déployer un programme de conformité aux standards applicables à la protection des données personnelles comportant une politique, des procédures et des outils (chartes thématiques, collecte, déclarations, archivage...), des sessions formation et une procédure de gestion des incidents.

2. LA METHODOLOGIE ET LES INDICATEURS DE LA RSE

La nature tertiaire de ses activités a conduit le Groupe à considérer comme non pertinentes quelques informations qui sont en général plus particulièrement liées aux secteurs primaire et secondaire de l'économie.

En dehors de la description des procédures de reporting (résumées dans les paragraphes ci-dessous), les protocoles incluent une fiche explicative pour chaque indicateur contenu dans les référentiels. Ces fiches permettent ainsi aux contributeurs chargés du reporting de bien comprendre la définition et la pertinence de chaque indicateur mais également sa méthode de calcul ainsi que les documents de base nécessaires à son élaboration.

Ces protocoles ont vocation à être diffusés au début des périodes de reporting, auprès de chaque collaborateur du Groupe concerné (contributeurs et valideurs).

2.1 Le périmètre de consolidation

Les systèmes de reporting permettant la collecte des informations sociales et environnementales sont déployés auprès de l'ensemble des filiales consolidées dont la gestion opérationnelle est assurée par le Groupe, à l'exception :

- des entités cédées ou sorties du périmètre de consolidation financière au cours de l'exercice ;
- de certaines entités acquises en cours d'exercice et pour lesquelles le système de reporting va être mis en place progressivement, au fur et à mesure de leur intégration dans le Groupe ;
- de certaines entités de moins de 5 salariés.

Les variations de périmètre

D'une manière générale, le périmètre de reporting peut varier en fonction de deux paramètres:

- Cessions et/ou acquisitions de nouvelles entités ;
- Créations et/ou cessations d'activités.

2.2 Les référentiels d'indicateurs et les méthodes de reporting

Le reporting social répond à la politique Relations Humaines du Groupe Lagardère tout en tenant compte des spécificités de ses activités et/ou des spécificités locales.

Le reporting environnemental répond à la politique de développement durable du Groupe Lagardère, tout en tenant compte, lui aussi, des spécificités de ses activités et/ou des spécificités locales.

Quel que soit le logiciel utilisé, la méthode de remontée des données sociales et environnementales suit globalement le même cheminement. Les données sont saisies par un contributeur pour chacune des filiales du Groupe entrant dans le périmètre de reporting, puis validées/vérifiées au niveau de la Direction de la filiale (Direction des Ressources humaines ou Direction Financière). Un second niveau de validation/vérification au niveau de chaque branche est prévu avant transmission aux directions centrales concernées (Direction des Ressources humaines et Direction du Développement durable).

Les contrôles de cohérence réalisés visent à s'assurer de la qualité et de la sincérité des données remontées et incluent la comparaison avec les données des exercices précédents, participant ainsi à la fiabilité du système d'information.

Malgré la volonté du Groupe de faciliter au maximum le travail des contributeurs, de cadrer au mieux ses processus de reporting et de tenir compte de l'internationalisation de son implantation et de ses activités (objectifs rendus d'autant plus plausibles depuis l'instauration des protocoles de reporting), certaines difficultés, potentiellement créatrices d'incertitudes, peuvent apparaître au cours du reporting :

- mesure imprécise ;
- erreur de calcul;
- mauvaise compréhension de la question posée;
- erreur de saisie de la donnée;
- problème de définition d'un indicateur;
- difficulté de répondre pour des raisons juridiques et/ou politiques.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, Auditeur Contractuel de la société Lagardère Active Broadcast, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce français. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce français (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre mars et avril 2015 pour une durée d'environ 2 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce français.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce français.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce français avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le paragraphe « La méthodologie et les indicateurs de la RSE » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 26 % des effectifs et entre 36 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris-La Défense, le 29 avril 2015

L'organisme tiers indépendant,
MAZARS SAS

Thierry BLANCHETIER
Associé

Emmanuelle RIGAUDIAS
Associée RSE & Développement Durable

¹ Effectifs permanents présents au 31 décembre, répartition des effectifs permanents au 31 décembre par genre, par tranche d'âge et par zone géographique, nombre de jours d'absence (maladie), accords collectifs en vigueur au 31 décembre et signés en 2014, nombre total d'heures de formation, consommations d'énergie tertiaire du Groupe en France : électricité, gaz et fioul, émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie, actions de partenariat ou de mécénat, mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs.

² Informations sociales: Europe 1 et Lagardère Entertainment : Informations environnementales : immeubles Europe 1 au 26-32 rue François Ier dans le 8ème arrondissement à Paris et le Dôme au 16 rue du Dôme à Boulogne-Billancourt.

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE

AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014
(en milliers d'euros)

ACTIF		31.12.2014 (12 mois)	Rappel 31.12.2013 (12 mois)	variations
Actif disponible ou recouvrable à moins d'un an	Banques : Dépôts à vue	4	5	
	Créances d'exploitation :	0	0	
	-Clients débiteurs	25	16 816	
	(-) Provision pour dépréciation	0	0	
	-Débiteurs divers	15	91	
	(-) Provision pour dépréciation	0	0	
	-Taxes à récupérer	1 305	1 293	
		0	0	
	Comptes des sociétés affiliées	126 959	107 033	
	(-) Provision pour dépréciation	(25 321)	(24 244)	
	Autres créances	0	0	
	Excédent d'impôt sur les bénéfices versé	1 128	1 128	
		<u>104 115</u>	<u>102 122</u>	1 993
Actif à plus d'un an d'échéance	Autres créances	2 691	2 691	
	(-) Provision pour dépréciation	(2 691)	(2 691)	
		<u>0</u>	<u>0</u>	0
		0	0	0
Actif indisponible	Dépôts et cautionnements versés	0	0	0
Titres de participation	Titres des sociétés affiliées	331 189	334 616	
	(-) Provision pour dépréciation	(29 428)	(32 855)	
		<u>301 761</u>	<u>301 761</u>	0
Immobilisations	Autres immobilisations incorporelles	5	5	
	Installations techniques	0	0	
		<u>5</u>	<u>5</u>	0
Comptes de régularisation	Produits à recevoir	8 035	6 542	
	Dépenses payées d'avance	0	0	
	Charges imputables aux exercices futurs	0	0	
		<u>8 035</u>	<u>6 542</u>	1 493
	Total	413 916	410 430	3 486
Comptes d'ordre	Actions des administrateurs détenues en garantie de gestion	0	0	
	Tiers débiteurs pour avals, cautions et autres garanties reçues	0	0	
		<u>0</u>	<u>0</u>	0
		0	0	0
Total Bilan au 31/12/2014:		413 916 353,11 €		
Résultat net 2014:		87 595 121,86 €		

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014
(en milliers d'euros)

PASSIF		31.12.2014 (12 mois)	Rappel 31.12.2013 (12 mois)	variations
Passif exigible à moins d'un an	Découverts bancaires	0	3	
	Coupons à payer	1	1	
	Fournisseurs : comptes des sociétés affiliées	58	5 635	
	Fournisseurs créditeurs	1	1	
	Dépenses à régler	0	0	
	Taxes sur le chiffre d'affaires à payer	93	1 216	
	TVA collectée par l'entreprise	500	3 016	
	Créditeurs divers	0	0	
	Comptes des sociétés affiliées	172 353	239 172	
	Avances et emprunts	0	0	
	Impôts sur les bénéfices	0	0	
	Avoirs à établir	4 958	4 955	
	Passif précompté : frais courus non échus	8 433	3 455	
		<u>186 397</u>	<u>257 454</u>	(71 057)
Provisions pour risques		23 009	36 061	(13 052)
Comptes de régularisation	Différences de conversion	0	0	0
Fonds social	Capital social	24 741	24 741	
	Prime d'émission	0	0	
	Réserve indisponible	404	404	
	Réserves statutaires	2 514	2 514	
	Réserves facultatives	0	0	
	Réserve spéciale de réévaluation	3 897	3 897	
	Réserves ordinaires	0	0	
	Provisions réglementées	332	332	
		<u>31 888</u>	<u>31 888</u>	
Résultats	Report des exercices antérieurs	85 027	102 063	
	Résultat net de l'exercice suivant compte de pertes et profits	87 595	(17 036)	
		<u>172 622</u>	<u>85 027</u>	87 595
		<u>204 510</u>	<u>116 915</u>	87 595
Total		413 916	410 430	3 486
Comptes d'ordre	Administrateurs créditeurs pour actions déposées	0	0	
	Avals, cautions et autres garanties données	0	0	
		<u>0</u>	<u>0</u>	0
Total Bilan au 31/12/2014:		413 916 353,11 €		

COMPTES DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2014
(en milliers d'euros)

		31.12.2014	Rappel	
		(12 mois)	31.12.2013	variations
		(12 mois)		
Résultat de l'activité principale	Produits des ventes ou autres facturations	76 000	72 550	
	<i>A déduire :</i>			
	Taxes sur le chiffre d'affaires	<u>(12 667)</u>	<u>(11 889)</u>	
	Produits nets des ventes	63 333	60 661	2 672
	Coût des ventes ou autres facturations	(65 450)	(60 080)	(5 370)
Bénéfice brut		(2 117)	581	(2 698)
	<i>A déduire :</i>			
	Frais d'administration			
	- Frais de personnel	0	5	
	- Frais financiers	21	22	
	- Frais généraux divers	554	587	
	- Amortissements	0	0	
	- Provisions	<u>(413)</u>	<u>(6 184)</u>	
		162	(5 570)	5 732
Résultat net de l'activité principale		(2 279)	6 151	(8 430)
Résultats des activités accessoires	Résultat de la gestion financière	(389)	(343)	
	Résultat des participations	86 601	5 881	
	Résultat des autres activités accessoires	<u>32</u>	<u>123</u>	
		86 244	5 661	80 583
Résultat courant		83 965	11 812	72 153
Résultats extraordinaires ou exceptionnels	Plus-values sur cessions de titres d'OPCVM	0	0	
	Moins-values sur cessions des titres de participation	(3 427)	0	
	Provisions et reprises sur titres de participation	3 427	(15 245)	
	Provisions nettes sur comptes courants	(1 077)	106	
	Abandons et retours sur subventions accordées	(7 863)	0	
	Ajustement provision pour risques	3 827	(5 299)	
	Résultats exceptionnels	<u>8 810</u>	<u>(8 822)</u>	
		3 697	(29 260)	32 957
Résultats afférents aux exercices antérieurs				
	Profits	0	412	
	Pertes	<u>0</u>	<u>0</u>	
		0	412	(412)
Résultat avant impôt		87 662	(17 036)	104 698
	Provision pour impôt sur les bénéfices	(67)	0	(67)
Résultat net selon bilan		87 595	(17 036)	104 631
Résultat net 2014:		87 595 121,86 €		

ANNEXE FINANCIERE

Exercice 2014

Les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 mars 2015 sont établis dans le respect du principe de prudence et sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.

L'exercice d'une durée de 12 mois s'est déroulé du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

En dehors de la prise en compte éventuelle de la réévaluation, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Réévaluation

La société a procédé, à la clôture de l'exercice 1979, à la réévaluation légale française de ses immobilisations non amortissables inscrites au bilan du 30 septembre 1977 qui a entraîné la constitution au passif du bilan d'une réserve de réévaluation de 23 457 K€, dont 9 065 K€ ont été incorporés au capital. Compte tenu de la reprise totale de la réévaluation des titres de sociétés disparues et du fonds de commerce par amortissement, la réserve a été ramenée à 3 897 K€.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à la valeur de souscription ou au coût d'acquisition, éventuellement réévalués. Les montants des situations nettes comptables des sociétés concernées déterminent les provisions pour dépréciation lorsque les éléments d'actif ne contiennent pas de plus-values latentes suffisantes.

Produits à recevoir (en K€)

- Clients - factures à établir	7 965
- Fournisseurs avoirs à recevoir	70
	<hr/>
	8 035

Situation fiscale différée

Le montant des déficits fiscaux constatés en France à la clôture de l'exercice est de 15 143 K€, compte tenu des déficits imputés sur le bénéfice fiscal 2014.

Le montant des déficits fiscaux constatés à Monaco à la clôture de l'exercice est de 597 K€, compte tenu des déficits imputés sur le bénéfice fiscal 2014.

Charges à payer (en K€)

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

- Fournisseurs - factures non parvenues	8 409
- Clients – avoirs à établir	4 957
- Divers - charges à payer	<hr/>
	24
	13 390

Etablissement de comptes consolidés

La société établit des comptes consolidés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)

		Montants au 31.12.2014	Montants au 31.12.2013	Variations
Eléments d'actif	Actif disponible ou recouvrable à moins d'un an	104 115	102 122	1 993
	Actifs divers (comptes de régularisation)	8 035	6 542	1 493
		<u>112 150</u>	<u>108 664</u>	<u>3 486</u>
Eléments du passif	Dettes envers les tiers	186 397	257 454	-71 057
	Passifs divers (comptes de régularisation)	0	0	0
		<u>186 397</u>	<u>257 454</u>	<u>-71 057</u>
Fonds de roulement		-74 247	-148 790	
Augmentation du fonds de roulement				-74 543

TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)

		31.12.2014		
Ressources	Bénéfice de l'exercice	87 595		
	Dotation aux amortissements	0		
	Variation de provisions (dotations nettes)	-16 479		
		<u></u>		
	Autofinancement		71 116	
	Diminution de titres de participation		3 427	
	Diminution des autres créances (LT)		0	
Total des ressources			<u>74 543</u>	74 543
Emplois	Acquisition de titres de participation		0	
	Augmentation des autres créances (LT)		0	
	Augmentation de l'actif indisponible		0	
	Distribution de dividende		0	
Total des emplois			<u>0</u>	0
Augmentation du fonds de roulement				-74 543

ANALYSE DES BILANS COMPARES

(en milliers d'euros)

ACTIF (en K€)

L'actif disponible ou recouvrable à moins d'un an

est passé de 102 122 K€ à 104 115 K€, soit une augmentation de 1 993 K€ :

Postes en augmentation

- Taxes à récupérer	12	
- Comptes des sociétés affiliées	19 926	
- Provision pour dépréciation des sociétés affiliées :	-1 077	
	<hr/>	18 861

Postes en diminution

- Banques : Dépôts à vue	1	
- Clients débiteurs	16 791	
- Débiteurs divers	76	
	<hr/>	16 868

Variation		1 993
------------------	--	-------

L'actif à plus d'un an d'échéance

Est stable avec une valeur nette de 0 K€.

Variation		0
------------------	--	---

L'actif indisponible

Est stable avec un total de 0 K€.

Variation		0
------------------	--	---

Les titres de participation

sont stables avec une valeur nette évaluée à 301 761 K€ :

Augmentations

- Acquisition de titres	0		
	<hr/>	0	
- Provision pour dépréciation des titres de participation	0		
	<hr/>	0	
		<hr/>	0

Diminutions

- titres Europe 1 Sport (clôture de la liquidation amiable)	3 427		
	<hr/>	3 427	
- Provision pour dépréciation des titres de participation Europe 1 Sport	-3 427		
	<hr/>	-3 427	
		<hr/>	0

Variation0

Les immobilisations

sont stables avec une valeur nette de 5 K€ :

Postes en augmentation

- Néant		<hr/>	0
---------	--	-------	---

Postes en diminution :

- Néant		<hr/>	0
---------	--	-------	---

Variation0

Les comptes de régularisation actif

sont passés de 6 542 K€ à 8 035 K€, soit une augmentation de 1 493 K€ :

Postes en augmentation

- Produits à recevoir	1 493		
	<hr/>	1 493	

Variation1 493

Variation de l'actif**3 486**

PASSIF (en K€)**Le passif exigible à moins d'un an**

est passé de 257 454 K€ à 186 397 K€, soit une diminution de 71 057 K€ :

Postes en augmentation

- Avoirs à établir :	3	
- Passif précompté : frais courus non échus	4 978	
		4 981

Postes en diminution

- Découverts bancaires :	3	
- Fournisseurs : comptes des sociétés affiliées :	5 577	
- Taxes sur le chiffre d'affaires à payer :	1 123	
- TVA collectée par l'entreprise :	2 516	
- Comptes des sociétés affiliées :	66 819	
		76 038

Variation		-71 057
------------------	--	---------

Les provisions pour risques

sont passées de 36 061 K€ à 23 009 K€, soit une diminution de 13 052 K€.

Variation		-13 052
------------------	--	---------

Les comptes de régularisation

sont stables avec un total de 0 K€.

Postes en augmentation

- Néant	0	
		0

Postes en diminution

- Néant	0	
		0
		0

Variation		0
------------------	--	---

Le fonds social (capitaux propres)

est passé de 116 915 K€ à 204 510 K€, soit une augmentation de 87 595 K€ :

Postes en augmentation

- Compte de pertes et profits	104 631	
		104 631

Postes en diminution

- Report des exercices antérieurs	17 036	
		17 036

Variation		87 595
------------------	--	--------

Variation du passif		3 486
----------------------------	--	--------------

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

RAPPORT GENERAL

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Mai 2014 pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Les états financiers et documents annexes ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2014, le bilan au 31 Décembre 2014 et le compte de pertes et profits de l'exercice de douze mois, clos à cette date, présentés selon les prescriptions de l'Ordonnance n° 3167 du 29 janvier 1946.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de pertes et profits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 Décembre 2014 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2014 ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 Décembre 2014 ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la Loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

RAPPORT SPECIAL

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2014 et sur les Assemblées tenues pendant le même exercice.

1 – Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895.

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un Administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations pendant l'exercice 2014 vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société et nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

2 – Assemblée tenue pendant l'exercice 2014

L'unique Assemblée réunie pendant l'exercice sous revue est celle Ordinaire annuelle du 7 Mai 2014 qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Pour cette Assemblée, nous avons vérifié :

- Le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue ;
- L'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons pas constaté d'irrégularité.

Fait à Monaco, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

François BRYCH

Claude PALMERO

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance :

- ✓ du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation et l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur les comptes correspondants,
- ✓ du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

approuve ces rapports dans toutes leurs parties et sans réserve, ainsi que les comptes annuels de l'exercice écoulé tels qu'ils sont établis et lui ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39, 4° du code général des impôts français.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration du compte rendu spécial, annexé au rapport de gestion, qu'il lui a présenté sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895 et approuve lesdites opérations en tant que de besoin.

Elle maintient l'autorisation donnée aux administrateurs de prendre ou de conserver des intérêts directs ou indirects dans les entreprises ou marchés faits avec la Société, sous réserve d'en rendre compte à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion du conseil d'administration, décide de ratifier la nomination de Monsieur Christophe THORAL, en qualité d'administrateur, pour la durée du mandat restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2015.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice 2014 ainsi qu'à Monsieur Rémy PIERRE, démissionnaire de son mandat d'administrateur délégué, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que :

- | | |
|--|------------------|
| - le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit | 87 595 121,86 € |
| - augmenté du « report à nouveau » antérieur bénéficiaire de | 85 026 858,02 € |
| - détermine un bénéfice distribuable de | 172 621 979,88 € |

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter ce montant en totalité au compte « report à nouveau » dont le montant sera ainsi porté à 172 621 979,88 €.

L'assemblée générale ordinaire constate qu'après cette affectation, le bilan présente un fonds social positif de 204 510 368,48 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts français, l'assemblée générale ordinaire prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes et de l'auditeur contractuel sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, conformément à la législation en vigueur, donne pouvoir au conseil d'administration de fixer, annuellement, la rémunération des commissaires aux comptes.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités subséquentes.

Cette page est laissée intentionnellement blanche.

COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXE

AU 31 DECEMBRE 2014

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2014

<i>Actif (en milliers d'euros)</i>	Notes annexes	Décembre 2014	Décembre 2013
Immobilisations incorporelles	Note E8	55 978	48 255
Ecart d'acquisition	Note E7	161 995	109 414
Immobilisations corporelles	Note E9	28 792	26 939
Titres mis en équivalence	Note E10	807	9 108
Autres actifs non courants	Note E11	7 876	13 507
Impôts différés - Actif	Note E5	6 591	3 836
Actifs non courants		262 039	211 059
Stocks et en cours	Note E12	35 064	45 155
Créances clients et comptes rattachés	Note E13	254 342	211 281
Autres actifs courants	Note E14	65 478	70 225
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note E15	198 916	234 262
Actifs courants		553 801	560 924
Total actif		815 841	771 983

Passif (en milliers d'euros)

Capital social		24 741	24 741
Primes et réserves		231 328	230 961
Résultat		57 205	2 552
Participations ne conférant pas le contrôle		4 780	3 966
Capitaux propres	Note E16	318 054	262 219
Prov. pour retraites et obligations assimilées	Note E17	13 918	12 046
Provisions pour risques et charges non courantes	Note E17	39 259	30 769
Dettes financières non courantes	Note E18	5 741	4 062
Autres passifs non courants	Note E19	5 501	13
Impôts différés passif	Note E5	14 392	13 875
Passifs non courants		78 810	60 764
Provisions pour risques et charges courantes	Note E17	26 686	38 398
Dettes financières courantes	Note E18	96 791	129 354
Fournisseurs et comptes rattachés		184 688	183 474
Autres passifs courants	Note E19	110 813	97 776
Passifs courants		418 977	449 001
Total passif		815 841	771 983

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014*(en milliers d'euros)*

	Notes annexes	Décembre 2014	Décembre 2013
Chiffre d'affaires	Note E1	417 587	393 273
Produits annexes		64 639	72 573
Produits des activités ordinaires		482 226	465 846
Achats et variations de stocks		(180 839)	(197 222)
Production immobilisée		338	8 141
Production stockée		117 057	111 438
Charges externes		(203 852)	(185 945)
Charges de personnel	Note E2	(157 319)	(156 883)
Dotations aux amortissements		(7 634)	(6 399)
Charges de restructuration		(5 153)	(14 074)
Plus ou moins-values de cession d'actifs	Note E3	26 901	(696)
Pertes de valeurs des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition	Note E3	(85)	(1 189)
Autres (charges) et produits	Note E3	957	10 734
Part du groupe dans les résultats des entreprises associées	Note E10	(1 550)	(12 293)
Résultat avant charges financières et impôts		71 047	21 456
Coût de l'endettement financier net	Note E4	627	225
Autres produits financiers	Note E4		
Autres charges financières	Note E4	(215)	(412)
Résultat avant impôt sur les résultats et les participations ne conférant pas le contrôle		71 460	21 269
Charges d'impôts	Note E5	(12 432)	(16 015)
Résultat net consolidé		59 028	5 254
Dont part attribuable aux :			
Propriétaires de la société mère du Groupe	Note E6	57 205	2 552
<i>Participations ne conférant pas le contrôle</i>		1 823	2 702

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2014

(en milliers d'euros)

		Décembre 2014	Décembre 2013
Résultat net consolidé	A	59 028	5 254
Ecarts actuariels sur provisions pour retraites et obligations assimilées		(1 946)	683
Impôts sur les écarts actuariels sur provisions pour retraites et obligations assimilées		680	(242)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, nets d'impôt, qui ne seront pas reclassés vers le résultat net	B	(1 267)	441
Variation des écarts de conversion		(1 789)	(1 368)
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés:		0	0
- Gains et pertes de la période non réalisés et enregistrés en capitaux propres			
- Reclassement par transfert des capitaux propres vers le résultat net			
Variation de juste valeur des titres non consolidés:		0	0
- Gains et pertes de la période non réalisés et enregistrés en capitaux propres			
- Reclassement par transfert des capitaux propres vers le résultat net			
Quote-part des gains et pertes des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, nette d'impôt		92	(632)
- Gains et pertes de la période non réalisés et enregistrés en capitaux propres		92	(632)
- Reclassement par transfert des capitaux propres vers le résultat net			
Impôts sur les gains et pertes enregistrés en capitaux propres			
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, nets d'impôt, qui pourront être reclassés vers le résultat net	C	(1 698)	(2 000)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, nets d'impôt	D=B+C	(2 964)	(1 559)
Total des gains et pertes consolidés	D+A	56 064	3 695
Dont part attribuable aux:			
Propriétaires de la société mère du Groupe		54 236	991
Participations ne conférant pas le contrôle		1 827	2 704

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

(en milliers d'euros)

		31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net		59 028	5 254
Impôt sur le résultat		12 432	16 015
Charges financières nettes		(412)	187
Résultat avant charges financières et impôts		71 047	21 456
Dotations aux amortissements		7 634	6 399
Perte de valeur et dotations aux provisions		(1 764)	(5 489)
(Gain) perte sur cessions d'actifs		(26 630)	738
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		166	0
Résultat des sociétés mises en équivalence		1 550	12 293
Variation du BFR (hors variation des impôts)		(5 275)	(3 227)
Flux générés par l'activité		46 729	32 170
Intérêts payés		(968)	(1 061)
Intérêts encaissés		1 661	1 281
Impôts payés		(11 719)	(17 946)
Flux opérationnels	A	35 703	14 444
Investissements			
Incorporels et corporels		(10 482)	(9 121)
Titres de participation		(20 095)	(951)
Autres actifs non courants		(5 673)	(2 360)
Total investissements	B	(36 250)	(12 431)
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé			
Prix de vente des immobilisations cédées			
Incorporelles et corporelles		261	9
Titres de participation		3 523	20
Diminutions des autres actifs non courants		2 216	16 070
Total cessions	C	6 001	16 099
(Augmentation) diminution des placements	D	0	0
Flux d'investissements	E=B+C+D	(30 249)	3 668
Somme des flux opérationnels et d'investissements	F=A+E	5 454	18 112
Opérations sur les capitaux propres			
Var. des participations ne conférant pas le contrôle sur aug.de capital		508	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(15 354)	0
Dividendes versés aux participations ne conférant pas le contrôle		(983)	(1 100)
Mouvements financiers			
Augmentation des dettes financières		545	49
Diminution des dettes financières		(5 112)	(179)
Flux de financement	G	(20 396)	(1 230)
Autres mouvements			
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie CT		(0)	12
Incidence des différences de conversion sur la trésorerie CT		(922)	(865)
Autres éléments			
Total des autres mouvements	H	(922)	(853)
Variation de trésorerie courante	I=F+G+H	(15 864)	16 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie début de période		118 253	102 224
Trésorerie et équivalents de trésorerie fin de période		102 389	118 253

ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31 DECEMBRE 2014

L'endettement financier net se calcule comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-14	31-déc-13
Placements financiers et trésorerie	198 916	234 262
Dettes financières non courantes	(5 741)	(4 062)
Dettes financières courantes	(96 791)	(129 354)
Trésorerie (Endettement) financier net	96 385	100 847

Les variations des exercices 2014 et 2013 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-14	31-déc-13
Trésorerie (Endettement) financier net 1er janvier	100 847	86 896
Somme des flux opérationnels et d'investissements	5 454	18 112
Cessions (acquisitions) des participations ne conférant pas le contrôle	(14 847)	
Dividendes	(983)	(1 100)
Incidence des effets de change, périmètre et divers	5 914	(3 061)
Trésorerie (Endettement) financier net au 31 décembre	96 385	100 847

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Autres réserves	Ecart de conversion	Intérêts Minoritaires	Capitaux Propres
Solde au 31.12.2012	24 741	231 503	(1 119)	4 287	259 411
Résultat de la période		2 552		2 702	5 254
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		439	(2 001)	2	(1 559)
Total des produits et charges comptabilisés en 2013	0	2 991	(2 001)	2 704	3 695
Distribution de dividendes		(0)		(1 100)	(1 100)
Augmentation de capital		(0)		0	0
Rémunérations sur base d'actions		527		14	542
Autres variations		1 611		(1 939)	(328)
Solde au 31.12.2013	24 741	236 632	(3 120)	3 966	262 219
Résultat de la période		57 205		1 823	59 028
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(1 258)	(1 703)	(3)	(2 964)
Total des produits et charges comptabilisés en 2014	0	55 947	(1 703)	1 819	56 064
Distribution de dividendes		(0)		(983)	(983)
Augmentation de capital		0		0	0
Rémunérations sur base d'actions		483		8	491
Autres variations		290	3	(31)	262
Solde au 31.12.2014	24 741	293 352	(4 819)	4 780	318 053

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

A – REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Lagardère Active Broadcast sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Le référentiel appliqué est constitué des normes IFRS et interprétations de l'IFRS - IC (IFRS - Interpretation Committee) adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les nouvelles normes et amendements y afférant et/ou interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2014 sont les suivantes :

- IFRS 10, Etats Financiers consolidés, d'application rétrospective, remplace IAS 27, Etats financiers consolidés et individuels qui ne traite plus que des états financiers individuels, et l'interprétation SIC 12, Consolidation – Entités ad hoc.

Elle définit le contrôle en tant que fondement du périmètre de consolidation, quel que soit le niveau d'intérêt détenu dans une entité (cf note B.1).

Cette norme n'a pas d'impact sur le périmètre de consolidation du Groupe.

- IFRS 11, Partenariats, d'application rétrospective, remplace IAS 31, Participation dans des coentreprises et l'interprétation SIC 13, Entités contrôlées conjointement.

Selon cette norme, la comptabilisation des partenariats doit s'appuyer sur la substance des accords et l'analyse des droits et obligations qui en résultent. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges du coparticipant. Les entités contrôlées conjointement sont dorénavant consolidées uniquement selon la méthode de mise en équivalence imposée par IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, corrélativement révisée (suppression de la méthode de consolidation par intégration proportionnelle).

Le Groupe ayant opté en 2007 pour la mise en équivalence pour comptabiliser ses intérêts dans les entités sous contrôle conjoint, l'ensemble de ces changements n'a pas d'incidence sur les comptes présentés.

- IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités, regroupe les informations à fournir lorsqu'une entité détient des participations dans des filiales, des coentreprises, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées.

L'ensemble de ces changements n'a pas d'impact significatif sur les comptes présentés au 31 décembre 2014.

Les autres textes d'application obligatoire dans l'Union Européenne au 1er janvier 2014 sont sans impact sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants, adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 mais dont l'entrée en vigueur est postérieure à l'exercice 2014 :

- IFRIC 21, Taxes prélevées par une autorité publique; interprétation applicable aux exercices ouverts après le 17 juin 2014. Cette interprétation relative à la comptabilisation des taxes entrant dans le champ d'application d'IAS 37 sur les provisions, modifie le fait générateur retenu pour la comptabilisation d'un passif relatif au paiement d'une taxe ou d'une contribution. L'évènement déclencheur de comptabilisation de la dette est dorénavant sa date d'exigibilité fiscale.

Bases d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur lorsque les normes IFRS le requièrent.

Jugements et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

B – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

B.1 - Périmètre

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux, intégrés selon les méthodes de consolidation décrites ci-après, des entités contrôlées par la mère (filiales), des entités contrôlées conjointement (coentreprises) ainsi que des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière (entreprises associées).

Conformément à la nouvelle norme IFRS 10, les filiales sont toutes les entités contrôlées. Le contrôle, quel que soit le niveau d'intérêt détenu dans une entité, est la résultante des trois composantes suivantes : la détention du pouvoir de diriger les activités clés (activités opérationnelles et financières), l'exposition à ou le droit aux rendements variables associés à la participation, et la capacité d'exercer ce pouvoir de manière à influencer sur les rendements. Seuls les droits substantiels, tels que conférés par les pactes d'actionnaires, qui peuvent être exercés lorsque les décisions sur les activités clés doivent être prises et qui ne sont pas purement protecteurs, sont pris en compte pour la détermination du pouvoir.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable : Lagardère Active Broadcast a le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois exercer un contrôle conjoint ou un contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, une participation supérieure ou égale à 20 %.

B.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- **l'intégration globale** pour les sociétés filiales dans lesquelles le groupe Lagardère exerce le contrôle. Les comptes sont intégrés à 100 % poste à poste. Au sein des capitaux propres consolidés, la quote-part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales intégrées est présentée sous une ligne spécifique, tout comme au compte de résultat et dans l'état du résultat global. Toute modification de la participation de Lagardère dans une filiale qui n'aboutit pas à une perte de contrôle est comptabilisée directement dans les capitaux propres (note C.8).
- **la mise en équivalence** pour les coentreprises et les entreprises associées. Cette méthode consiste à ne retenir dans les comptes consolidés que la quote-part de capitaux propres correspondant au pourcentage détenu par le Groupe. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est supérieure à sa participation dans celle-ci, alors la quote-part du Groupe est ramenée à zéro. Les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision si le Groupe a une obligation légale ou implicite à ce titre.

La liste des sociétés consolidées par intégration globale et mises en équivalence est présentée en note F de l'annexe consolidée.

B.3 Dates d'arrêtés comptables

Les dates d'arrêtés des comptes des sociétés consolidées correspondent à l'année civile.

B.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros suivant la méthode du cours de clôture, selon laquelle :

- Les postes du bilan sont convertis en euros sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice.
- Les postes du compte de résultat sont convertis, pour chaque devise, en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion de ces états financiers sont inscrites directement dans un compte spécial au sein des capitaux propres (écart de conversion).

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont exprimés dans la devise de l'entité et sont convertis au taux de clôture. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont reprises en résultat.

B.5 Opérations et comptes réciproques

Les opérations internes ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminées. Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont réintégrées dans les capitaux propres consolidés, les mouvements de l'exercice étant neutralisés dans le compte de résultat.

C – REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

C.1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et de services dès lors que le transfert de propriété est réalisé ou que la prestation est rendue aux clients.

Les achats et ventes correspondant à des opérations d'échange semblables sont éliminés et n'apparaissent donc pas au compte de résultat.

Pour les activités de régie publicitaire, de distribution de droits audiovisuels, le chiffre d'affaires est constitué des seules commissions perçues.

C.2 - Contrats de location simple

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

C.3 – Indicateurs utilisés pour mesurer la performance du Groupe

Le Groupe utilise comme principal indicateur de performance le résultat opérationnel courant des sociétés intégrées qui se calcule de la façon suivante à partir du résultat avant charges financières et impôts :

Résultat avant charges financières et impôts

Eléments à exclure :

Frais d'acquisition de titres

Plus ou moins values de cession d'actifs

Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations corporelles & incorporelles

Charges de restructuration

= Résultat opérationnel courant

Moins :

Contribution des sociétés mises en équivalence avant amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions

= Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées

C.4 - Conversion des opérations réalisées en devises

Au bilan, les dettes et créances libellées en devises étrangères sont converties en Euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont enregistrées en résultat, à l'exception de celles se rapportant à des opérations de financement à long terme d'une entité consolidée qui sont inscrites directement en capitaux propres.

C.5 - Paiement fondé sur des actions

Des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites ont été accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2, « Paiement fondé sur des actions », est enregistré en charges de personnel un montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires, calculé à la date d'octroi des options et des attributions. La contrepartie de cette charge est directement inscrite en capitaux propres. La norme s'applique aux plans mis en place à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

La juste valeur de la charge est calculée en utilisant les modèles binomial (options d'achat d'actions) et de type Black & Scholes (attributions d'actions gratuites). Sont pris en compte les caractéristiques du plan (prix et période d'exercice), les données de marché à la date d'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits (deux ans pour les plans Lagardère SCA) et, durant cette période, peut être corrigée en fonction des départs ou des radiations. L'évolution ultérieure du cours de l'action n'entraîne, quant à elle, aucune modification de la charge à comptabiliser.

C.6 – Résultat financier

Le résultat financier se compose des charges financières supportées en relation avec les dettes de financement du Groupe ainsi que des produits financiers perçus sur les placements et la trésorerie. Il enregistre également les résultats dégagés sur les opérations de produits dérivés dès lors que ces opérations sont rattachables aux dettes, aux placements financiers et à la trésorerie.

C.7 – Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires qui apparaissent lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat (méthode du report variable). Les impôts différés sont calculés en application des taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés qui s'appliqueront sur les exercices probables au cours desquels les différences temporaires s'inverseront. Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Au niveau de chaque entité fiscale (société ou groupe de sociétés adhérentes à un régime d'intégration fiscale), les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et ceux attachés aux crédits d'impôt et déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur utilisation est probable dans un futur prévisible. En règle générale, le montant des actifs d'impôt comptabilisé dans les entités fiscales disposant de déficits reportables est plafonné au montant des impôts des trois prochains exercices, tel qu'estimé à partir des prévisions de résultats contenues dans les budgets plans établis en fin d'exercice. En l'absence de bénéfice fiscal futur attendu, un actif d'impôt différé est reconnu dans la limite des différences temporaires imposables ayant donné lieu à un passif d'impôt différé après prise en compte des limitations.

Pour les titres mis en équivalence et dans la mesure où l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale représente les résultats accumulés non distribués depuis la date d'acquisition, l'impôt différé est calculé par application du taux d'imposition qui sera supporté par le Groupe lors de la distribution de ces résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils sont générés par des opérations directement enregistrées en capitaux propres auquel cas ils suivent le même traitement comptable.

C.8 – Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux normes IFRS 3 dont les dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2010 et IFRS 10 qui remplace IAS 27 qui ne traite plus que des états financiers individuels depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'écart d'acquisition correspond généralement à l'écart constaté, à la date de prise de contrôle d'une entité, entre le prix payé et la quote-part attribuable à l'acquéreur dans les capitaux propres de l'entité, après valorisation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables à cette date. Cette méthode est définie en tant que méthode du « goodwill partiel » dans la mesure où les participations ne conférant pas le contrôle sont évalués à leur quote-part dans les actifs et passifs de l'entité acquise.

Sur option exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises, les participations ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués à leur juste valeur, ce qui a pour effet de constater en plus du goodwill sur la part acquise par l'actionnaire majoritaire un goodwill sur la part détenue par les participations ne conférant pas le contrôle. Cette méthode est définie en tant que méthode du « goodwill complet ».

Lorsque la part détenue dans la valeur nette des actifs et passifs de l'entité acquise est supérieure au prix payé, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Toute variation ultérieure du pourcentage d'intérêt détenu dans une filiale et qui ne conduit pas à une perte de contrôle est comptabilisée comme une nouvelle répartition des capitaux propres consolidés entre la part attribuable aux propriétaires de la société mère et les participations ne conférant pas le contrôle. En conséquence, l'écart d'acquisition initial, comptabilisé lors de la prise de contrôle, n'est pas modifié et la différence entre le prix payé/encaissé et la variation des participations ne conférant pas le contrôle est directement inscrite en capitaux propres.

Une variation du pourcentage d'intérêt impliquant la perte ou la prise de contrôle d'une entité donne lieu à l'enregistrement d'un résultat calculé sur la base d'une cession à la juste valeur de l'intégralité de la participation précédemment détenue.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur d'entrée et sont ensuite évalués à cette valeur diminuée du cumul des pertes de valeur. Les frais liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges de l'exercice. Les ajustements de prix, en ce compris les variations de dettes représentatives de clauses prévoyant de tels ajustements (clauses d'earn-out), lorsqu'ils interviennent au-delà d'une période de douze mois, sont enregistrés au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de valeur lors de chaque clôture annuelle ou ponctuellement en cas d'indices de pertes de valeur liés à l'apparition d'indicateurs de performance défavorables. Les modalités de mise en œuvre de ces tests sont explicitées dans la note C.10 ci-après.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de l'écart d'acquisition qui lui est attribuable est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises consolidées par mise en équivalence sont inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

C.9 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation. Celles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet de tests périodiques de dépréciation analogues à ceux pratiqués pour les écarts d'acquisition.

C.10 – Tests de dépréciation

Le Groupe analyse au moins une fois par an la valeur comptable de ses actifs corporels et incorporels afin d'apprécier s'il existe un indice quelconque de perte de valeur, notamment en cas d'apparition d'indicateurs de performances défavorables. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation afin de la comparer à sa valeur comptable. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est estimée à chaque date de clôture annuelle, indépendamment de tout indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat. Lorsqu'elle porte sur un écart d'acquisition, la perte de valeur est définitive et ne peut être reprise au cours d'une période ultérieure.

Dans le cas où il n'est pas possible ou pertinent d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, l'estimation est réalisée au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle cet actif appartient.

La détermination de la valeur recouvrable est réalisée au travers de l'utilisation de deux méthodes :

- la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé ou par l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient ;
- la méthode des comparables boursiers ou à défaut la référence à des valeurs de transaction récentes sur des actifs comparables.

Hypothèses utilisées dans la méthode de valorisation par les flux de trésorerie futurs

Les flux de trésorerie futurs pris en compte pour tester la valeur des actifs sont ceux qui ressortent des budgets plans internes établis en fin d'exercice. Ils reposent sur des hypothèses clés et des appréciations qui intègrent les effets, identifiés à cette date, de l'environnement économique sur les flux prévisionnels des trois prochaines années.

Les hypothèses clés sur lesquelles s'appuient les prévisions contenues dans les budgets plans portent sur l'évolution attendue dans les principaux domaines suivants : marché publicitaire et parts de marché sur l'ensemble des médias (radios, télévision).

Aux flux de trésorerie sont appliqués des taux d'actualisation après impôt, propres à chaque activité. Au delà de la période couverte par les budgets plans est appliqué un taux de croissance perpétuelle qui est également spécifique à chaque activité.

Les taux d'actualisation appliqués à ces flux de trésorerie sont calculés après impôt et propres à chacune des activités. Au 31 décembre, les taux généralement retenus se situent dans les fourchettes suivantes :

	2014	2013
- taux d'actualisation (taux sans risque majoré de la prime de risque de marché)	7.35 %	7.89 %
- taux de croissance	1.50 %	1.50 %

Les taux d'actualisation sont calculés à partir des taux de rendement financier moyens observés au cours de l'exercice sur un échantillon de sociétés opérant dans des secteurs d'activité comparables. Leur variation d'un exercice sur l'autre reflète l'évolution des rendements financiers attendus par le marché sur les valeurs de référence.

C.11 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées suivant la méthode du coût historique amorti. Le Groupe n'a pas retenu l'option offerte par IFRS 1, norme fixant les règles de première application des normes internationales, de les réévaluer à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2004. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés directement dans les charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire appliqué aux durées d'utilisation estimées dont les fourchettes par catégorie d'immobilisations sont :

Constructions	20 à 33 ans
Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres matériels, mobilier, installations générales et agencements	2 à 10 ans

La base amortissable est constituée du coût d'acquisition réduit, le cas échéant, de la valeur résiduelle attribuable à l'issue de la durée de vie utile. A l'exception de l'immeuble abritant le siège social du Groupe, la valeur résiduelle retenue est généralement nulle.

Contrats de location financement

Toutes les opérations significatives de locations financières sont comptabilisées comme des investissements financés par emprunt. Les contrats de location sont ainsi classés lorsqu'ils transfèrent au Groupe et en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats sont qualifiés de contrats de location simple.

Les actifs sont amortis, comme les autres actifs détenus, sur leur durée d'utilité attendue ou, si elle est plus courte, sur la durée du contrat de location.

C.12 – Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont valorisés au plus bas de leur coût d'acquisition ou de production et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les stocks concernent essentiellement des œuvres de production audiovisuelle et des droits audiovisuels acquis par les chaînes thématiques.

C.13 – Actifs financiers

Titres non consolidés

Les titres non consolidés sont initialement enregistrés à leur prix de revient qui correspond à leur juste valeur augmenté du coût d'acquisition. Au regard des critères définis dans la norme IAS 39, ces titres sont exclusivement qualifiés de titres disponibles à la vente.

Lors de chaque clôture, ils sont évalués à leur juste valeur, représentative de leur valeur de marché, dès lors que le Groupe dispose d'éléments d'évaluation suffisamment fiables, notamment lorsqu'il existe un marché actif. Dans le cas contraire, ils sont maintenus à leur valeur d'entrée.

Si la juste valeur, lorsqu'elle peut être déterminée, est supérieure à la valeur d'entrée, les titres sont réévalués par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

En cas de moins value identifiée, une perte de valeur est comptabilisée et enregistrée :

- en résultat si la perte présente un caractère permanent ; toute réappréciation ultérieure viendra alors s'imputer en capitaux propres ;
- en capitaux propres si la perte est présumée présenter un caractère temporaire.

Lors de la cession des titres, les ajustements de valeur inscrits en capitaux propres sont repris et comptabilisés au compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Des pertes de valeur sont enregistrées en résultat lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable.

Trésorerie

La trésorerie comprend :

- les liquidités et dépôts à vue ;
- les dépôts et prêts dont l'échéancier de remboursement est inférieur à trois mois ;
- les valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur et qui peuvent être aisément converties en disponibilités (cas des SICAV monétaires notamment) ; elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les placements en actions et obligations ainsi que les dépôts et prêts à échéance supérieure à trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés au bilan dans le poste Placements financiers.

C.14 – Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Des règles particulières d'évaluation, décrites en note C.16 ci-dessous, s'appliquent lorsque les passifs financiers sont adossés à des instruments dérivés de couverture.

C.15 – Engagements de rachats des participations ne conférant pas le contrôle

Antérieurement à la date d'application de la norme IFRS3R, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des options de vente de leurs participations à des conditions déterminées. Toutefois, certaines valeurs de rachat n'ont pas fait l'objet de prix au départ mais seront dépendantes d'expertises ultérieures.

La norme IAS 32 considère que ces options de vente doivent être comptabilisées comme des dettes financières. Au bilan, lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat est enregistré, pour son montant estimé actualisé, en dettes financières par contrepartie des participations ne conférant pas le contrôle et, pour le solde, en écart d'acquisition.

Au compte de résultat, le résultat net consolidé de l'exercice est réparti entre la part du Groupe et les participations ne conférant pas le contrôle conformément aux droits juridiques effectivement détenus. La part des participations ne conférant pas le contrôle dans le résultat de même que les dividendes qui leur ont été versés au cours de l'exercice viennent au bilan compléter la dette financière. Pour les engagements de rachats antérieurs à l'année 2010, toute variation de la valeur estimée de la dette est ensuite comptabilisée par un ajustement correspondant du montant de l'écart d'acquisition.

C.16 – Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés au bilan parmi les autres actifs ou passifs courants pour leur juste valeur correspondant généralement au prix de transaction et sont ultérieurement évalués à leur valeur de marché (juste valeur). Les variations de valeur sont inscrites en compte de résultat.

Cependant, certains instruments dérivés peuvent être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur (couverture contre les risques de change et de taux relatifs à des dettes financières notamment) ou de flux futurs de trésorerie (dans le cas de ventes ou d'achats futurs).

La comptabilité de couverture leur est applicable si les critères suivants sont réunis :

- la relation de couverture est clairement définie et étayée par une documentation appropriée à la date de mise en place de l'opération ;
- l'efficacité de la couverture peut être démontrée dès l'origine et de manière fiable.

Les conséquences comptables de la comptabilité de couverture sont les suivantes :

- Couvertures de juste valeur

Les instruments de couverture de même que les éléments couverts sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de l'instrument dérivé et de l'élément couvert sont symétriquement inscrites en compte de résultat. Lorsque la couverture est efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture se trouve neutralisée par une variation de sens opposé de la juste valeur de l'élément couvert.

- Couvertures de flux futurs de trésorerie

L'élément couvert ne fait pas l'objet d'écriture spécifique. L'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur. La part efficace de la variation de juste valeur est inscrite directement en capitaux propres, seule la part inefficace étant enregistrée en compte de résultat.

Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement rapportés en résultat lors de la réalisation de la transaction couverte.

C.17 – Provisions pour retraites et obligations assimilées

Des provisions sont constituées afin de couvrir la valeur actualisée des engagements sociaux correspondant aux avantages versés au personnel au moment et après son départ du Groupe dès lors que les régimes concernés peuvent être qualifiés de régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, la seule obligation du Groupe réside dans le paiement de primes ou cotisations à des organismes extérieurs ; ces primes et cotisations sont comptabilisées en charges à leur date d'échéance.

Les régimes à prestations définies dans lesquels le Groupe est engagé sont principalement constitués à l'étranger par des plans de retraite et en France par le régime des indemnités de fin de carrière versées aux salariés au moment de leur départ.

La valeur actualisée des engagements sociaux est calculée en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées qui repose sur le principe que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. La méthode prend en compte des paramètres tels que :

- L'évolution prévisible des salaires ;
- La rotation des effectifs ;
- Le risque de mortalité ;
- Un taux d'actualisation financière et, si applicable, un taux de rendement attendu sur les actifs financiers dédiés.

Ces évaluations sont réalisées de façon complète au minimum tous les trois ans et mises à jour annuellement sauf événements exceptionnels nécessitant un chiffrage plus rapproché (modifications substantielles dans les conditions du régime ou dans la composition des effectifs couverts par exemple).

Le Groupe a choisi d'appliquer au 1^{er} janvier 2007 l'option offerte par la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

C.18 - Autres provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties concernées.

D – PRINCIPALES VARIATIONS DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Comparé au 31 Décembre 2013, le périmètre au 31 décembre 2014 comporte les principales modifications suivantes :

Pôle Radio

Entrée en consolidation le 1^{er} juillet 2014 de la société ADI Sénégal, détenue à 100 % par la société Lagardère Active Radio International, et consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Liquidation de la société Europe 1 Sport le 15 octobre 2014, détenue à 100 % par la société Lagardère Active Broadcast.

Pôle Audiovisuel

Entrée en consolidation le 1^{er} février 2014 des sociétés du Groupe Réservoir, détenue à 70 % par la société Lagardère Entertainment, et consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Entrée en consolidation le 1^{er} février 2014 de la société Sam et Compagnie, détenue à 100 % par la société Lagardère Entertainment, et consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Entrée en consolidation le 1^{er} mai 2014 de la société De Père En Fils, détenue à 100 % par la société Lagardère Entertainment, et consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Entrée en consolidation le 31 décembre 2014 de la société The Box Office, détenue à 100 % par la société Lagardère Entertainment Rights, et consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Acquisition des titres de participation (34 %) détenus par France Télévisions dans Jeunesse TV (Gulli), closing effectué le 29/10/2014. Entrée en Intégration Globale au 01/11/2014.

Cession de la participation de 25% dans Because en Avril 2014.

E- NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

E.1 – Information sectorielle

La structure du groupe Lagardère Active Broadcast repose sur deux pôles opérationnels : les pôles Radio et Télévision.

Le premier niveau d'informations sectorielles est fourni par branches d'activité ce qui correspond à la structure d'organisation et de gestion du Groupe. Le second niveau est présenté par zones géographiques.

a) Informations par secteurs d'activité

(en millions d'Euros)	2014			2013		
	Radio	Télévision	Total	Radio	Télévision	Total
Chiffre d'affaires	178,2	239,4	417,6	176,9	216,3	393,3
Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées	17,3	33,9	51,2	16,6	33,7	50,3
Résultat avant charges financières et impôts	14,0	57,1	71,0	10,4	11,1	21,5
Flux opérationnels	21,3	14,4	35,7	7,4	7,0	14,4
Flux nets d'investissements	(4,3)	(26,0)	(30,2)	(4,6)	8,3	3,7
Somme des flux opérationnels et d'investissements	17,0	(11,6)	5,5	2,8	15,4	18,1

b) Informations par secteurs géographiques

Chiffre d'affaires	31.12.2014	31.12.2013
France	328 510	316 890
Union Européenne des 25	68 074	64 222
Autres pays européens	9 333	7 126
U.S.A et Canada	9 430	3 433
Moyen-Orient	914	486
Asie-Océanie	684	669
Autres (Afrique, Amérique Latine)	642	447
Total	417 587	393 273
Actifs	31.12.2014	31.12.2013
France	530 934	442 870
Union Européenne des 25	84 138	84 138
Autres pays européens	761	1 603
Autres (Afrique, Amérique Latine)	284	0
Total	616 117	528 612

Investissements (immobilisations incorporelles et corporelles)	31.12.2014	31.12.2013
France	8 296	7 447
Union Européenne	1 974	1 132
Autres pays européens	0	541
Autres (Afrique, Amérique Latine)	212	0
Total	10 270	9 121

c) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose en :

	31.12.2014	31.12.2013
Chiffre d'affaires Production et distribution	166 517	154 752
Chiffre d'affaires Abonnés (Chaînes Thématiques)	52 386	52 748
Publicité	174 340	157 483
Echanges dissemblables	5 105	4 540
Autres ventes	19 239	23 749
Total	417 587	393 273

	31.12.2014	31.12.2013
France	328 510	316 890
Etranger	89 077	76 383
Total	417 587	393 273

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le groupe Lagardère Active Broadcast au 31 décembre 2014 s'élève à 417.6 M€ à comparer à 393,3 M€ au 31 décembre 2013, soit une augmentation de +6.2 % en données brutes. En données comparables, la baisse est de - 3.2 %.

La variation du chiffre d'affaires à périmètre et change comparables est calculée par comparaison entre :

- le chiffre d'affaires 2014 retraité des entrées de périmètre et le chiffre d'affaires 2013 retraité des sorties de périmètre intervenues depuis 2013 ;
- le chiffre d'affaires 2014 et le chiffre d'affaires 2013 retraité sur la base des taux de change applicables en 2013.

E.2 – Frais de personnel

a) Effectifs

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
Radio	992	1 188
Télévision	215	199
Total	1 207	1 387

b) Charges de personnel

	31.12.2014	31.12.2013
Salaires et rémunérations	108 325	109 600
Charges sociales	46 619	45 702
Intéressement et participation	1 884	1 042
Coût des plans d'options	491	539
Total	157 319	156 883

c) Rémunération sur la base d'actions

Sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de Lagardère SCA, maison-mère de Lagardère Active Broadcast, la Gérance du Groupe LAGARDERE a mis en place au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe des plans d'options de souscription et d'achat d'actions Lagardère SCA.

Conformément aux principes énoncés en Note C.5 « Paiement fondé sur des actions », les options accordées à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2005 ont été évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution.

Selon les termes définis dans les règlements des plans, les options sont acquises au bout de deux ans et expirent au dixième anniversaire à partir de la date d'attribution.

Les hypothèses utilisées pour le calcul de la juste valeur des options par le modèle binomial sont détaillées ci-dessous :

	Actions gratuites		
	Plan du 22.12.2014	Plan du 26.12.2013	Plan du 25.06.2012
Cours de l'action à la date d'attribution	21,90 €	26,49 €	20.43 €
Taux de dividendes attendu	5,94 %	Entre 4,8% et 5,0 %	Entre 6,4 % et 6,5 %

E.3 – Plus ou moins-values de cession, pertes de valeur et autres charges et produits des activités

	31.12.2014	31.12.2013
Plus ou moins-values de cession (*)	26 901	(696)
Sous total	26 901	(696)
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	(35)	(1 154)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(50)	(35)
Sous total	(85)	(1 189)
Pertes de valeur sur autres actifs	(123)	2 833
Provisions pour risques et charges (hors restructuration)	582	8 972
Abandon de créances	(384)	(104)
Gains et pertes de change	561	(9)
Charges financières hors intérêts	(11)	(68)
Autres charges et produits	331	(891)
Sous total	957	10 734
Total	872	9 545

* En 2014, en application de la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises, la prise de contrôle de Gulli (passage de 66% à 100% du pourcentage de détention) a conduit à enregistrer un profit de 26.3 M€ pour mise à la juste valeur de la participation antérieurement détenue de 66% ;

E.4 - Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'analysent comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 597	1 286
Coût de l'endettement financier brut	(969)	(1 061)
Coût de l'endettement financier net	627	225
Autres produits financiers	0	0
Autres charges financières	(215)	(412)
Total	412	(187)

E.5 - Impôt sur les résultats

a) Ventilation de la charge d'impôt comptabilisée en résultat

La charge d'impôt au compte de résultat se ventile en :

	31.12.2014	31.12.2013
Impôt courant	(13 972)	(16 131)
Mouvements sur les impôts différés	1 540	116
Total	(12 432)	(16 015)

b) Rapprochement de la charge d'impôt

Le rapprochement entre la charge totale d'impôt comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique se présente comme suit pour les exercices 2013 et 2014 :

	31.12.2014	31.12.2013
Résultat avant impôts	71 460	21 269
- Contribution des sociétés mises en équivalence	(1 550)	(12 293)
- Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	0	(1 155)
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	73 010	34 717
Charge d'impôt théorique (1)	(25 137)	(11 953)
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Résultats taxés (déduits) à taux réduit	7 766	171
Déficits imputés dans l'exercice (2)	4 738	2 031
Déficits créés dans l'exercice (2)	(6 059)	(8 297)
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères	1 338	975
Différences permanentes et autres éléments	4 923	1 057
Charge d'impôt réelle	(12 432)	(16 015)

(1) Au taux en vigueur en France (34.43%)

(2) Déficits n'ayant pas donné lieu à constitution d'impôts différés

c) Impôts différés comptabilisés au bilan

	31.12.2014	31.12.2013
Actifs incorporels	(14 209)	(14 145)
Actifs corporels	6	232
Actifs financiers non courants	56	(215)
Actifs courants hors stocks	699	534
Stocks et en-cours	993	0
Provisions pour retraites	3 323	2 573
Autres provisions	741	899
Autres passifs hors provisions	425	530
Trésorerie	(206)	(707)
Sous-total différences temporaires	(8 172)	(10 300)
Pertes reportables	371	260
Crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	(7 801)	(10 039)
Actifs d'impôts différés	30 177	26 056
Limitation d'impôts différés actifs	(23 586)	(22 221)
Passifs d'impôts différés	14 392	13 875

d) Suivi des impôts différés

	31.12.2014	31.12.2013
Actifs (passifs) d'impôts différés nets à l'ouverture de l'exercice	(10 039)	(9 888)
Produits (charges) d'impôts au compte de résultat	1 540	116
Autres	699	(267)
Actifs (passifs) d'impôts différés nets à la clôture	(7 801)	(10 039)

E.6 - Résultat par action

Résultat par action non dilué

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net-part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions propres détenues par le Groupe. Dans le cas de variations du nombre d'action liées à l'exercice des options sur actions consenties au personnel (mouvements répartis sur l'ensemble de l'année), il est fait la moyenne entre le nombre d'actions à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

Résultat par action dilué

La seule catégorie d'actions dilutives est constituée par les options sur actions consenties au personnel dès lors que le prix d'exercice est inférieur au cours de l'action coté à la date de clôture des comptes.

A ce jour, le Groupe n'a pas consenti d'options sur les actions de Lagardère Active Broadcast.

Pour le calcul du résultat par action dilué, le nombre moyen d'actions en circulation est corrigé du nombre d'options non encore exercées.

Le résultat net-part du Groupe de l'exercice est également ajusté par la prise en compte des produits financiers, nets d'impôt, induits par l'exercice des options de souscription.

(en euros)	31.12.2014	31.12.2013
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	1 649 371	1 649 371
Ajustements :		
-actions propres		
-effet des augmentations de capital pondérées "prorata temporis"		
Nombre moyen pondéré avant dilution	1 649 371	1 649 371
Effet pondéré des instruments dilutifs		
Nombre moyen pondéré après dilution	1 649 371	1 649 371
Résultat net-part du Groupe non dilué (en Euros)		
-avant perte de valeur des écarts d'acquisition	34,68	2,25
-après perte de valeur des écarts d'acquisition	34,68	1,55
Résultat net-part du Groupe dilué (en Euros)		
-avant perte de valeur des écarts d'acquisition	34,68	2,25
-après perte de valeur des écarts d'acquisition	34,68	1,55

E.7 - Ecarts d'acquisition

Au bilan, les écarts d'acquisition nets concernent les sociétés suivantes :

(en milliers d'euros)		31.12.2014	31.12.2013
Ecart d'acquisition - valeur brute :			
	Radio	45 864	52 210
	Télévision	170 481	117 324
Total - valeur brute		216 345	169 534
Ecart d'acquisition – pertes de valeur :			
	Radio	(13)	(5 783)
	Télévision	(54 337)	(54 337)
Total – pertes de valeur		(54 350)	(60 120)
Ecart d'acquisition – valeur nette :			
	Radio	45 851	46 427
	Télévision	116 144	62 987
Ecart d'acquisition – valeur nette		161 995	109 414

Principaux mouvements des exercices 2014 et 2013 :

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Valeur brute de début d'exercice	169 534	168 064
Acquisitions/augmentations	53 157	1 425
Diminutions/cessions		
Autres mouvements (conversion, modification de périmètre, conversion...)	(6 346)	45
Valeur brute en fin d'exercice	216 345	169 534
Pertes de valeur en début d'exercice	(60 120)	(58 965)
Dotations	0	(1 155)
Autres mouvements (conversion, modification de périmètre, conversion...)	5 770	0
Pertes de valeur en fin d'exercice	(54 350)	(60 120)
Valeur nette en fin d'exercice	161 995	109 414

l'augmentation des goodwill provient essentiellement de la consolidation en intégration globale de Gulli 44.5m€ et de l'acquisition des sociétés de Production Reservoir, De Père en fils et The Box pour 6.5m€.

Les principaux écarts d'acquisition nets de l'exercice 2014 correspondent :

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
LARI Pologne	40 664	41 232
Lagardère Active TV	75 317	30 739
Production Audiovisuel	40 827	32 248
Autres	5 187	5 195
Valeur nette en fin d'exercice	161 995	109 414

Les effets de la comptabilisation des options de ventes octroyées aux minoritaires sont analysés en paragraphe E.16 (effets sur les capitaux propres et le résultat).

Les pertes de valeur comptabilisées dans l'exercice résultent des tests de dépréciation pratiqués conformément aux principes énoncés en note C.10 supra.

Les tests de valeur portant sur les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs ont été alloués. Le découpage du Groupe par UGT correspond au niveau auquel ces mêmes actifs sont suivis par le management pour les besoins de la gestion interne. L'UGT peut correspondre à une entité juridique ou à un regroupement d'entités juridiques lorsque les métiers exercés sont similaires et gérés comme un ensemble.

Le tableau suivant récapitule au 31 décembre, le nombre d'UGT testées ainsi que la valeur des actifs qui leur sont affectés :

(en milliers d'euros)	Nombre d'UGT		Valeur nette comptable des écarts d'acquisition		Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée		Valeur nette comptable totale des actifs testés	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Radio et Régie Radio	6	6	45 851	46 427	16 298	16 439	62 149	62 866
Télévision	17	14	116 144	62 987	26 009	25 906	142 153	88 893
Total	23	20	161 995	109 414	42 307	42 345	204 302	151 759

E.8 - Immobilisations incorporelles

La répartition par nature des immobilisations incorporelles est la suivante :

Valeurs brutes	Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée			Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée		Total
	Marques	Droit d'utilisation de fréquences	autres	œuvres audiovisuelles	autres	
Au 1er janvier 2013	39 685	18 509	2 793	96 862	18 462	176 311
Acquisitions				143	1 945	2 088
Variation de périmètre				6	64	70
Cessions				27	(91)	(64)
Reclassements	610			795	(1 274)	131
Ecart de conversion					-341	(341)
Au 31 décembre 2013	40 295	18 509	2 793	97 833	18 766	178 196
Acquisitions				9 104	116	9 220
Variation de périmètre				4 746	381	5 127
Cessions					(2 481)	(2 481)
Reclassements		61		51	1 574	1 686
Ecart de conversion					(338)	(338)
Au 31 décembre 2014	40 295	18 570	2 793	111 734	18 018	191 410

Amortissements et pertes de valeur	Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée			Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée		Total
	Marques	Droit d'utilisation de fréquences	autres	œuvres audiovisuelles	autres	
Au 1er janvier 2013	(17 079)	(2 272)	0	(95 822)	(13 498)	(128 671)
Amortissements				(861)	(696)	(1 557)
Pertes de valeur				0	1	1
Variation de périmètre				-5	(47)	(52)
Cessions					88	88
Reclassements					-3	(3)
Ecart de conversion					254	254
Au 31 décembre 2013	(17 079)	(2 272)	0	(96 688)	(13 901)	(129 940)
Amortissements				(1 713)	(701)	(2 414)
Pertes de valeur					(35)	(35)
Variation de périmètre				(3 038)	(369)	(3 407)
Cessions					2 481	2 481
Reclassements					(2 347)	(2 347)
Ecart de conversion					231	231
Au 31 décembre 2014	(17 079)	(2 272)	0	(101 439)	(14 642)	(135 432)

Valeurs nettes

Au 31 décembre 2013	23 216	16 237	2 793	1 145	4 864	48 255
Au 31 décembre 2014	23 216	16 298	2 793	10 295	3 376	55 978

E.9 - Immobilisations corporelles

La répartition par nature des immobilisations corporelles est la suivante :

<i>Valeurs brutes</i>	01/01/2014	Acquisitions	Cessions	conversion	périmètre et autres flux	31/12/2014
Terrains	6 184	0	(54)	0	0	6 130
Constructions	36 042	84	(881)	(75)	(2)	35 168
Installations techniques	72 731	3 297	(1 667)	(282)	2 897	76 977
Autres immobilisations corporelles	35 137	2 162	(1 509)	(77)	4 269	39 983
Immobilisations en cours	3 776	1 411	(16)	(2)	(3 179)	1 990
Total	153 871	6 954	0	(4 126)	(436)	160 248

<i>Amortissements et pertes de valeur</i>	01/01/2014	Amortissements	Pertes de valeur	Cessions	conversion	périmètre et autres flux	31/12/2014
Terrains	(59)	0	0	0	0	0	(59)
Constructions	(31 545)	(856)	0	992	71	0	(31 337)
Installations techniques	(67 648)	(2 185)	0	1 684	233	(1 965)	(69 881)
Autres immobilisations corporelles	(27 680)	(2 179)	(50)	1 236	66	(1 571)	(30 179)
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
Total	(126 931)	(5 220)	(50)	3 912	369	(3 536)	(131 456)
Valeur nette	26 939	1 735	(50)	(215)	(66)	449	28 792

<i>Valeurs brutes</i>	01/01/2013	Acquisitions	Cessions	conversion	périmètre et autres flux	31/12/2013
Terrains	6 184	0	0	0	0	6 184
Constructions	37 324	103	(1 333)	(53)	0	36 042
Installations techniques	72 654	1 410	(1 256)	(407)	330	72 731
Autres immobilisations corporelles	31 889	4 624	(1 305)	(171)	102	35 137
Immobilisations en cours	1 289	3 028	(2)	2	(540)	3 776
Total	149 341	9 165	0	(3 897)	(630)	153 871

<i>Amortissements et pertes de valeur</i>	01/01/2013	Amortissements	Pertes de valeur	Cessions	conversion	périmètre et autres flux	31/12/2013
Terrains	(59)	0	0	0	0	0	(59)
Constructions	(31 288)	(974)	(35)	703	49	0	(31 545)
Installations techniques	(67 199)	(2 047)	0	1 248	340	10	(67 648)
Autres immobilisations corporelles	(27 134)	(1 822)	0	1 118	155	2	(27 680)
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
Total	(125 680)	(4 843)	(35)	3 069	544	13	(126 931)
Valeur nette	23 661	4 322	(35)	(827)	(86)	(96)	26 939

E.10 - Titres mis en équivalence

Les principales sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	% de capital détenu	Contribution au résultat net	Quote-part de capitaux propres au bilan	Dividendes distribués au Groupe
31.12.2014	(1)	(2)		
Mediamark)	30,00%	138	1 306	(122)
Gulli Interactive	100,00%	16	0	0
Gulli (ex jeunesse TV)	100,00%	(1 473)	0	0
Radio 21	20,00%	(288)	(1 847)	0
OEE Ltd	25,37%			
Acceleration Media	50,00%	28	1 057	(44)
Autres		29	292	0
Total		(1 550)	807	(166)

(en milliers d'euros)	% de capital détenu	Contribution au résultat net	Quote part de capitaux propres au bilan	Dividendes distribués au Groupe
31.12.2013	(1)	(2)		
Mediamark	30,00%	219	1 247	
Gulli Interactive	66,00%	106	288	
Gulli (ex jeunesse TV)	66,00%	27	5 132	
Radio 21	20,00%	(236)	(1 566)	
OEE Ltd	25,37%	(12 422)	2 712	
Acceleration Media	50,00%	29	1 034	
Autres		(16)	261	
Total		(12 293)	9 108	

(1) Pourcentage de contrôle par la société détentrice des titres

(2) Après perte de valeur sur des écarts d'acquisition

E.11 - Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

Valeur nette	31.12.2014	31.12.2013
Titres disponibles à la vente	2 163	2 231
Prêts et créances	5 713	11 276
Instruments financiers dérivés		
Total	7 876	13 507

Les titres disponibles à la vente comprennent :

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Radio	2 147	2 154
Television et autres	16	77
Total des titres de participation non consolidés	2 163	2 231

Les prêts et créances se répartissent comme suit :

Prêts et créances	31.12.2014	31.12.2013
Valeur brute	33 905	39 631
Dépréciation	(28 192)	(28 356)
Valeur nette	5 713	11 276

Analyse de la dépréciation

	31.12.2014	31.12.2013
Dépréciation à l'ouverture	(28 356)	(12 323)
Augmentation (diminution) de la dépréciation	668	1 265
Autres mouvements et écarts de conversion (1)	(505)	(17 298)
Dépréciation à la clôture	(28 192)	(28 356)

(1) Créance de 16 543 K€ provisionnée à 100 % et reclassée de l'actif courant.

E.12 - Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se ventilent comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
Valeur Brute		
Œuvres, droits & apports co-producteurs Production audiovisuelle	22 427	46 259
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	23 283	8 113
Autres	88	251
Total Valeur brute	45 798	54 622
Dépréciations		
Œuvres, droits & apports co-producteurs Production audiovisuelle	(8 434)	(9 467)
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	(2 300)	0
Autres	0	0
Total Dépréciation	(10 734)	(9 467)
Valeur nette		
Œuvres, droits & apports co-producteurs Production audiovisuelle	13 993	36 792
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	20 983	8 113
Autres	88	251
Total Valeur nette	35 064	45 155

Analyse de la dépréciation	31.12.2014	31.12.2013
Dépréciation à l'ouverture		
Œuvres, droits & apports coproducteurs Production audiovisuelle	(9 467)	(12 956)
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	0	0
Autres	0	0
Total Dépréciation à l'ouverture	(9 467)	(12 956)
(Augmentation) diminution de la dépréciation		
Œuvres, droits & apports coproducteurs Production audiovisuelle	1 324	3 572
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	0	0
Autres	0	0
Total (Augmentation) diminution de la dépréciation	1 324	3 572
Autres mouvements et écarts de conversion		
Œuvres, droits & apports coproducteurs Production audiovisuelle	(291)	(83)
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	(2 300)	0
Autres		
Total Autres mouvements et écarts de conversion	(2 591)	(83)
Dépréciation à la clôture		
Œuvres, droits & apports coproducteurs Production audiovisuelle	(8 434)	(9 467)
Droits Audiovisuels Chaînes thématiques	(2 300)	0
Autres	0	0
Total Dépréciation à la clôture	(10 734)	(9 467)

E.13 - Créances clients

Les créances clients et leur valeur de réalisation se décomposent comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
Créances clients et comptes rattachés en valeur brute	269 183	223 910
Dépréciation	(14 841)	(12 629)
Valeur nette	254 342	211 281
<i>Dont</i>		
<i>créances à moins de un an</i>	<i>254 342</i>	<i>211 281</i>
	31.12.2014	31.12.2013
Analyse de la dépréciation		
Dépréciation à l'ouverture	(12 629)	(12 434)
(Augmentation) diminution de la dépréciation	(2 218)	(547)
Autres mouvements et écarts de conversion	6	352
Dépréciation à la clôture	(14 841)	(12 629)

Par ailleurs, les créances clients se décomposent comme suit :

	Non Echues	Echues depuis moins de 6 mois	Echues depuis plus de 6 mois	Total
Créances clients et comptes rattachés en valeur brute	213 090	47 969	8 124	269 183
Dépréciation	0	(6 717)	(8 124)	(14 841)
Net	213 090	41 252	0	254 342

Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou un débiteur viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit n'est pas jugée significative compte tenu des types de marché sur lesquels se positionnent les différentes activités du Groupe et donc des caractéristiques de la clientèle qui en découlent.

L'encours clients présente un niveau de provisionnement stable d'un exercice sur l'autre, inférieur à 10 % de l'encours total.

D'une façon générale, le Groupe n'a pas connu dans le passé de taux de défaillance significatif.

En France comme à l'étranger, les créances sont majoritairement détenues à l'égard de clients locaux dont aucun ne représente un pourcentage élevé des ventes locales. Les clients nouveaux susceptibles d'engendrer un volume d'affaires important font généralement l'objet d'analyses ou de prises d'informations préalables (telles que notations externes ou référence bancaires) qui peuvent conduire à la mise en place de garanties spécifiques ou à la souscription d'assurances crédit. Egalement, des plafonds de crédit par contrepartie peuvent être fixés.

E.14 - Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
Avances et acomptes versés	1 317	203
Créances fiscales et sociales	45 815	54 043
Autres débiteurs	7 292	3 812
Prêts	467	466
Charges constatées d'avance	7 455	9 150
Autres créances diverses	4 224	3 752
Total	66 571	71 427
Dépréciation	(1 092)	(1 202)
Valeur nette	65 478	70 225
Analyse de la dépréciation	31.12.2014	31.12.2013
Dépréciation à l'ouverture	(1 202)	(17 906)
(Augmentation) diminution de la dépréciation	103	24
Autres mouvements et écarts de conversion (1)	6	16 680
Dépréciation à la clôture	(1 092)	(1 202)

(1) Créance de 16 543 K€ provisionnée à 100 % et reclassée en actif non courant.

E.15 - Trésorerie courante

Au tableau de financement, la trésorerie courante est calculée comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	198 916	234 262
Concours financiers courants	(96 528)	(116 010)
Trésorerie courante	102 389	118 253
Valeurs mobilières de placement	171	1 029
Disponibilités (hors comptes courants)	10 548	9 309
Comptes courants de trésorerie débiteurs	188 198	223 925
Concours bancaires courants	(877)	(1 605)
Comptes courants de trésorerie créditeurs	(95 651)	(114 405)
Trésorerie courante	102 389	118 253

E.16 – Capitaux propres

a) Capital

Au 31 décembre 2014, le capital social de Lagardere Active Broadcast s'élève à 24 740 565 € et est divisé en 1 649 371 actions de 15 € de nominal chacune, dont 353 005 avec droit de vote double, toutes entièrement libérées.

b) Autres réserves

Écarts de conversion

Les écarts de conversion correspondent aux différences de change liées à la conversion des états financiers des filiales étrangères et dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro.

Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation incluent :

- les ajustements de valeur sur les instruments financiers dérivés relatifs à des couvertures de flux futurs ;
- les ajustements de valeur des titres disponibles à la vente.

c) Participations ne conférant pas le contrôle

La part des participations ne conférant pas le contrôle dans les capitaux propres et les résultats des sociétés consolidées se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Au bilan	Au bilan	Au compte de résultat	Au compte de résultat
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Radio	1 392	1 180	600	428
Télévision	3 389	2 785	1 223	2 274
Total	4 780	3 966	1 823	2 702

d) Engagements de rachat sur participations ne conférant pas le contrôle

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 31.12.2014	Capitaux propres au 31.12.2013
Engagements de rachat sur intérêts minoritaires :		
Dettes sur engagement de rachat d'intérêts minoritaires	(5 366)	(16 918)
Ecart d'acquisition	2 039	5 801
Intérêts Groupe *	1 246	5 461
Intérêts Minoritaires	2 081	5 656

L'engagement de rachat des minoritaires porte sur les filiales de production audiovisuelle : Merlin, Electron Libre, Carson Production, 909 Production, Réservoir et De Père en Fils.

Au bilan, lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat est comptabilisé, pour son montant estimé actualisé, en dettes financières par contrepartie des participations ne conférant pas le contrôle et, pour le solde, en écart d'acquisition.

* La norme IFRS3 R conduit à comptabiliser l'engagement de rachat en contrepartie des participations ne conférant pas le contrôle, le solde correspondant à une variation de capitaux propres part groupe, c'est le cas pour les sociétés 909 Production, Réservoir et De Père en Fils .

E.17 - Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent sous les principales rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Provision pour retraite et charges assimilées	13 918	12 046
Provisions pour litiges	13 865	22 637
Provisions pour risques filiales	328	324
Provisions restructurations	3 963	4 481
Provisions pour risques	47 788	41 725
Total	79 863	81 212
<i>Dont :</i>		
<i>part non courante</i>	<i>53 176</i>	<i>42 814</i>
<i>part courante</i>	<i>26 686</i>	<i>38 398</i>

Provision pour retraite et charges assimilées

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Ouverture	12 046	12 553
Coûts des services rendus	474	524
Coûts financiers	307	362
Réduction /liquidation	(389)	(9)
Prestations versées par l'employeur	(472)	(705)
Total Charges (Produits) nettes	(80)	172
Ecart actuariels	1 941	(678)
Autres (reclassement, variation périmètre)	11	(1)
Total	13 918	12 046

Autres provisions

(en milliers d'euros)	au 31.12.2013	dotations	reprises prov. utilisées	reprises prov. sans objet	Ecart de conv.	Reclass. & Var. de périm.	au 31.12.2014
Provisions pour litiges	22 636	770	(3 688)	(6 853)	(2)	1 002	13 865
Provisions pour risques filiales	324	752	0	(31)	(3)	(714)	328
Provisions restructurations	4 481	1 790	(2 055)	(642)	0	389	3 963
Provisions pour risques	41 725	13 341	(2 053)	(6 817)	0	1 592	47 788
Total	69 166	16 654	(7 796)	(14 343)	(5)	2 269	65 944
Dont :							
<i>part non courante</i>	30 768	4 147	(1 264)	(8 092)	(3)	13 701	39 258
<i>part courante</i>	38 398	12 506	(6 532)	(6 251)	(2)	(11 432)	26 687

Les provisions pour litiges couvrent les risques identifiés à la clôture de l'exercice et sont évaluées à partir d'une estimation des charges pouvant découler de ces litiges.

E18 - Dettes financières**a) Composition des dettes financières du Groupe**

Les dettes financières du Groupe se décomposent comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	5 366	3 574
Autres dettes financières	375	488
Dettes financières non courantes	5 741	4 062
Emprunts auprès d'établissements de crédit	263	0
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	0	13 344
Découverts et soldes créditeurs de banques	877	1 605
Comptes courants de trésorerie créditeurs	95 651	114 405
Dettes financières courantes	96 791	129 354
Total dettes financières	102 532	133 416

b) Ventilation par devises

Au 31.12.2014	€	LEU	Total
Emprunts auprès d'établissements de crédit			
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	5 366		5 366
Autres dettes financières	371	4	375
Dettes financières non courantes	5 737	4	5 741
Emprunts auprès d'établissements de crédit	263		263
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	0		0
Autres dettes financières			
Découverts et soldes créditeurs de banques	877		887
Comptes courants de trésorerie créditeurs	95 651		95 651
Dettes financières courantes	96 791		96 791
Total dettes financières	102 527	4	102 532

Au 31.12.2013	€	LEU	Total
Emprunts auprès d'établissements de crédit			
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	3 574		3 574
Autres dettes financières	482	6	488
Dettes financières non courantes	4 056	6	4 062
Emprunts auprès d'établissements de crédit			
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	13 344		13 344
Découverts et soldes créditeurs de banques	1 605		1 605
Comptes courants de trésorerie créditeurs	114 405		114 405
Dettes financières courantes	129 354	0	129 354
Total dettes financières	133 409	6	133 416

c) Ventilation des dettes financières par échéance

Par échéance, les dettes financières se ventilent comme suit :

<i>Par échéance - total consolidé</i>	- 1 an (*)	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts auprès d'établissements de crédit		3		3
Dettes sur engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle		5 366		5 366
Autres dettes financières	267	315	53	635
Découverts et soldes créditeurs de banques	877			877
Comptes courants de trésorerie créditeurs	95 651			95 651
Au 31 décembre 2014	96 795	5 684	53	102 532
Au 31 décembre 2013	129 354	4 009	53	133 416

(*) L'ensemble des passifs à moins d'un an est classé en tant que dettes financières courantes au bilan consolidé

d) Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers correspondant à la valeur comptable.

E.19 - Autres passifs

Les autres passifs se décomposent comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
Dettes sur acquisition d'immobilisations	4 590	0
Autres passifs	911	13
Autres passifs non courants	5 501	13
Dettes fiscales et sociales	71 251	60 223
Avances et acomptes	8 257	16 521
Autres créditeurs	5 286	6 563
Autres dettes diverses	3 644	3 810
Dettes sur acquisition d'immobilisations	9 172	4 114
Produits constatés d'avance	13 203	6 545
Autres passifs courants	110 813	97 776
Total autres passifs	116 314	97 789
<i>Dont :</i>		
<i>Passifs à moins d'un an</i>	<i>110 813</i>	<i>97 776</i>
<i>Passifs à plus d'un an</i>	<i>5 501</i>	<i>13</i>

E.20 - Contrats de location simple

Le résultat opérationnel courant inclut une charge de loyer de 8,1 M€ au 31 décembre 2014

E.21 – Engagements, passifs et actifs éventuels.

a) Engagements donnés

Il existe certains engagements hors bilan liés à l'exploitation normale des sociétés et essentiellement composés d'engagements d'acquisitions de droits audiovisuels.

Les autres engagements donnés sont :

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Cautions au profit de tiers	800	3 133
Loyers non résiliables et garanties	18 727	12 036
Intérêts bancaires prévus sur dettes financières		
Total	19 527	15 169

Les montants des loyers nominaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

	31.12.2014	31.12.2013
2014		5 474
2015	5 187	2 716
2016	2 987	2 224
2017	1 600	1 044
2018 et au delà	8 953	578
Total	18 727	12 036

b) Litiges en cours

Les sociétés du Groupe Lagardere Active Broadcast sont impliquées dans un certain nombre d'autres procès ou de litiges dans le cours normal de leurs activités.

Les charges pouvant découler de ces litiges, estimées probables par les sociétés et leurs conseils, ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant.

E.22 - Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants (salaires fixes, variables et primes, avantages en nature et autres accessoires de salaires) se sont globalement élevées à 2 403 K€. Par ailleurs, le Groupe Lagardère a distribué 1 600 actions gratuites aux dirigeants de Lagardère Active Broadcast dans le cadre du Plan 2014.

E.23 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

E.24 - Société mère consolidante

Les comptes consolidés du Groupe sont inclus dans les comptes consolidés de Lagardère SCA.

E.25 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	2014					
	Mazars		Claude Palméro		François Brych	
Commissariat aux comptes et missions accessoires	532	86%	89	100%	16	100%
Autres prestations (juridique, fiscal, social, ...)	6	14%				
Total	538		89		16	

(en milliers d'euros)	2013					
	Mazars		Claude Palméro		Jean Paul Samba	
Commissariat aux comptes et missions accessoires	543	86%	62	100%	16	100%
Autres prestations (juridique, fiscal, social, ...)	90	14%				
Total	633		62		16	

F – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

F.1 - Sociétés consolidées par intégration globale

Radios

F.1 - Sociétés consolidées par intégration globale

Radios

Sociétés	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% contrôle
ADI SENEGAL	Immeuble Clairafrique, rue Malenfant, BP 23400 - Dakar Ponty (République du Sénégal)	050 85 388	51,00%	100,00%
BBC RADIOCOM	Wensigova 4/1872 zip code - 120 00 Prague (République Tchèque)	610 58 297	100,00%	100,00%
C.E.R.T	58/60 Richard Wagner Strasse - 66 111 Sarrebruck (Allemagne)		99,81%	99,81%
EDI ROMANIA	36-38 Horia Macelariu Nr. 5 Sector 1 - Bucarest (Roumanie)		100,00%	100,00%
EURO RADIO SAAR	58/60 Richard Wagner Strasse - 66 111 Sarrebruck (Allemagne)		51,14%	51,14%
EUROPE 1 TELECOMPAGNIE	26 bis, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	542 168 463	99,90%	100,00%
EUROPE 2 ENTREPRISES	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	352 819 577	100,00%	100,00%
EUROPE 2 PRAGUE	Wenzigova 4 - Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
EUROPA 2 (ex. OKEY RADIO)	Seberíniho 1 - 821 03 Bratislava (République Slovaque)		100,00%	100,00%
EUROPE NEWS	26 bis, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	343 508 750	99,90%	100,00%
EUROZET	ul.Zurawia 8 - 00-503 Varsovie (Pologne)		100,00%	100,00%
EUROZET CONSULTING POLAND	Ul. Zurawia 8, 00-503 Warszawa (Pologne)		100,00%	100,00%
EUROZET RADIO (ex. AD.POINT)	Al. Komisji Edukacji Narodowej 93 - 02-777 Warszawa Varsovie (Pologne)		100,00%	100,00%
FORWARD-MEDIA	Grosslingová 4, Bratislava - 811 09 (République Slovaque)		100,00%	100,00%
INFINITIV	Wenzigova 4 - Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
LAGARDERE ACTIVE CZECH REPUBLIC (ex. EUROPE DEV. CZECH REPUBLIC)	Wenzigova 4 - Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
LAGARDERE ACTIVE FM	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	441 942 760	100,00%	100,00%
LAGARDERE ACTIVE RADIO INTERN.	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	388 404 717	100,00%	100,00%
LAGARDERE NEWS	26 bis, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris		99,90%	100,00%
PROMOTION ET SPECTACLES	26 bis, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	632 042 495	99,90%	100,00%
R.R.M SLOVAKIA	Grosslingová 4 - Bratislava 811 09 (République Slovaque)		100,00%	100,00%
R.R.M. PRAGUE	Wenzigova 4 - Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
RADIO BONTON	Wenzigova 4 - Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
RADIO MERCHANDISING COMPANY	Wenzigova 4 - Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%
RADIO PLUS POLSKA	Al. Komisji Edukacji Narodowej 93, 02-777 Warszawa Varsovie (Pologne)		80,00%	80,00%
RADIO PLUS POLSKA ZACHOD	Al. Komisji Edukacji Narodowej 93 - 02-777 Warszawa Varsovie (Pologne)		64,00%	80,00%
RADIO PLUS POLSKA CENTRUM SP ZOO	Ul. Zurawia 8, 00-503 Warszawa - Varsovie (Pologne)		100,00%	100,00%
RFM ENTREPRISES (ex	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	405 188 871	100,00%	100,00%

EUROPE FM)					
RFM REGIONS	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	382 002 509	100,00%	100,00%	
RG FREKVENCE 1	Wenzigova 4 – Prague 2 (République Tchèque)		100,00%	100,00%	
RRM BUCAREST	36-38 Horia Macelariu Nr. 5 Sector 1 - Bucarest (Roumanie)		100,00%	100,00%	
SPOLKA PODUCENCKA PLUS POLSKA	Al. Komisji Edukacji Narodowej 93 - 02-777 Warszawa Varsovie (Pologne)		89,80%	89,80%	
STUDIO ZET	ul.Zurawia 8 - 00-503, Varsovie (Pologne)		100,00%	100,00%	
VIRGIN RADIO REGIONS	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	382 00 2509	100,00%	100,00%	
ZET PREMIUM (ex. RADIO STACJA)	ul. Konopnickiej 6 - 00-491 Varsovie (Pologne)		100,00%	100,00%	

Edition de Chaînes de Télévision

Sociétés	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% contrôle
GULLI INTERACTIVE	28, rue François 1 ^{er} – 75008 Paris	480 937 184	100,00%	100,00%
GULLI	28, rue François 1 ^{er} – 75008 Paris	480 937 184	100,00%	100,00%
JEUNESSE INTERACTIVE	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	491 848 222	100,00%	100,00%
LAGARDERE THEMATIQUES	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	350 787 594	100,00%	100,00%
LTI VOSTOK	31 Rue Chabolovka - 115162 Moscou (Russie)		100,00%	100,00%
MEZZO	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	418 141 685	60,00%	60,00%

Production et distribution Audiovisuelles

Sociétés	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% contrôle
ADD-ON FACTORY	149 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret	482 467 610	100,00%	100,00%
AMAYA TECHNISONOR	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	542 088 604	100,00%	100,00%
ATLANTIQUE PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	324 873 421	100,00%	100,00%
AUBES PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	429 138 019	100,00%	100,00%
CARSON PROD	27 rue Marbeuf - 75008 Paris	438 557 282	96,68%	80,13%
DEMD PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	377 608 377	100,00%	100,00%
DE PERE EN FILS PRODUCTIONS	81 rue Saint Lazare – 75009 Paris	444 930 994	51,00%	100,00%
EDITIONS MUSICALES FRANÇOIS 1 ^{er}	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	381 649 771	100,00%	100,00%
ELECTRON LIBRE PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	449 448 372	77,35%	75,51%
FENIPROD (ex. ANGO PRODUCTIONS)	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	391 464 633	100,00%	100,00%
GALLERY TV	12 rue Michel Ange – 76016 Paris	439 447 657	70,00%	70,00%
GENAO PRODUCTION (ex. TIMOON ANIMATION)	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	448 829 275	100,00%	100,00%
GMT PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	342 171 667	100,00%	100,00%
HACHETTE PREMIERE & CIE	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	334 805 686	100,00%	100,00%
IMAGE ET COMPAGNIE	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	334 027 620	100,00%	100,00%
LAGARDERE ACTIVE TV	28, Rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	334 595 881	100,00%	100,00%
LAGARDERE ENTERTAINMENT	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	309 001 477	100,00%	100,00%
LAGARDERE ENTERTAINMENT RIGHTS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	339 412 611	100,00%	100,00%
LAGARDERE MEDIA CONSULTING	25, rue François 1 ^{er} - 75008 Paris	307 718 320	100,00%	100,00%
LAGARDERE TELEVISION INTERNAT	149, Anatole France 92300 Levallois-Perret	612 039 164	100,00%	100,00%
LEO VISION	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	383 160 942	100,00%	100,00%
MAXIMAL NEWS TELEVISION	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	384 316 907	100,00%	100,00%
MAXIMAL PRODUCTIONS	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	432 608 313	100,00%	100,00%
MERLIN PRODUCTIONS	32 place Saint Georges 75009 Paris	451 099 402	100,00%	100,00%
RESERVOIR HOLDING	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	799 890 108	70,00%	70,00%
RESERVOIR GROUPE	101/103 boulevard Murat – 76016 Paris	429 944 986	70,00%	70,00%

RESERVOIR PROD	101/103 boulevard Murat – 76016 Paris	432 411 502	70,00%	70,00%
RESERVOIR MUSIC	101/103 boulevard Murat – 76016 Paris	439 170 333	70,00%	70,00%
THE BOX DISTRIBUTION	11 rue de l'Avre – 75015 Paris	492 603 287	100,00%	100,00%
THE BOX OFFICE	11 rue de l'Avre – 75015 Paris	749 926 952	100,00%	100,00%
SAM ET COMPAGNIE	7/15 rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	429 513 153	100,00%	100,00%
909 PRODUCTIONS	45 rue de Chabrol 75010 Paris	432 861 334	77,35%	100,00%

Hors pôles

Sociétés	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% contrôle
EUROPE 1 IMMOBILIER	26 bis, Rue François 1er – 75008 Paris	622 009 959	99,93%	100,00%
LAGARDERE ACTIVE BROADCAST	« Roc Fleuri » 1 rue du Ténao 98000 Monaco	775 751 779	100,00%	100,00%

F.2 – Entreprises associées

Sociétés	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% contrôle
25 AM(ACCELERATION MEDIA)	9 Jamieson Street, Gardens 8001 - Cape Town (Afrique du Sud)		50,00%	50,00%
MAX LOYD	Wenzigova 4/1872 - 120 00 Prague 2 (République Tchèque)		33,99%	34,00%
RADIO 21	36-38 Horia Macelariu Nr. 5 Sector 1 - Bucarest (Roumanie)		20,00%	20,00%
MEDIAMARK (Radmark)	36-38 Homestead Road - Mellis court - Rivogna 2128 (Afrique du Sud)		30,00%	30,00%
107.8 ANTENNE AC GMBH	Merzbrück 214 – 52146 Würselen (Allemagne)		22,00%	22,50%
107.8 ANTENNE AC GMBH & CO.KG	Merzbrück 214 – 52146 Würselen (Allemagne)		22,00%	22,50%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux Comptes et d'Auditeur Contractuel de la société Lagardère Active Broadcast, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Lagardère Active Broadcast, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce français relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note C.10 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe Lagardère Active Broadcast réalise au moins annuellement un test de dépréciation des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition. Nous avons apprécié les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs à des fins de comparaison avec leur valeur comptable. Cette valeur recouvrable est appréhendée principalement sur la base de prévisions de flux de trésorerie actualisés qui ont été préparées à la fin de l'année 2014. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère approprié de l'information figurant au sein de l'annexe aux comptes consolidés relative aux prévisions de flux de trésorerie actualisés retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique, prévue par la loi, des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Monaco et Courbevoie, 29 avril 2015

L'Auditeur Contractuel

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Représenté
par Thierry BLANCHETIER

François BRYCH

Claude PALMERO

**RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
Exercice clos le 31 décembre 2014**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce français issu de la Loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière française, nous vous présentons un rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et aux procédures de contrôle interne mises en place dans notre Société.

I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ADMINISTRATION ET MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

A/ Présentation générale du Conseil d'Administration au 31 décembre 2014

		Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Président Délégué	Denis Olivennes	27/01/2012	AGO 2016
Administrateur Délégué	Richard Lenormand	27/01/2012	AGO 2017
Administrateur Délégué	Christophe Thorat	29/10/2014	AGO 2016
Administrateur	Thierry Funck-Brentano	07/05/2010	AGO 2016
Administrateur	Pierre Leroy	07/05/2010	AGO 2016
Administrateur	Thierry Orsini	06/05/2011	AGO 2017
Administrateur	Lagardère Active représentée par Dalila Zein	07/05/2010	AGO 2016
Administrateur	Lagardère Média SA représentée par Dominique D'Hinnin	07/05/2010	AGO 2016

B/ Organisation et fonctionnement du Conseil

1. Organisation

Le Conseil d'Administration de Lagardère Active Broadcast («la Société») est composé de huit administrateurs, dont un Président Délégué et deux Administrateurs Délégués.

Les administrateurs détiennent chacun trois actions liées à l'exercice de leur mandat.

2. Fonctionnement

Le Conseil se réunit en tant que de besoin et au moins deux fois par an, pour arrêter les comptes semestriels et annuels. C'est l'occasion de procéder à une revue des activités, d'évoquer les évolutions du marché et de la concurrence, les dossiers d'actualité et de confirmer les axes stratégiques.

Les séances du Conseil ont en moyenne une durée d'une heure et demie.

Des dossiers chiffrés sur les points abordés par le Conseil sont préparés par la Direction Juridique et la Direction Financière de la Société, sous le contrôle de la Direction Générale, et sont remis aux administrateurs préalablement à chaque réunion. Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les administrateurs et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les Commissaires aux Comptes et l'Auditeur contractuel sont invités à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont établis et soumis aux administrateurs avant signature. Ils sont régulièrement reportés dans le registre des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

C/ Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les statuts de la société figurent sur son site Internet dans la rubrique « Données clés », dont vous trouverez ci-après, les dispositions relatives aux assemblées générales.

Dispositions générales (article 20)

« Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice social au jour, heure et lieu désignés dans l'avis de convocation.

Des Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires peuvent en outre, être spécialement convoquées, soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes en cas d'urgence, chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

En outre, des actionnaires possédant un nombre d'actions représentant le dixième du capital social peuvent toujours et à toute époque demander aux administrateurs la convocation d'une Assemblée Générale. »

Convocations (article 21)

« Les convocations sont faites par un avis inséré dans le Journal de Monaco. Cet avis mentionne l'ordre du jour de l'Assemblée et les jour, heure et lieu de la réunion.

Les actionnaires inscrits en compte sont convoqués, s'ils en ont fait la demande, par lettre recommandée expédiée dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée.

Les Assemblées Générales réunies sur première convocation ne peuvent se tenir avant le seizième jour suivant celui de la publication de l'avis de convocation.

Ce délai peut être réduit à dix jours s'il s'agit d'Assemblées ordinaires convoquées spécialement ou sur deuxième convocation.

Les Assemblées Générales Extraordinaires réunies sur deuxième convocation doivent être convoquées dans les formes et délais spéciaux prescrits par loi.

Dans le cas où toutes les actions sont représentées, les Assemblées Générales peuvent avoir lieu sans convocation préalable.

Les Assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre endroit de la Principauté, indiqué dans l'avis de convocation. »

Assemblées générales ordinaire ou extraordinaires (article 22)

« L'Assemblée Générale, soit ordinaire soit extraordinaire, se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les actionnaires peuvent se faire représenter aux Assemblées, mais à la condition que leur mandataire soit un membre de l'Assemblée ou le représentant légal d'un actionnaire. Le Conseil d'Administration détermine la forme des pouvoirs. Tout actionnaire inscrit en compte cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée a le droit d'y participer sur simple justification de son identité. Le Conseil d'Administration a la faculté, pour toute Assemblée, de réduire ou même de supprimer le délai ci-dessus. »

Représentation aux assemblées (article 23)

« L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par le Vice-Président ou par un administrateur délégué par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants et qui représentent le plus grand nombre d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence qui sera signée par les actionnaires présents et certifiée par le bureau.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau. Les extraits ou copies de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par un Administrateur Délégué, soit par deux administrateurs. »

Droits de vote (article 24)

« Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les votes sont exprimés à mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par le Conseil d'Administration ou par dix actionnaires représentant au moins le quart du capital social. »

II - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

A/ Objet des procédures de contrôle interne

Pour le bon fonctionnement de l'entreprise, la Société est dotée de procédures de contrôle interne. Ces procédures ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisations des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne mis en place par Lagardère Active Broadcast est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont totalement éliminés.

B/ Description de l'organisation générale du contrôle interne

Lagardère Active Broadcast est une société anonyme de droit monégasque, détenue à 99,50 % par Lagardère Active, filiale à 100 % de la société Lagardère SCA. Les actions composant le capital social sont cotées à la Bourse de Paris (Euronext, compartiment B). A ce titre, la Société est soumise aux obligations de publication de toute entreprise faisant appel public à l'épargne.

Le groupe Lagardère Active Broadcast opère dans deux secteurs différents :

- la radio : cette activité concerne le pôle Europe 1, le pôle FM et les radios à l'étranger, principalement en Europe de l'Est,
- la télévision : cette activité concerne l'édition de chaînes de télévision, la production de programmes de télévision et la production et distribution de droits audiovisuels,

Les activités du groupe Lagardère Active Broadcast sont essentiellement situées en France où il a réalisé 78,7 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2014.

Les acteurs exerçant des activités de contrôle pour la Société et ses filiales sont pour la plupart réunis dans des sociétés filiales du groupe Lagardère Active.

Le groupe Lagardère Active regroupe l'ensemble des moyens communs aux différentes filiales de la Société et refacture la plus grande partie de ses coûts aux sociétés qui en bénéficient. Les différents services qui la composent sont les suivants :

- Au sein de la **Direction Financière**, le service comptable établit les comptes sociaux de près de 60 filiales françaises de la Société, ainsi que les déclarations fiscales, le suivi des contrôles fiscaux et les réponses aux demandes des commissaires aux comptes. Le service trésorerie assure la centralisation quotidienne de la trésorerie de l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de celles situées à l'étranger, l'administration des comptes bancaires et le suivi des relations avec les banques. Les services de contrôle de gestion et de consolidation sont chargés du *reporting* de gestion et de l'établissement des comptes consolidés.
- Les **Ressources Humaines** assurent la gestion des ressources humaines, en coordination avec les DRH opérationnelles rattachées aux pôles d'activité (pôle Radio et Télévision), la gestion des contentieux et de leurs aspects juridiques. Le service du personnel prend en charge l'administration du personnel ainsi que l'établissement de la paie.
- La **Direction Juridique** est le garant de la sécurité juridique et fiscale des opérations du groupe Lagardère Active Broadcast. Elle assure ou supervise le secrétariat juridique de l'ensemble des sociétés françaises, intervient sur toute opération d'acquisition ou de restructuration, valide les contrats et suit les litiges.
- La **Direction Technique** gère les moyens techniques des radios, à Paris comme en province, et plus généralement sur le site de la rue François 1er (y compris les salles de montage des chaînes musicales), ainsi que l'exploitation technique pour le pôle FM. Elle assure par ailleurs la diffusion des radios du Groupe. Les Services Généraux gèrent l'ensemble des services généraux pour le site François 1er et pour les sites dont les baux sont portés par Europe 1 Immobilier. Ils interviennent en conseil sur les autres sites.

- La **Direction des Systèmes d'Information** gère l'ensemble des systèmes informatiques et télécoms du groupe Lagardère Active Broadcast, à l'exception de l'informatique antenne des radios et des chaînes de télévision, et mettent en œuvre les projets informatiques des filiales. La Direction des Systèmes d'Information est chargée de la politique de sécurité des systèmes d'information, en coordination avec les services informatiques du groupe Lagardère Active.
- La **Direction de la Communication** coordonne les politiques de communication des différentes entités du groupe Lagardère Active Broadcast, et plus particulièrement les relations avec la presse, et gère opérationnellement la communication d'Europe 1.

Tout en donnant aux activités opérationnelles les moyens de se concentrer sur leurs cœurs de métiers, cette organisation répond au double objectif de synergie et de contrôle :

- mutualiser les coûts et générer des économies (synergies dans les équipes, partage d'infrastructures, puissance de négociation avec les fournisseurs, ...),
- diluer les risques liés au taux de rotation du personnel par rapport à une organisation décentralisée où, en raison de la taille restreinte des structures locales, quelques individus deviennent clés sinon par leurs compétences au moins par leurs connaissances,
- maintenir à un niveau élevé de qualité la gestion fonctionnelle, notamment en termes de sécurité, tout en limitant les coûts pour les filiales, pour répondre aux problématiques d'appartenance à un grand groupe,
- maintenir en central un contrôle suffisant sur les activités opérationnelles,
- assurer une certaine séparation des tâches et une indépendance des fonctions centralisées vis-à-vis des opérationnels,
- diffuser sans délai et avec un minimum de distorsion la culture du management de la Société en termes de contrôle interne,
- tendre vers un fonctionnement plus coordonné d'activités diversifiées.

Les activités fonctionnelles couvertes par le groupe Lagardère Active peuvent néanmoins exister au sein des organisations définies par les activités opérationnelles : elles correspondent alors à des aspects spécifiques, directement liés aux métiers ou aux produits, pour lesquels des compétences particulières sont utiles, de même que l'immédiate proximité des décideurs de l'activité opérationnelle, ou encore des contraintes matérielles ou techniques, rendant difficile la remontée des informations au niveau central.

Quatre niveaux de contrôle sont pratiqués pour assurer la sécurité du dispositif au sein de la Société et de ses filiales :

- le premier niveau est exercé par le responsable de chaque collaborateur sur les opérations (commerciales, techniques, financières, juridiques, etc.),
- le deuxième niveau est exercé par les contrôleurs de gestion dédiés à la Société et ses filiales, entre lesquelles il existe une très forte concertation,
- le troisième niveau est exercé par la Direction Générale et/ou la Direction Financière de la Société et de ses filiales,
- le quatrième niveau est exercé dans le cadre d'un contrôle externe, notamment par les commissaires aux comptes de la Société et de chacune de ses filiales, mais aussi par le Groupe Lagardère Active, actionnaire majoritaire de la Société, via ses services, en particulier le Contrôle de Gestion, l'Audit Interne, la Direction Juridique ou la Direction des Risques.

Les trois premiers niveaux sont exercés au sein de la Société et de chacune de ses filiales selon des procédures définies par la Société.

1. Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

a) La **Direction Générale** de la Société est assurée par le Président Délégué assisté de deux Administrateurs Délégués. Les responsables opérationnels de chaque pôle rapportent directement au Président Délégué.

Le contrôle exercé par la Direction Générale s'effectue au travers du Conseil d'Administration de la Société et du comité exécutif du groupe Lagardère Active qui se réunit une fois par semaine sous la présidence de Monsieur Denis Olivennes qui regroupe les directeurs des principaux départements et opérationnels.

b) La **Direction Financière** s'appuie pour l'exercice de son contrôle, sur une Direction des Comptabilités et de la Trésorerie, un Contrôle de Gestion central et un service de Consolidation.

La Direction des Comptabilités et de la Trésorerie

- tient la comptabilité de la Société et de la plupart de ses filiales,
- s'assure du respect des normes comptables françaises et de la législation fiscale,
- dans le cadre des clôtures trimestrielles, a en charge la saisie, pour chaque société consolidée du groupe Lagardère Active Broadcast, d'une liasse de consolidation selon la procédure de *reporting* définie par le groupe Lagardère,
- vérifie le respect des procédures relatives à la signature des factures avant paiement et au respect des plafonds de signature sur les moyens de paiement,
- établit les clôtures annuelles et les états de synthèse qui sont examinés par les auditeurs externes (Commissaires aux Comptes),

- produit la facturation pour la Société et ses filiales.
- gère au quotidien la trésorerie de la Société et de la quasi-totalité de ses filiales, à l'exception de celles situées à l'étranger.

Le Contrôle de Gestion

- est fortement impliqué auprès de chaque responsable d'activité dans la gestion quotidienne et les projets de développement des entreprises dont il assure le suivi,
- élabore le budget avec les responsables opérationnels des activités concernées,
- rend compte du suivi du budget et de l'évolution de l'activité,
- établit un *reporting* mensuel présenté et discuté avec le Groupe Lagardère Active selon la procédure de reporting définie par le groupe Lagardère.

c) La **Direction Juridique** regroupe la totalité des juristes des filiales du groupe Lagardère Active et :

- assure le suivi de tous les litiges, en collaboration avec des cabinets d'avocats et informe la Direction Générale de la Société,
- participe auprès des opérationnels aux négociations de la plupart des contrats et de façon systématique pour les contrats les plus importants,
- rédige les contrats ou propose des modifications aux projets proposés par des tiers,
- tient le secrétariat juridique de la totalité des filiales françaises du groupe Lagardère Active Broadcast,
- assure le suivi fiscal de la Société et de la plupart de ses filiales,
- suit les mouvements de l'actionnariat de la Société,
- rédige également des notes destinées à la Direction Générale et aux opérationnels sur des problématiques juridiques diverses liées à l'actualité opérationnelle de la Société et de ses filiales ou à des évolutions légales ou jurisprudentielles.

La Société fait appel à la Direction Juridique du Groupe Lagardère Active pour la négociation et/ou la rédaction des contrats et/ou le suivi des litiges, lorsque leur impact est jugé significatif pour le Groupe Lagardère du point de vue financier ou en termes d'image. De même, la Société fait régulièrement appel à des avocats pour la négociation et/ou la rédaction de contrats et/ou le suivi des litiges les plus importants.

d) La **Direction des Ressources Humaines** a en charge :

- la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés de la Société et des différentes filiales,
- les relations avec les délégués du personnel et/ou le comité d'entreprise,
- la gestion des congés et des absences,
- le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité,
- l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur,
- l'administration du personnel (déclarations, relations avec les organismes sociaux, établissement de la paie de la majorité des filiales de la Société).

La Société fait également appel à des avocats, en particulier pour la négociation et/ou la rédaction des contrats les plus importants et le suivi des litiges, notamment prud'homaux.

e) La **Direction des Systèmes d'Information** veille à la sécurité et au bon fonctionnement des systèmes informatiques utilisés sur les différents sites du groupe Lagardère Active.

2. Dispositif de contrôle de l'information financière et des circuits financiers

Le dispositif de contrôle de l'information financière et des circuits financiers se traduit par (i) l'existence et la pratique régulière de *reporting* par l'intermédiaire de procédures, (ii) la tenue de comités et (iii) la mise en œuvre de moyens ou actions spécifiques.

La Société et ses filiales sont soumises à l'ensemble des procédures de contrôle de l'information financière et des circuits financiers définis par le groupe Lagardère, lesquelles sont décrites dans le document de référence de la société Lagardère SCA.

2.1 Fonctionnement du reporting

a) Comptabilité sociale

La comptabilité sociale de la Société et de ses filiales françaises est effectuée par les services comptables du groupe Lagardère Active ou, le cas échéant, les comptables des filiales, rattachés à la Direction des Comptabilités et de la Trésorerie.

La Société et ses filiales effectuent un arrêté de gestion mensuel et un arrêté comptable trimestriel. Les comptes sociaux de la Société et de ses filiales font l'objet d'une revue semestrielle par leurs Commissaires aux comptes.

b) Comptes consolidés

Les comptables du groupe Lagardère Active ou ceux des filiales du groupe Lagardère Active Broadcast renseignent chaque arrêté trimestriel dans la base de consolidation.

Dès lors, le service de Consolidation de la Société a accès à l'ensemble des données comptables trimestrielles des sociétés consolidées.

La Société et ses filiales utilisent toutes le logiciel de consolidation et de *reporting* mis en place au sein du groupe Lagardère Active Broadcast. Par ailleurs, les données budgétaires de la Société et de ses filiales et les révisions des prévisions budgétaires sont saisies dans ce logiciel, permettant ainsi des comparaisons mensuelles.

Pour les besoins du Groupe Lagardère Active, les comptes consolidés de la Société sont saisis mensuellement dans le logiciel de consolidation et de *reporting* mis en place au sein du groupe Lagardère Active. Ce logiciel comporte un grand nombre de contrôles de cohérence.

c) Budgets

Un planning de réalisation interne du budget de la Société et de ses filiales est réalisé par la Direction Financière. Chacun des responsables opérationnels et fonctionnels est chargé de préparer son budget avec le contrôleur de gestion en charge de son entité, selon la procédure budgétaire interne du groupe Lagardère Active Broadcast, puis de présenter ce budget à la Direction Financière et à la Direction Générale.

Le document de synthèse *Budget-Plan* présente et commente les indicateurs tels que chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat financier, fonds opérationnels employés et trésorerie.

Le budget-plan de la Société et de ses filiales est examiné annuellement par le Comité Financier du groupe Lagardère.

Une comparaison du budget plan et des données comptables consolidées est effectuée mensuellement par le contrôleur de gestion de la branche.

Les réestimés de fin d'année de la Société et de ses filiales sont renseignés en tant que de besoin et au minimum trois fois par an dans les bases de *reporting*.

Dans le cadre des procédures mises en place par le groupe Lagardère, l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles est soumis à des tests de valeur annuels, selon les méthodes des multiples boursiers, des flux actualisés, et éventuellement des transactions comparables.

d) Comités et/ou réunions de reporting

Le *reporting* mensuel de chaque activité accompagné d'une note de commentaires expliquant les principaux écarts avec le budget fait l'objet d'une discussion entre la Direction Financière et les contrôleurs de gestion.

Sur la base de ces éléments, les supports de synthèse du *reporting* mensuel sont préparés sous la responsabilité de la Direction Financière pour les besoins de la Direction Générale et pour répondre au suivi exercé par le groupe Lagardère.

Un Comité de Reporting de la branche Lagardère Active est organisé mensuellement par le Directeur Financier et les équipes du Contrôle de Gestion central du groupe Lagardère.

Ces réunions ont pour finalité :

- d'opérer un suivi financier de la Société (résultats financiers et état des indicateurs atteints au cours du mois précédent en les comparant au budget),
- de suivre les grandes orientations opérationnelles de la Société et de ses filiales.

2.2 Sécurisation des circuits financiers

a) Engagements

Sont soumis à la procédure d'investissement mise en place par le Groupe Lagardère les investissements ou désinvestissements financiers quel que soit leur montant.

Les opérations courantes sont engagées par les responsables des services concernés dans le cadre de leur budget.

En règle générale, les engagements significatifs de la Société et de ses filiales non budgétés nécessitent l'accord de la Direction Financière et de la Direction Générale.

b) Financement

La Direction de la Trésorerie du groupe Lagardère Active gère la trésorerie de la Société et de ses filiales françaises quotidiennement, en relation avec la Direction Financière de la Société. Elle tient à jour un état permanent des positions bancaires.

Elle supervise l'ensemble des relations bancaires de la Société et de ses filiales. Le recours par la Société et ses filiales au financement bancaire est soumis aux règles établies par le groupe Lagardère.

c) Audit

La Société et ses filiales, en tant qu'entités du groupe Lagardère Active, font l'objet d'audits de leurs principaux cycles économiques et financiers de la part de la Direction de l'Audit du groupe Lagardère.

d) Délégations

Les pouvoirs bancaires au sein de la Société sont formalisés.

e) Systèmes informatiques

Un ensemble de mesures de protection contre l'intrusion et contre l'interruption de service des systèmes informatiques est mis en place au sein de la Société et de ses filiales.

Une charte d'utilisation des systèmes informatiques s'impose à l'ensemble des salariés de la Société et de ses filiales.

2.3 Contrôle de la conformité aux lois et réglementations en vigueur

Les procédures relatives au respect des lois et réglementations spécifiques applicables à la Société font l'objet d'un suivi régulier par les organes de direction de la Société, par l'intermédiaire de la Direction Juridique et/ou des conseils extérieurs de la Société.

De même, les procédures relatives au respect des lois et réglementations spécifiques applicables aux filiales de la Société font l'objet d'un suivi régulier par les organes de direction de ces filiales, par la Direction Juridique et/ou leurs conseils extérieurs.

Les contentieux de la Société et de ses filiales sont gérés par :

- les juristes et/ou les conseils extérieurs des filiales, notamment à l'étranger,
- la Direction Juridique, en relation avec ses conseils extérieurs,
- le cas échéant par la Direction Juridique du groupe Lagardère lorsque l'impact de ces contentieux est jugé significatif pour le groupe Lagardère du point de vue financier ou en termes d'image.

2.4 Conformité au régime de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France AFEP- MEDEF

La Société fait application des principes de gouvernement d'entreprise tels que ceux-ci sont aujourd'hui consolidés dans le Code de Gouvernement d'entreprise des Sociétés Cotées révisé en juin 2013 par l'AFEP et le MEDEF. Celui-ci figure sur le site internet de la société dans la rubrique Gouvernement d'entreprise.

Dispositions du Code AFEP-MEDEF écartées ou appliquées partiellement	Explication
Objectif de parité hommes/femmes au sein du conseil d'administration : 20 % de femmes dès la 1 ^{ère} AGO suivant le 01/01/14.	Le pourcentage de représentation des femmes au conseil d'administration est actuellement de 12,5 % et l'objectif de le porter à au moins 20 % est en cours.

Vous allez maintenant prendre connaissance du rapport de vos Commissaires aux comptes contenant leurs observations sur le présent rapport dans sa partie relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Président Délégué
Denis OLIVENNES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE FRANÇAIS, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LAGARDERE ACTIVE BROADCAST Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et d'Auditeur Contractuel de la société LAGARDERE ACTIVE BROADCAST et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce français, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce français au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président du conseil d'administration d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce français, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du conseil d'administration ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du conseil d'administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce français.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce français.

Fait à Monaco et Courbevoie, le 29 avril 2015

L'Auditeur Contractuel

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Représenté
par Thierry BLANCHETIER

François BRYCH

Claude PALMERO

LAGARDERE ACTIVE BROADCAST

Société Anonyme Monégasque au capital de 24 740 565 €
Siège social : « Roc Fleuri » 1 rue du Ténao – 98000 MONACO
RCI MONACO 56 S 448

ATTESTATION DU PRESIDENT DELEGUE RAPPORT FINANCIER ANNUEL – EXERCICE 2014

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du Conseil d'Administration (ci-joint figurant en pages 3 à 34) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées .

Le 29 avril 2015

spz

Le Président Délégué

Denis OLIVENNES

